

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 3 février 2017

- | | | | |
|----|--|-----------------------|--------------|
| | - Appel nominal. | | Mme le MAIRE |
| | - Désignation d'un secrétaire. | | Mme le MAIRE |
| | - Communication thématique : « Solidarités : une ambition collective pour Nantes ». | <i>Pages 38 à 61</i> | |
| 1 | - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016 – Approbation. | <i>Page 6</i> | Mme le MAIRE |
| 2 | - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | <i>Pages 6 et 7</i> | Mme le MAIRE |
| 3 | - Budget primitif 2017 – Vote du budget principal et du budget annexe de fossoyage – Approbation. | <i>Pages 7 à 27</i> | M. BOLO |
| 4 | - Vote des taux 2017 des 3 taxes directes locales – Approbation. | <i>Page 27</i> | M. BOLO |
| 5 | - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs – Avis de la commune de Nantes. | <i>Pages 28 à 38</i> | Mme CHIRON |
| 6 | - Quartier Dervallières-Zola – Complexe sportif de la Durantière – Construction d'une halle de tennis – Validation du projet – Procédure adaptée – Demande de subventions – Approbation. | <i>Pages 62 et 63</i> | M. REBOUH |
| 7 | - Quartier Dervallières-Zola – Stade de la Durantière – Réfection du terrain gazonné synthétique de football – Validation du projet – Marché de travaux – Demande de subventions – Approbation. | <i>Pages 64 à 67</i> | M. REBOUH |
| 8 | - Adhésions au réseau mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé « Villes Amies des Aînés » et au « Réseau francophone des Villes Amies des Aînés » - Approbation. | <i>Pages 67 et 68</i> | Mme PIAU |
| 9 | - Politique publique en faveur des personnes âgées – Association Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes (ORPAN) – Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 – Approbation. | <i>Pages 68 à 70</i> | Mme LEFRANC |
| 10 | - Médiation sociale en milieu scolaire « Médiateur à l'école » - Convention cadre entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, les Villes de Nantes, Saint-Herblain et Saint-Nazaire et l'association OPTIMA – Approbation. | <i>Pages 70 à 73</i> | M. DEMIREL |
| 11 | - Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Approbation. | <i>Pages 73 et 74</i> | Mme NAËL |

12	- Multi-accueils municipaux – Convention de partenariat entre la Ville et l'Association ADAPEI de Loire-Atlantique – Approbation.	<i>Pages 74 et 75</i>	Mme RODRIGUEZ
13	- Politique publique « familles et parentalité » – Convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre – Subventions - Approbation.	<i>Pages 75 et 76</i>	Mme SALOMON
14	- ACCOORD – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Prorogation de la délégation de service public – Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public – Approbation.	<i>Pages 76 et 77</i>	M. BOLO
15	- Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Approbation du principe.	<i>Pages 77 à 79</i>	M. BOLO
16	- Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Avenant – Conventions – Approbation.	<i>Pages 79 et 80</i>	M. MARTIN
17	- Associations Vie Etudiante – Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 80 et 81</i>	M. SALECROIX
18	- Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation.	<i>Pages 81 et 82</i>	Mme BASSAL
19	- Sports - Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 82 et 83</i>	M. REBOUH
20	- Plan de développement et de promotion de l'aviron, du kayak et de la voile – Conventions d'objectifs – Approbation.	<i>Pages 83 et 84</i>	M. REBOUH
21	- Politiques publiques « Migration/Intégration/Diversité » et « Lutte contre les discriminations » - Répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 84 à 86</i>	Mme BASSAL
22	- Associations œuvrant dans le domaine du handicap – Répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 86 et 87</i>	M. BLINEAU
23	- Politique publique Egalité Femmes-Hommes et LGBT (Lesbiennes, Gay, Bi et Trans) – Subventions 2017 – Approbation.	<i>Pages 87 à 90</i>	Mme FAVENNEC
24	- Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Page 90</i>	Mme BENÂTRE
25	- Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.	<i>Pages 90 et 91</i>	M. HUARD
26	- Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.	<i>Pages 91 et 92</i>	M. SALAÛN
27	- Développement culturel – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 92 et 93</i>	M. MARTINEAU
28	- Politique de la lecture publique et du livre – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 93 et 94</i>	M. SEASSAU
29	- Culture – Equipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Approbation.	<i>Page 94</i>	M. MARTINEAU
30	- Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Page 95</i>	M. CHATEAU
31	- Dénomination de voies publiques – Approbation.	<i>Pages 95 et 96</i>	M. CHATEAU
32	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	<i>Page 96</i>	Mme LEFRANC

- 33 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation. *Page 97* Mme LEFRANC
- 34 - Partenariat avec le monde associatif – Mission d'information et d'évaluation – Communication du rapport de la Mission. *Pages 97 à 99* Mme BASSAL
- 35 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Avenant – Approbation. *Pages 99 et 100* M. CHATEAU
- 36 - Mutualisations entre la Métropole et les communes de la Métropole – Définition du périmètre de mutualisation à expertiser. *Pages 100 et 101* M. BOLO
- 37 - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. *Page 101* M. BOLO

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2017

Convoquée le 27 janvier 2017

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, Mme PIAU, M. MARTIN, Mme PADOVANI, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme BOCHER, Mme SOTTER, M. NOURY, Mme BASSANI-PILLOT, Mme BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, Mme FAVENNEC, M. SOBCZAK, M. MAUDUIT, Mme COPPEY, Mme LAERNOES, M. DEMIREL, M. SALECROIX, M. SALAÜN, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, Mme HOUEL, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. STEKR-RIDEL, M. FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont absents et excusés : M. NICOLAS (pouvoir à M. REBOUH), Mme MEZIANE (pouvoir à M. MARAIS), M. JUNIQUE (pouvoir à M. CHATEAU), M. BELHAMITI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme CISSE (pouvoir à M. SALAÜN), Mme ALLAIN (pouvoir à Mme PIAU).

Secrétaire

M. Rebouh est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

I – 6

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer.

Mme le MAIRE procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de démarrer notre ordre du jour. Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, je propose Ali Rebouh. Merci.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016 – Approbation

Mme le MAIRE – Nous avons à approuver le procès-verbal du 9 décembre 2016. Y a-t-il des remarques ? Des compléments ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Nous avons, comme traditionnellement, à prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. Y a-t-il des remarques ? Oui ? Mme Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, dans cette délibération, on évoque des travaux au Jardin des Plantes. Vous avez annoncé, pendant les vœux, que le Jardin des Plantes se classait derrière le Mont-Saint-Michel, à plusieurs reprises. Cela a éveillé ma curiosité. J'aurais bien aimé savoir sur quels critères ou points de comparaison vous pouviez avancer ceci. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Il y a une deuxième demande d'intervention sur la délibération ? Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Quasiment sur la délibération, Madame le Maire, merci.

Comme ma collègue Blandine Krysmann évoque les vœux, je souhaitais juste vous faire part de mon sentiment, à l'issue du marathon des vœux 2017, puisque j'ai pu assister à plusieurs cérémonies organisées dans les quartiers. Comme à chaque fois, dans ces cérémonies, vous êtes évidemment entourée des adjoints et des élus majoritaires du quartier, que vous présentez aux habitants, ce qui me semble tout à fait naturel. Même si je regrette que vous ne preniez pas la peine de citer les élus minoritaires présents, étant entendu qu'il s'agit tout de même des vœux de l'équipe municipale, à laquelle, je crois, nous appartenons, et non des vœux de la majorité municipale. Mais vous agissez comme le faisait votre prédécesseur. Il n'y a donc rien d'étonnant.

Ce qui m'a choqué, en revanche, Madame le Maire, c'est que vous ne preniez pas le soin de citer les élus issus d'autres collectivités, sauf si ces derniers étaient encartés au Parti socialiste. Pour avoir assisté par exemple aux vœux du quartier Breil-Barberie ou aux vœux du quartier Hauts Pavés – Saint-Félix (j'étais accompagné de ma collègue Stéphanie Houël, qui est conseillère régionale), vous avez cité M. Danis, conseiller départemental, vous avez cité, à une autre cérémonie, M. Alemany, conseiller départemental, vous avez cité le député de la circonscription, vous avez cité Mme Orain, conseillère départementale socialiste... Mais à aucun moment, et je me suis renseigné : j'ai demandé à mes collègues comment cela s'était passé dans les autres cérémonies, à aucun moment vous n'avez cité les conseillers régionaux. Très franchement, je trouve que ce n'est pas très républicain et je tenais à vous le dire ce matin

I – 7

en ce début de Conseil municipal, parce que je crois que nous avons une responsabilité, en tant que jeunes élus de la nouvelle génération, celle de respecter aussi les uns et les autres et de faire preuve d'un esprit républicain, dans une période qui est particulièrement troublée. Il me semble que chacun en sortirait grandi.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un élément très simple et très factuel sur ce point. La réponse est extrêmement claire : chaque fois qu'une collectivité locale a désigné un de ses représentants lors d'un des vœux, naturellement, ce représentant, quelle que soit sa couleur politique, a été salué dans l'esprit républicain que vous évoquez. Je vous invite donc à vous retourner vers les collectivités locales que vous désignez pour qu'elles puissent m'indiquer leurs représentants lors de ces différents temps.

Sur la question du Jardin des Plantes, Madame Krysmann, de mémoire, le chiffre est effectivement de deux millions de visiteurs, mais je propose que si vous le souhaitez, nous puissions faire un point plus approfondi à l'occasion d'une prochaine délibération. Le chiffre exact, par rapport à la question du Mont-Saint-Michel, c'est effectivement sur la période de l'été, sur la période estivale, grâce à la double dynamique du jardin des Plantes et du Voyage à Nantes. Dans l'Ouest, effectivement, le Jardin des Plantes est le deuxième lieu le plus visité, après le Mont-Saint-Michel, ce qui, pour nous, est évidemment une excellente nouvelle, un atout touristique majeur. Et ce sera demain encore davantage le cas avec cette idée, vous le savez, d'en faire le départ de la future promenade nantaise de la gare, qui s'ouvrira sur le parvis du Jardin des Plantes, qui se poursuivra le long de Mercœur, Feydeau nord, jusqu'à la Petite Hollande et au quai de la Fosse.

J'en profite, et je vous remercie de m'en donner l'occasion, pour dire que nous travaillons aujourd'hui dans une logique de coopération avec la métropole rennaise justement sur les circuits touristiques, en nous disant qu'en alliant la capacité d'attractivité touristique de Nantes et celle de Rennes, nous avons demain des leviers pour démultiplier encore cette dynamique. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler dans les semaines à venir.

Le Conseil prend acte.

Mme le MAIRE – Dans la délibération 3, nous allons évoquer une question majeure puisque ce matin, nous allons parler du budget, qui est bien la traduction de la stratégie que nous avons élaborée en début de mandat et surtout, la traduction de nos priorités en termes de contenu. Je donne la parole à Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Budget primitif 2017 – Vote du budget principal et du budget annexe de fossoyage – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, effectivement, l'adoption du budget, dans une collectivité, est traditionnellement l'acte majeur qui va déterminer, j'allais dire accessoirement et politiquement, qui est dans la majorité et qui est dans l'opposition, et qui va également et surtout démontrer, tenter de démontrer que la manière dont est gérée la collectivité, les choix qui sont faits en matière financière sont des choix qui permettent ou non de réaliser les objectifs qui sont les nôtres, d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres, d'appliquer le programme que nous avons conçu ensemble, je parle de notre majorité, et de respecter les termes du contrat que nous avons passé avec les Nantaises et les Nantais en 2014.

Vous le savez, un mandat municipal se déroulant sur six ans, la première année est généralement une année d'installation, d'inventaire des projets et également, de la situation financière. L'année suivante, on fixe les priorités, on arrête les priorités, on arbitre les plans d'investissement et l'on regarde quelle est la stratégie financière que l'on peut appliquer, que l'on peut suivre pour respecter ces engagements et ces programmes, mais également pour prévoir et anticiper de laisser au terme du mandat la collectivité dans une situation financière

I – 8

saine pour que nos successeurs n'aient pas à souffrir de dettes, de factures ou autres déficits que nous leur aurions laissés. La stratégie financière a bien cette double volonté d'appliquer le programme, de respecter les engagements et de garder notre collectivité dans une situation financière saine.

Le budget 2017, à ce titre, est un budget qui est à la fois offensif et cohérent, puisque justement, je vais essayer de vous montrer qu'il permet de respecter le contrat passé avec les Nantais, en tenant compte de la réalité financière. Certains pourraient dire qu'il n'y a qu'à faire comme s'il n'y avait pas de baisse des dotations de l'État, qu'il n'y a qu'à faire comme si tout allait bien et que l'on pouvait se fixer uniquement sur ce que l'on a envie de dépenser sans se soucier de notre capacité à engranger des recettes. Nous allons donc vérifier aussi que la stratégie financière arrêtée en 2015 est respectée et adaptée, malgré cette contrainte financière, et vérifier en quoi les équilibres financiers sont garantis dans leur pérennité par ce budget 2017, en conformité avec la stratégie financière, mais également, en conformité avec les canons de la bonne gestion tels qu'un certain nombre d'indicateurs, d'ailleurs obligatoires en termes de communication, nous en font obligation.

Je vous rappelle très rapidement quels étaient les trois piliers de cette stratégie financière :

- pas d'augmentation des taux de fiscalité. Ce sera toujours le cas en 2017, comme depuis le début du mandat, et jusqu'à la fin du mandat ;
- le maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 8 %. Nous verrons qu'il sera de 9,2 % exactement en 2017 ;
- sur la durée du mandat, la stabilisation de l'endettement, du stock de dette, puisque vous savez que nous nous sommes désendettés pendant vingt-deux années consécutives, y compris de 19 millions d'euros sur les deux premières années de ce mandat, comme nous le verrons tout à l'heure, ce qui nous laisse des possibilités, mesurées, raisonnables, mais des possibilités d'endettement tout de même pour continuer à faire ce que nous tenons par-dessus tout à faire, c'est-à-dire continuer à investir à la fois pour l'avenir de Nantes et pour la qualité de vie des Nantais.

Le budget 2017 est donc le vrai début, si j'ose dire, même si nous n'avons pas « rien fait » depuis deux ans. C'est la concrétisation, l'accélération de la mise en œuvre de notre projet pour Nantes et les Nantais.

Je vous propose une illustration sur la concrétisation des projets avec quelques exemples. En matière de handicap, la mise en accessibilité des établissements recevant du public est une obligation légale. Nous allons continuer, y compris en accompagnant les commerçants pour la mise en accessibilité de leurs commerces.

La solidarité et la lutte contre la précarité sont évidemment des axes majeurs de notre projet municipal. Il y aura des participations au projet « 5 Ponts », le restaurant Pierre Landais qui sera réaménagé... Cela fera partie de cette utilisation de l'argent public, car, comme j'aime à le rappeler en cette « saison » budgétaire, si j'ose dire, nous veillons à ce que l'argent public que nous collectons et que nous dépensons soit utile pour le territoire, pour son avenir, pour la vie quotidienne des Nantais.

L'argent public n'est pas quelque chose qui irait dans un puits sans fond et qui serait par nature gaspillé et inutile. Non : ce sont des dépenses utiles, et chaque euro dépensé à Nantes doit être dépensé utilement, y compris par des actions de solidarité. Ce sera l'aide à la construction ou à la réhabilitation d'établissements, la santé publique, avec la création de deux maisons pluri-professionnelles de santé, l'accueil de l'utilisateur, avec des aménagements de mairies annexes et avec l'extension du site cinéraire du cimetière du Parc. Ce sont des choses qui relèvent à la fois de la vie quotidienne des Nantais et de l'attractivité de la ville.

En matière sportive, je voudrais citer, parce que c'était attendu depuis longtemps, la couverture des courts de tennis de la Durantière, mais également la livraison du plateau sportif du Petit Port.

I – 9

Je voudrais citer, en matière d'éducation, qui est évidemment un des premiers, si ce n'est le premier des budgets de la Ville, les extensions d'école, parce que c'est nécessaire, les extensions de restaurants scolaires, parce qu'ils sont de plus en plus fréquentés, le lancement des études pour la réhabilitation de l'école des Réformes... Nous avons un patrimoine scolaire qui est parfois ancien, vieillissant : il faut le réhabiliter. Et il y a la modernisation des outils mis à la disposition des enseignants. Je veux parler évidemment de l'accès au haut et au très haut débit et du développement du numérique dans les écoles. Nous aurons également à accompagner l'augmentation de l'activité dans les secteurs de l'enfance et de l'éducation avec les activités éducatives, que ce soient celles de Nantes Action Périscolaire ou celles de l'ACCOORD pour les temps de loisirs, puisque cette articulation des différents temps de l'enfant est toujours au cœur de notre politique.

Pour les espaces verts et l'environnement, ce sera la reconstruction du square du Maquis de Saffré, ce sera la requalification de l'Île de Versailles, qui va commencer, la ferme de la Chantrerie, la création de nouvelles parcelles de jardins familiaux, qui sont très attendus par nos concitoyens...

Il y aura la poursuite du programme d'entretien durable des établissements de la petite enfance, le multi-accueil Désiré Colombe, opération qui revêt plusieurs aspects, le versement de fonds de concours pour accompagner les porteurs de projets associatifs et le soutien et l'accompagnement des crèches associatives pour la création de 68 nouvelles places. Je vous rappelle que nous nous sommes engagés à créer 400 nouvelles places de crèche pendant ce mandat. 200 ont déjà été créées depuis 2014. En 2017, ce seront 68 nouvelles places qui seront ainsi mises à la disposition de la dynamique démographique nantaise.

Les établissements culturels avec le développement des outils, ressources et médiations numériques, notamment. Pour le développement culturel, ce sera le lancement des travaux de Libre Usine, la mise en sécurité du patrimoine mis à disposition des associations, l'aide aux artistes, qui sera renforcée, les projets artistiques dans les quartiers et évidemment, le lancement du Wikipatrimoine, en plus de cette politique innovante de la lecture publique que conduit Aymeric Seassau. Pour le patrimoine culturel et les archives, ce sera le lancement de la plateforme du Wikipatrimoine. Gildas Salaün n'est pas loin de cette affaire, je crois. Ce sera aussi la première phase des travaux sur notre patrimoine culturel, qui nous appartient et que nous devons assumer. C'est évidemment l'église Notre-Dame-de-Bon-Port qui en a grand besoin, mais aussi, vous le savez, à la suite de l'incendie, les travaux sur la basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien. Le pauvre Rogatien est toujours oublié dans cette affaire et il m'a paru nécessaire de le rappeler.

Pour la vie associative, c'est l'opération « Désiré Colombe » dans tous ses aspects et la réhabilitation de la Fabrique des Dervallières. C'est aussi et enfin, Catherine Piau, le lancement des études pour l'équipement de quartier Halvêque – Beaujoire, qui est attendu depuis longtemps. C'est également le lancement des études pour une maison de quartier à Félix Thomas. Là aussi, nous nous adaptons aux mutations de notre ville et notamment au fait que, dans certains quartiers, des familles arrivent, qu'une vie collective, une vie de quartier, s'intensifie et qu'il faut mettre des outils au service de cette vie de quartier et de ce lien social. Le soutien au secteur associatif ne se démentira pas. Et puis, ces événements, de SPOT au Festival des Trois continents, en passant évidemment par la Folle Journée, qui marquent et qui scandent la vie culturelle nantaise et qui sont si importants pour toutes les générations nantaises.

Voilà ce à quoi vont servir les montants que je vais maintenant vous décrire, en respect de cette stratégie financière. Je crois qu'il était utile de le rappeler, comme il est utile de rappeler que le fil rouge de tout cela, c'est l'égalité, c'est la solidarité, ce sont ces valeurs qui font qu'à Nantes, on vit bien ensemble et que Nantes continue à se développer de manière équilibrée et harmonieuse.

La stratégie financière et l'équilibre du budget 2017. Vous le savez sûrement, parce que je le répète souvent, j'ai une extrême mauvaise mémoire des chiffres, ce qui évidemment, pour un

I – 10

adjoint aux finances, peut parfois constituer un léger handicap. Par conséquent, pour m'aider, mettez-vous bien un chiffre dans la tête. Je vais le répéter plusieurs fois : le budget de la Ville de Nantes, ce sont 442,8 millions d'euros, investissement et fonctionnement compris.

Vous voyez la balance générale de ce budget, avec près de 350 millions pour le fonctionnement et près de 93 millions pour l'investissement, dont 63,9 millions de dépenses d'équipement. Il est toujours intéressant de voir cette balance globale, et nous allons pouvoir la détailler maintenant, puisque nous allons voir que non seulement ce budget permet de réaliser tout ce que nous avons vu à l'instant, mais qu'il assure en plus, je le répète, les grands équilibres financiers.

Le juge de paix de l'équilibre financier, c'est la capacité à épargner sur son fonctionnement et donc, la capacité à autofinancer des investissements. Où en sommes-nous en la matière ? Nous allons avoir une épargne brute de 35,3 millions d'euros et puisque nous commençons à avoir une idée de plus en plus précise de la manière dont l'exercice 2016 s'est déroulé, c'est une épargne brute qui sera en diminution assez significative, puisqu'en 2016, nous étions à un peu plus de 10 millions supplémentaires : nous étions plus près de 45 millions.

Cela signifie, et je crois qu'il faut le dire très clairement, que nous avons des facteurs favorables qui nous permettent l'équilibre de ce budget, dans le respect des orientations que j'ai indiquées, mais il est clair que nous consommons petit à petit, raisonnablement, mais nous les consommons, les marges de manœuvre que nous nous étions données les années précédentes et que la bonne gestion de notre collectivité a permises. On ne peut pas absorber 22 millions d'euros de baisse des dotations de l'État sur trois ans sans consommer un peu d'épargne, sans consommer un peu de marge de manœuvre. C'est ce que nous faisons, mais de manière raisonnable.

Nous avons un remboursement de capital de la dette qui sera cette année de 29 millions d'euros. L'épargne nette, chère à Marc Reneaume, sera donc de 6,7 millions d'euros. Nous pouvons constater que ce taux d'épargne respecte les fondamentaux de la bonne gestion financière publique, mais s'approche également, petit à petit, il faut en avoir conscience, des planchers que nous nous sommes nous-mêmes fixés.

Nous allons donc avoir 19 millions de ressources disponibles au total pour financer nos investissements et ainsi, à la fois grâce à un recours à l'excédent, prévu à 9 millions d'euros, et à 35,8 millions d'emprunt, nous aurons la possibilité de financer nos dépenses d'équipement. Je crois que ce diagramme est très important, parce qu'il permet à lui seul de comprendre quelle est la problématique à laquelle nous sommes confrontés. Il est évident que la dégradation de l'épargne nette conduirait naturellement à une impasse extrêmement rapide. Il faut donc que nous y soyons particulièrement attentifs, parce que c'est de là que va dépendre notre capacité à investir pour l'avenir.

Entrons dans les détails du budget de fonctionnement. Nous avons ce taux d'épargne brute qui est à 9,2 %. Il était à 9,8 % en 2016. C'est l'illustration de ce que je vous ai dit à l'instant. Il y a donc un effet ciseau qui est maîtrisé parce qu'une démarche d'optimisation des moyens a été mise en œuvre et également parce que nous avons à la fois des dépenses de fonctionnement en augmentation, augmentation liée à la dynamique du territoire, à des habitants supplémentaires. Cela fait plus d'enfants dans les écoles, et c'est très bien, cela fait plus d'enfants à la restauration scolaire, et c'est très bien.

Sur le moment, cela a des effets de génération de dépenses supplémentaires, parce qu'il y a un volume plus important d'activités, mais cela a aussi, à terme et sur le temps long, un effet extrêmement positif sur les recettes. La conclusion à laquelle je veux en arriver est que nous ne pouvons continuer à garantir le haut niveau de services publics que nous rendons aux Nantais et le haut niveau de qualité de services publics que nous rendons aux Nantais que si la ville continue de se développer, si elle continue de croître, si elle permet à ses enfants et à ses grands-parents de continuer à vivre ensemble dans la même ville, la ville de Nantes. Je crois qu'il faut avoir bien en tête, en permanence, quand on parle des objectifs de Nantes Métropole en matière de programme local de l'habitat et de constructions de logements, que c'est aussi la

I – 11

capacité d'assurer l'équilibre général et le haut niveau de services qui est en jeu dans notre ville.

Les recettes de fonctionnement s'établiront à 385,3 millions d'euros. On peut les détailler de la façon suivante :

- Le produit fiscal, c'est-à-dire l'impôt des ménages, qui va augmenter légèrement. Nous le prévoyons en augmentation modeste, parce qu'il vaut mieux être prudent en la matière.
- Les dotations de Nantes Métropole, en application du pacte métropolitain. Et je le dis et je le répète : la métropole nantaise est celle qui reverse le plus à ses communes, y compris à la Ville de Nantes.
- Les autres recettes, en augmentation assez significative, tout simplement parce que les droits de mutation que nous percevons sur le marché de l'immobilier reviennent à des montants tout à fait élevés et que le marché immobilier, en volume, est redevenu proche de ce qu'il était avant la crise de 2008. C'est aussi l'un des indicateurs de l'amélioration de la situation économique et c'est aussi, évidemment, un facteur favorable d'équilibre de notre budget.
- Les impôts locaux : 201,2 millions d'euros. Je le répète : aucune hausse de taux d'imposition ne sera exécutée en 2017. Vous voyez à l'écran les taux en question, avec des évolutions qui prévoient une actualisation des valeurs locatives, qui a été votée à la loi de finances, de 0,4 %, en raison d'une inflation extrêmement faible, et la variation physique des bases liée à la vitalité de notre territoire, que nous estimons à 1 %. Je ne vous cache pas que si nous faisons 1,5 %, cela ne dérangera personne.
- Les dotations de l'État : en baisse de 3,7 %, nous le savons. Moins 3,9 millions d'euros. Cela aurait dû être moins 7,8 millions, mais le président de la République a décidé un étalement sur deux ans. Très franchement, sur le mandat, cela ne change pas l'équation globale, et nous serions bien imprudents d'oublier que nous aurons encore moins 3,9 millions en 2018, quoi qu'il arrive. Mais cela nous permet de lisser un peu plus dans le temps et donc, de bénéficier, dans le temps, des fruits de notre développement et d'amortir ce choc de manière moins difficile, parce que cela reste évidemment difficile. Nous garderons la dotation de solidarité urbaine parce que nous avons un taux de logements sociaux et que nous avons des critères d'éligibilité à cette dotation qui sont maintenus, mais il est clair que comme je le disais tout à l'heure, sur la période 2014-2017, ce sont 22 millions d'euros de dotation que nous aurons perdus.
- Nantes Métropole : ce sont la dotation de solidarité communautaire, l'attribution de compensation et le remboursement des frais financiers de la dette transférée. Tout cela est classique et je n'y reviens pas particulièrement.
- Les autres recettes de gestion comprennent les ressources tarifaires, les autres impôts et taxes et les participations diverses que nous pouvons collecter de différents partenaires. C'est notamment là que l'on trouve les apports de la Caisse d'allocations familiales pour la politique de la petite enfance.

Les dépenses de fonctionnement sont contenues à 2,3 %. Il y a sur l'écran une formule qui ne plaît pas du tout. Elle ne m'a attiré l'œil que trop tardivement pour la modifier à l'écran. C'est la formule « malgré » la dynamique du territoire ». Non. La dynamique du territoire, c'est une chance. C'est une chance pour l'avenir, c'est une chance pour notre ville et ses habitants. Simplement, il est vrai, et c'est ce que voulait dire cette formule maladroite, qu'il y a un effet de volume en termes de fréquentation et que si cet effet aura, nous allons le voir, des aspects positifs sur les recettes tarifaires, il aura aussi des incidences sur les dépenses de la collectivité, ce qui est normal, puisque pour un certain nombre de services publics, notamment la restauration scolaire. Plus vous avez de rationnaires, plus cela va coûter à la collectivité, le supplément de recettes ne venant pas combler la différence.

Nous sommes à ce moment où il y a parfois un décalage entre la dépense supplémentaire, qui est immédiate, et la recette, qui viendra, mais un peu plus tard. La dynamique du territoire reste donc une chance. Simplement, en 2017, nous devons faire face à une augmentation des

I – 12

fréquentations qui nous conduit malgré tout, nous allons le voir, à un fonctionnement en augmentation de 2,3 %, ce qui est extrêmement contenu, extrêmement faible, d'autant plus que sur la masse salariale, il y a des effets de mesures nationales en faveur des fonctionnaires territoriaux, comme d'ailleurs en faveur des fonctionnaires d'État et des fonctionnaires hospitaliers, qui viennent grever notre équilibre financier.

Nous avons donc cette balance des dépenses de gestion, et nous nous attarderons sur chacun des items : les dépenses de personnel, les charges liées à l'activité, les subventions de fonctionnement et transferts divers... Vous voyez que tout cela est extrêmement contenu, les charges liées à la structure n'augmentant que de 1,3 % et les frais financiers nous offrant encore quelques marges de manœuvre. Nous avons donc cette évolution tout à fait maîtrisée.

Les dépenses de personnel s'établissent à 188,8 millions d'euros, dont un peu plus de 41,2 millions au titre des remboursements à Nantes Métropole des frais de personnel mutualisé. Ce sont des choses que nous connaissons désormais. Elles progressent de 3,6 % par rapport au budget prévisionnel de 2016. Je ne vous cache pas que j'aurais préféré que ce soit moins que cela. Mais à quelque chose, malheur est bon, puisque cette augmentation est due, pour 2,3 points, à des mesures nationales et au fameux glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire le déroulement de la carrière des fonctionnaires, avec l'augmentation du point d'indice, qui vient d'arriver, de 0,6 % au 1er février 2017, ce qui n'est pas énorme dans la poche de chaque fonctionnaire, il faut bien le dire : ils le méritaient largement, compte tenu du nombre d'années pendant lesquelles la valeur du point a été complètement bloquée. Mais il se trouve que ce « pas beaucoup » dans la poche de chacun fait une petite augmentation un peu significative de notre masse salariale, et il nous faut donc l'assumer. Il y a aussi des accords sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations nationaux, qui ont des coûts non négligeables, ainsi que la poursuite de l'augmentation des taux de cotisation de retraite, la mise en œuvre de la rémunération sur les stagiaires, etc. Ce sont des mesures nationales qui concourent à une augmentation de 2,3 points de notre masse salariale.

Les mesures locales génèrent une augmentation de 0,5 point. C'est la revalorisation de la prime de service public, c'est le fruit du dialogue social et c'est également l'organisation des scrutins électoraux, puisque si la démocratie n'a pas de prix, elle a quand même un coût et que ce coût, pour deux tours d'élection présidentielle et d'élections législatives, pour une ville comme Nantes, cela représente 800 000 €. Encore faut-il préciser qu'il est en diminution significative par rapport à ce qui pouvait se passer les années précédentes, parce que nous avons beaucoup moins recours aux agents municipaux et à des heures supplémentaires de week-end pour organiser ces élections. C'est notamment par la mobilisation des jeunes électeurs, qui donne des résultats tout à fait intéressants : ils viennent participer à la tenue de nos bureaux de vote.

L'adaptation du service public correspond à l'application de nos priorités. Cela va peser 0,5 % de la masse salariale par rapport au budget de 2016, tout simplement parce que nous mettons en œuvre nos engagements, et que quand nous disons que nous allons créer vingt postes de policiers municipaux, nous créons ces vingt postes de policiers municipaux, qui vont permettre la création nouvelle d'un îlotage dans tous les quartiers, y compris dans les transports publics. En tant que président de la SEMITAN, je ne l'oublie pas. C'est aussi la création de treize postes d'agents dans les écoles maternelles et d'agents d'entretien et de restauration, qui sont rendus nécessaires par l'augmentation bienvenue de notre démographie scolaire.

Les dépenses de gestion s'élèveront à 155,2 millions d'euros. Les charges liées à l'activité représentent 46,6 millions. Les charges liées à la structure (loyers, énergie, maintenance), sont extrêmement contenues, à 14,7 millions. Et nous nous arrêtons sur les subventions de fonctionnement et les transferts divers, pour 93,9 millions d'euros. Vous savez que ce chiffre important recouvre des choses extrêmement différentes.

Les charges liées à la structure, je l'ai dit, sont en très légère évolution, de 1,3 %. Les charges liées à l'activité augmentent de 4,3 %, principalement pour des raisons d'évolution des crédits de l'éducation et de la petite enfance, mais également en raison d'une hausse de notre

I – 13

contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, qui grève, là aussi, notre budget d'activité.

La mise en œuvre des engagements de l'équipe municipale est évidemment rendue possible grâce aux efforts consentis en matière de gestion. En effet, il faut le souligner, et je voudrais le dire et je le répéterai aussi souvent que nécessaire, si nous pouvons créer trente postes de policiers municipaux ainsi que treize postes d'AER et d'ATSEM dans ces conditions, c'est parce que dans tous les services, les efforts d'économie de gestion, les efforts de pilotage de la masse salariale, les efforts pour veiller à ce que ne soient remplacés que les postes pour lesquels nous ne pouvons pas faire autrement que les remplacer, ces efforts sont quotidiens. Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des directions, l'ensemble des services et l'ensemble des agents publics de cette ville, qui ont compris, qui ont intégré la contrainte financière dans laquelle nous nous trouvons, et qui font attention quotidiennement à toutes les dépenses.

Jamais, dans cette ville, on n'aura autant maîtrisé les dépenses de fonctionnement. Cela, on ne le fait pas avec des slogans, on ne le fait pas avec des discours idéologiques, on ne le fait pas en proclamant que l'on ne va pas remplacer je ne sais combien de fonctionnaires. On le fait par l'attention quotidienne que l'on porte à la bonne gestion du service public. Cela, c'est un effort partagé, partagé entre les élus, les directions, l'ensemble des agents, et je voudrais en remercier mes collègues adjoints, qui, dans les politiques publiques qu'ils animent, sont vigilants, mais également l'ensemble des directions et des services de cette ville.

Les subventions et transferts divers recouvrent des choses extrêmement différentes. Il y a d'abord les délégations de service public et assimilées : l'Accoord, Nantes Gestion Équipements, Nantes Action périscolaire, qui représentent 27,6 millions d'euros et 27 % de cet ensemble. Il y a aussi des subventions à des organismes publics. Nous allons trouver là des cotisations obligatoires à des syndicats mixtes divers. Cela pèse pour 24 millions d'euros, notamment le CCAS : j'oublie toujours qu'il y a le CCAS dans ces 26 %. Les subventions aux crèches associatives représentent 6,9 millions d'euros, les subventions à l'école privée sous contrat, 5,8 millions, et les autres subventions et transferts, 29,5 millions d'euros.

C'est là la réalité, et nous en reparlerons peut-être avec la mission d'information et d'évaluation tout à l'heure, mais c'est là la réalité du soutien de la Ville de Nantes au monde associatif : 29,5 millions d'euros. Nous y tenons. C'est un axe déterminant de notre politique. Aïcha Bassal y veille particulièrement soigneusement sur le plan de la rigueur de la gestion. Tous les ans, il y a des associations à qui nous demandons des efforts parce qu'elles ont des réserves, qu'elles ont des fonds de roulement importants, et vraiment, il y a une gestion extrêmement serrée et attentive de ces montants, là aussi, tout en gardant le cap fixé, c'est-à-dire le soutien déterminé à la vie associative.

Les frais financiers représentent 6 millions d'euros. Les plus anciens autour de cette table se souviennent de l'époque où nous avons chaque année 12 ou 13 millions de frais financiers. On voit là les fruits de notre désendettement. Bien sûr, il y a des taux d'intérêts extrêmement bas qui nous avantagent, dans la conjoncture actuelle, mais c'est quand même d'abord le fruit du désendettement, et c'est aussi cela qui nous donne des marges de manœuvre aujourd'hui. Ces frais sont en baisse de 500 000 euros par rapport au budget de 2016. La dette est sécurisée, avec un taux moyen de 1,81 %, qui est actuellement en baisse constante, ce qui n'est déjà pas mal.

Mais nous avons également une gestion active de la dette, et je voudrais, là aussi, saluer la compétence de travail et l'engagement de la Direction des finances dans sa gestion de notre dette, puisque nous n'hésitons pas, chaque fois que nous en avons l'opportunité, à remplacer des emprunts anciens plus onéreux par des solutions aujourd'hui moins onéreuses. On passe parfois à un emprunt à taux variable qui était avec des marges trop importantes à un taux fixe plus intéressant, voire même à des opérations simplement d'ajustement des marges, puisque la concurrence bancaire nous est favorable : la création de l'Agence France locale par de grandes collectivités dont nous faisons partie a permis de lancer une concurrence assez sévère sur ce

I – 14

secteur-là, des organismes comme la Banque postale ont décidé de revenir sur ce créneau avec des offres tout à fait intéressantes et naturellement, tous les autres font des efforts.

Donc, actuellement, nous empruntons à des taux extrêmement favorables, et il faut bien sûr continuer à en profiter, sans pour autant charger la mule, parce que contrairement à ce que l'on croit parfois, la dette, cela se rembourse, et cela se rembourse aussi en capital. Si vous vous souvenez de mon petit diagramme du début sur la constitution de l'épargne brute et de l'épargne nette, vous avez vu que la différence entre l'épargne brute et l'épargne nette, c'est le remboursement du capital de la dette. Si vous avez une mauvaise gestion du remboursement du capital de votre dette au fur et à mesure des années, vous pouvez vous trouver, à un moment, avec des épargnes nettes négatives pour avoir oublié qu'au-delà des frais financiers très bas, il faut aussi rembourser le capital et que cela grève forcément votre budget d'investissement. Il faut donc maîtriser tout cela. Mais en tout cas, je le répète, c'est le moment d'un ré-endettement limité et maîtrisé.

Le budget d'investissement est somme toute ce pour quoi nous nous bagarrons dans le fonctionnement : c'est pour permettre de continuer à investir dans l'éducation, l'enfance, la vie sociale et la solidarité, les services de proximité, la relation aux usagers, l'entretien durable de notre patrimoine et la préparation de la ville de demain. Nous aurons 63,9 millions d'euros de projets d'investissement et d'équipement en 2017, dans le respect de ces grandes priorités du mandat. C'est un chiffre qui est à nouveau en augmentation, par l'effet des cycles dont je vous parlais tout à l'heure. C'est là que l'on voit que 2017 est l'année de la concrétisation, l'année de l'accélération de la mise en œuvre de nos programmes.

Dans ces 63,9 millions d'euros, 11 millions seront consacrés à ce que nous appelons « l'entretien durable du patrimoine ». La formule n'est pas très élégante et sur le plan strictement grammatical, ce n'est pas forcément terrible. Mais nous la gardons parce que finalement, elle est assez signifiante de cette volonté que nous avons que le patrimoine commun des Nantais continue à être bien entretenu, qu'il soit modernisé pour ses usages, parce que les normes et les conventions, le niveau moyen acceptable de confort est évidemment en évolution favorable, et c'est normal. Nous avons encore des équipements sportifs, qui, il faut bien le dire... Si je ne prends que les vestiaires du stade de Procé, par exemple, il faudra que nous y mettions un petit coup de peinture et même, un bon coup de peinture. N'est-ce pas, Ali ? Mais dans tout cela, il y a les écoles, il y a les équipements culturels, les équipements associatifs et nous réservons encore une fois 11 millions d'euros pour cet entretien du patrimoine des Nantais.

En complément, 5 millions seront consacrés aux travaux de mise aux normes : accessibilité, nous en parlions, mais également raccordement aux réseaux de chaleur, mais également prévention de la légionellose. Quelques exemples : des travaux de menuiseries extérieures dans les écoles, des travaux d'étanchéité, le remplacement d'éclairages traditionnels par des leds, plus onéreux à l'achat, mais évidemment beaucoup plus économes en énergie, des travaux de couverture, 5 millions d'euros pour la prévention de la légionellose, je le disais... Vous avez le détail. 20 % de ces crédits participent directement ou indirectement aux économies d'énergie dans les bâtiments. Cela fait aussi partie des raisons pour lesquelles nous sommes éligibles, et nous progressons chaque jour dans les grades du label « Cit'ergie », qui nous est cher, à Julie Laernoës et à moi-même.

La ventilation des dépenses d'équipement par politique publique est très clairement révélatrice de nos priorités politiques et assumées comme telles : l'éducation, la culture, la solidarité, la vie sociale et la gestion des services publics.

Le remboursement de la dette en capital : 29 millions d'euros. Cela dépend aussi, selon les années, du profil de notre stock de dette. L'an dernier, le remboursement du capital de la dette s'élevait à 20,7 millions d'euros. C'est là que l'on trouve la baisse de l'épargne nette : c'est largement sur le stock de dette et le stock d'emprunt. Cela illustre la nécessité du pilotage dont je vous parlais à l'instant, pour que l'on ne s'endette pas au-delà du raisonnable et qu'en tout

I – 15

cas, on puisse bien mesurer les effets de l'endettement sur la gestion, dans le temps, de nos finances.

Les recettes d'équipement sont traditionnelles : le fonds de compensation de la TVA, les produits de cessions foncières et les recettes d'équipement. Les subventions attendues des principaux partenaires, on y trouve des subventions départementales, des subventions régionales, des subventions d'État, des subventions européennes, que nous allons chercher chaque fois que c'est possible. Nous essayons de ne rien oublier de ces possibilités.

Les emprunts nouveaux, je le disais, un léger ré-endettement, à hauteur de 6,8 millions d'euros, puisque nous aurons remboursé 29 millions et que nous emprunterons 35,8 millions d'euros au cours de cette année 2017. Je rappelle le désendettement cumulé depuis le début du mandat : 19 millions d'euros. Nous sommes donc encore, avec 6,8 millions d'endettement supplémentaire, largement dans l'épuration de notre objectif de stabilisation de notre encours de dette.

Le recours à l'excédent correspond à une recette qui est inscrite dans l'attente de l'affectation du résultat de 2016, qui aura lieu après l'adoption du compte administratif. C'est une mécanique à laquelle vous êtes désormais habitués.

Le financement de l'investissement : on constate qu'entre notre autofinancement et nos recettes propres, nous arrivons à limiter le recours à l'emprunt à 56 % de notre besoin de financement.

Vous savez que nous ne nous mettons plus le profil de désendettement depuis 1990, mais nous avons maintenant un diagramme plus raisonnable, qui vous montre que notre dette par habitant sera de 721 euros au 31 décembre 2016 et qu'elle est d'un montant largement inférieur à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, qui atteignait 1 191 euros par habitant en 2015.

Voilà une petite synthèse de répartition des dépenses pour 100 euros par grands secteurs de la vie municipale. Nous avons la même chose pour l'origine des recettes. Ce n'est plus un billet de 100 euros (mais un camembert). Pourquoi ? D'abord, parce qu'il faut changer un peu. Ensuite, parce que les billets de 100 euros, personne n'en a jamais vu. En tout cas, pas moi. Et on les utilise encore moins. Nous avons fini par trouver que cette symbolique du billet de 100 euros ne correspondait pas à la sobriété budgétaire à laquelle nous vous invitons, ni d'ailleurs à la sobriété budgétaire à laquelle sont soumis nos concitoyens. Il nous a donc paru que cette nouvelle formule était plus avantageuse et plus convenable.

Avant le vote, nous allons évidemment passer au débat, mais je voudrais dire en conclusion que j'ai lu ici ou là dans la presse que nous serions en situation de dérapage financier. Eh bien vous avez pu voir par cette présentation budgétaire que ce n'est évidemment pas le cas. Nous sommes juste dans une situation de sérieux, de cohérence, de sobriété et de respect de nos engagements vis-à-vis des Nantais, et c'est tout de même cela l'essentiel.

Mme le MAIRE – Merci. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, après nos échanges sur le DOB, en décembre dernier, nous voici maintenant à examiner le budget primitif 2017, qui vient concrétiser les orientations dont nous avons débattu lors du dernier Conseil municipal. Pascal Bolo l'a souligné : ce budget respecte la stratégie financière engagée depuis 2014 et va nous permettre de respecter les engagements que nous avons pris devant les Nantais il y a de cela trois ans.

Il me semble important de s'arrêter quelques instants sur cet aspect, le projet pour Nantes autour duquel nous nous sommes engagés devant les Nantais entre dans sa phase de concrétisation. Après deux années de lancement de projets, en renouvelant notre démocratie locale à travers le dialogue citoyen, nous entrons maintenant dans la phase de concrétisation pour chaque habitante et chaque habitant de notre ville en 2017. J'en donnerai quelques exemples.

I – 16

Je voudrais d'abord souligner que ce budget, et j'ai eu l'occasion d'en parler à propos du DOB, allie deux qualités essentielles à mes yeux. La première est le sérieux budgétaire, avec une recherche d'économies, d'optimisation de chaque euro dépensé, et voudrais dire, comme aime souvent à le rappeler notre maire, que chaque euro dépensé doit être un euro utile pour les Nantais. Dans un contexte contraint, notamment par les mesures nationales, comme l'a exposé Pascal Bolo, les dépenses de fonctionnement sont contenues, +2,3 %, et les recettes, en légère hausse, et ceci, sans recours au levier fiscal, sont en augmentation de 1,7 %, alors qu'elles baissaient l'année dernière. Le sérieux de ce budget se manifeste aussi par la vigilance quant à notre niveau de dette. Nous recourons raisonnablement à l'emprunt, dans un contexte où les marges de manœuvre se restreignent, et notre dette par habitant reste bien inférieure à celle de nombreuses villes de France : 721 euros pour Nantes alors qu'à Strasbourg, ce sont 847 euros, ou encore 890 euros à Bordeaux, voire 1 790 euros à Lille.

Le second volet de ce budget, que je souhaite saluer au nom du PRG et du MRC, c'est le volontarisme en matière de développement et d'investissement : 93 millions d'euros pour cette année. Ce sont 5,4 millions de plus que l'année dernière ! Nantes ne se réfugie pas dans sa frilosité, au contraire : nous ne reposons pas sur nos acquis en attendant un contexte économique et budgétaire plus favorable. Non. Nous continuons à nous donner les moyens d'un avenir encore plus dynamique et florissant, à nous donner les moyens de continuer à construire une ville pour tous, avec une dynamique économique et sociale préservée par rapport à d'autres régions de France. Ouest-France le rappelait dans un article, le 25 janvier : les Pays de la Loire sont la région où le chômage baisse le plus en France, avec une diminution de 5,3 % en Loire-Atlantique. On sait que les métropoles sont les locomotives de ces changements et à Nantes, on est loin de déroger à la règle. Un autre article soulignait que l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement est la première agence de France. En 2016, ce sont 86 entreprises qui se sont implantées sur notre territoire, avec, à la clé, 360 emplois. Pour 2017, les ambitions, ce sont 100 implantations d'entreprises et 1 000 emplois créés qui sont visés.

J'ai eu l'occasion de le souligner également en décembre : nos perspectives sont celles d'un projet de territoire qui conjugue ambition et proximité. Je voudrais revenir sur quatre des grandes orientations de notre action politique pour illustrer ce propos.

Premièrement, il s'agit pour nous de soutenir l'activité et les acteurs économiques pour préserver et encore accentuer le dynamisme de notre territoire. Plus d'un million d'euros sont dédiés à l'attractivité et à la solidarité internationale et plus de 800 000 euros au commerce. Cette dernière somme vise à financer les illuminations de centre-ville, à soutenir les actions d'animation et de promotion des associations de commerçants du centre-ville, à promouvoir le commerce dans tous les quartiers et à accompagner le développement d'immobilier commercial de centre-ville. Cela porte ses fruits : Nantes est classée 2^e ville du palmarès PROCOS des centres-ville commerçants et ceci, derrière Strasbourg.

Un deuxième axe fort est celui de la préservation de l'équilibre des territoires entre quartiers, en garantissant à tous des services de proximité et de qualité. Ainsi, ces 74 millions sont dédiés dans notre budget à la gestion des services publics et à l'accueil des usagers. Concrètement, il s'agit des dépenses liées à Allonantes, qui permet à chacun de se renseigner ou d'être orienté dans ses démarches administratives ou sur la vie de la collectivité, et depuis mercredi, de signaler les incivilités dans le cadre de la Maison de la tranquillité publique. C'est également le financement de l'adaptation des horaires d'ouverture au public, le samedi ou en période estivale, pour faciliter l'accès de tous aux services publics. À noter également, en matière d'investissement, les 715 000 euros qui seront dédiés à notre nouvelle mairie du quartier de Nantes Sud.

Troisièmement, l'éducation reste au cœur de notre projet et de nos priorités. Ce sont plus de 7 millions d'euros qui sont investis dans ce domaine, dont plus de 4 millions pour la restauration scolaire et plus d'1 million pour la logistique, l'accueil, la maintenance et l'entretien des écoles.

I – 17

Je citerai dans ce domaine la poursuite des travaux de l'école Jacques Tati, à Nantes Sud, pour 20 000 euros, cette année.

Enfin, il s'agit également pour nous de redonner du sens à la citoyenneté au quotidien en favorisant la participation de tous aux différents projets. Ce sont plus de 4 millions qui sont dédiés dans ce domaine. Aujourd'hui, entre 50 et 100 réunions sont animées chaque mois dans nos onze quartiers nantais par les équipes de quartier pour que chacun puisse discuter des projets au plus près de son habitation. On peut par exemple parler du travail autour de la place Sainte-Élisabeth, aux Hauts Pavés, ou de la maison de quartier à Nantes Erdre. Mais notons que le dialogue citoyen ne se réduit pas à un poste budgétaire. C'est d'abord et avant tout une méthode de travail ancrée dans nos pratiques, investie dans chaque politique publique, pour que chaque citoyen puisse participer à la construction, au quotidien et dans le concret, de sa ville et de son avenir.

Je terminerai en disant qu'en nous engageant résolument vers l'avenir, Nantes continuera à être une ville dynamique économiquement, créative, citoyenne et innovante. Ce budget primitif atteste que la direction dans laquelle nous nous sommes engagés il y a trois ans était la bonne, qu'elle fonctionne et qu'elle est poursuivie aujourd'hui dans le concret.

C'est pourquoi le PRG et le MRC soutiennent pleinement, je dirai même avec enthousiasme, ce budget pour 2017.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je n'ai pas de demande de prise de parole du groupe des élus de la droite et du centre. C'est le moment de demander les prises de parole. Je vous invite à faire connaître celles et ceux qui veulent s'exprimer. Mettez-vous d'accord.

Je vous remercie, Madame Houël, mais j'assure la présidence de cette assemblée. Je distribue donc les paroles. Je vous fais observer qu'à ce stade, de manière un peu étonnante, à moins que nous n'ayez rien à dire sur le budget, je n'ai pas de demande de prise de parole des élus de la droite et du centre.

Merci. J'ai donc, dans l'ordre, Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, le vote du budget est un moment important, permettant de valoriser les choix politiques de notre majorité dans un contexte économique, social et politique difficile. Avec une nouvelle baisse des dotations de l'État et une hausse régulière de la population nantaise, ce qui nous est demandé aujourd'hui – et depuis le début de ce mandat – est de faire mieux avec moins.

Malgré cette contrainte majeure, comme l'a dit Pascal Bolo, la ville de Nantes continue à s'affirmer comme un territoire où l'égalité, la solidarité et la justice sociale restent au cœur du contrat passé avec les Nantaises et les Nantais. L'amélioration de l'accès au logement, l'attention particulière portée à l'éducation, la promotion de l'égalité hommes – femmes, le respect de la diversité sous toutes ses formes, qu'elle soit linguistique, sociale ou de genre, sont autant d'exemples qui confortent Nantes comme une ville juste, solidaire et durable.

Cependant, la question de la pérennité de notre modèle se pose. Pour l'Union démocratique bretonne, il est temps d'inventer un nouveau mode de gouvernance, dans lequel nos territoires acquerraient une plus forte autonomie politique et fiscale, leur permettant d'ajuster leurs actions au plus près de leurs spécificités et singularités. Nous pensons donc qu'une nouvelle étape de décentralisation est plus que nécessaire pour permettre à nos territoires de se renforcer selon leurs besoins, leurs atouts et leurs spécificités. Cela devra être le socle de nouvelles solidarités dont nous débattons en fin de matinée. Nous pensons qu'une autonomie politique renforcée, à l'œuvre dans de nombreuses villes européennes comme Bruxelles, Hambourg, Bilbao ou Cardiff, devra permettre de lutter contre les inégalités et aider au développement de notre territoire au bénéfice de tous ses habitants.

I – 18

En attendant, et militant pour de telles évolutions institutionnelles, nous voterons bien évidemment le budget 2017.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire.

Monsieur Bolo, merci de cette présentation du budget 2017 qui devrait tous nous remplir de joie, au vu de votre enthousiasme et de ce qui est écrit également dans le rapport. Je cite le rapport du budget : « un budget offensif et cohérent », « la qualité du service rendu aux Nantais », « il assure les grands équilibres financiers ». « La municipalité fait le choix de porter l'effort sur les dépenses de fonctionnement. Cette optimisation de la dépense publique rend également possible le financement d'une politique d'investissements ambitieuse. »

Excusez-moi, mais vous vivez dans une forme de rêve, et nous allons essayer de revenir à la réalité.

Les comptes se dégradent : c'est une réalité que vous cachez par des paroles et des adjectifs louangeurs. Vous commencez en disant : « La municipalité fait le choix de faire porter l'effort sur les dépenses de fonctionnement. » OK. Dont acte. Nous ne devons pas avoir la même façon de lire les chiffres, puisque lorsque l'on regarde l'évolution des dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté de 9 millions d'euros, à +2,6 %, comme vous l'avez dit, augmentation plus rapide que les recettes. Faire porter l'effort sur les dépenses de fonctionnement à +2,6 %, je pense qu'il y a beaucoup de Nantais qui pourraient être étonnés. Forcément, cela fait diminuer nos marges de manœuvre.

Pourtant, vous écrivez, dans le rapport, et vous le dites : « Cette politique permet le financement d'une politique d'investissements ambitieuse ». Regardons donc le résultat de cette politique : l'épargne nette (c'est vrai que l'on fait un peu une fixation sur l'épargne nette), c'est l'argent qui reste pour investir une fois que tout est payé, y compris la dette, le capital de la dette. Avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, nous ne voyons pas comment cela permettrait de dégager plus d'argent. Et là encore, les chiffres parlent. L'épargne nette oscillait entre 20 et 30 millions d'euros sur le mandat précédent, entre 2009 et 2013. Elle est budgétée à 6,6 millions d'euros pour 2017. Il y a un monde entre les deux.

Après, vous dites que tout ceci « assure les grands équilibres financiers ». Mais ce n'est pas le budget offensif et cohérent, comme vous le dites, qui permet l'équilibre du budget, mais l'emprunt que vous prévoyez de souscrire. Là encore, sur le mandat précédent, de 2009 à 2013, vous empruntiez en moyenne 20 millions d'euros par an. Vous avez budgété pour 2017 un emprunt de 36 millions d'euros. Pire, ces 36 millions d'euros ne suffisent pas, puisque vous prévoyez en plus ce que vous appelez le « recours à l'excédent de 9,1 millions d'euros », ce qui veut dire ni plus ni moins de piocher dans la trésorerie des années précédentes. Soit un besoin total de financement qui passe, en gros, de 20 millions d'euros, sur le mandat précédent, à 45 millions d'euros au BP 2017. Et voilà donc l'endettement de notre Ville qui repart à la hausse, avec 6,3 ans au BP 2017. Nous étions à 4,2 ans en 2012...

En résumé, des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes, des marges de manœuvre qui se réduisent et l'endettement qui engraisse. Et comme vous le dites, effectivement, c'est important parce que derrière, ce sont les choix de demain des Nantais. Comment développer les services ? Comment développer les investissements ? Vous êtes aujourd'hui sur une trajectoire qui n'est pas la bonne.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je ne sais pas si le débat sur le rêve et la réalité a toute sa place au Conseil municipal, bien que je conçoive que la situation puisse tourner au cauchemar, en ce moment, politiquement, pour certains d'entre nous. Peut-être, pour rester dans la réalité, puis-je

I – 19

vous inviter à visiter prochainement, au Château, l'exposition « Les Cendres de nos rêves », consacrée aux Surréalistes, qui ont beaucoup inspiré l'imaginaire nantais, qui marque aussi notre engagement dans ce mandat.

Avec ce budget, nous sommes à mi-mandat et pleinement dans l'exécution, que cela déplaie ou non, du projet municipal sur lequel les Nantaises et les Nantais nous ont élus.

Les dépenses d'investissement programmées cette année atteignent 93 millions d'euros, dépenses d'équipement comprises. Elles permettent un volume global d'environ 400 millions d'euros sur la durée du mandat.

Vous le savez, le niveau d'investissement est un des éléments fondateurs de l'engagement des communistes dans cette majorité au service des Nantaises et des Nantais. Nous le disions lors du débat d'orientations budgétaires, ces investissements sont la contribution nécessaire des pouvoirs publics pour répondre à la crise économique et sociale. Ils répondent aux priorités que nous nous sommes fixées. L'éducation, par exemple, avec un vaste programme de restructuration, de rénovation, d'extension, de mise aux normes des bâtiments scolaires et à l'acquisition de mobilier, de matériels pédagogiques et d'entretien. Avec aussi le développement du numérique et l'accès au haut débit Internet, dont chacun mesure l'enjeu en termes d'égalité d'accès et de formation pour les plus jeunes. Et nous voulons bien sûr répondre au défi de la croissance démographique de notre territoire : 300 élèves supplémentaires attendus en 2017, c'est l'ouverture de classes et le recrutement de personnel supplémentaire. Ce sont autant d'aménagements, d'investissements nécessaires pour garantir l'accès à la formation et à la réussite scolaire de tous les enfants de notre ville. Et je rappelle, contrairement à l'idée reçue selon laquelle Nantes attirerait uniquement des CSP+ parisiennes, que nous comptons 40 % d'employés et d'ouvriers parmi les nouveaux arrivants.

Voilà pourquoi nous voulons construire la ville pour tous, la ville de tous les parcours résidentiels en continuant de construire du logement social, la ville de toutes les solidarités et la ville de toutes les initiatives associatives et citoyennes. C'est ce que nous faisons avec 9,4 millions d'euros consacrés à la vie associative, avec les travaux du pôle associatif Désiré Colombe, qui intègre un multi-accueil, avec le lancement des travaux de réhabilitation de la Fabrique des Dervallières.

Sans entrer dans une liste à la Prévert (il est d'ailleurs bien dommage de se rappeler Prévert pour sa liste plutôt que pour avoir utilement rappelé que « quand la morale fout le camp, le fric cavale derrière », citation appropriée, à l'époque, à l'air du temps comme au débat budgétaire), sans énumérer, donc, je veux souligner l'importance des investissements dans le domaine culturel, quand de si nombreuses collectivités sacrifient des événements, des festivals et parfois des équipements culturels publics. C'est la sanctuarisation du budget de la culture annoncée par Johanna Rolland aux acteurs culturels en septembre. Ce sont aussi 6 millions d'euros qui seront engagés pour la création de locaux d'artistes, pour le projet Libre Usine de Malakoff ou encore, pour la généralisation des automates de prêt dans le réseau de lecture publique et les investissements dans les e-services et les salons numériques dans nos médiathèques.

Compte tenu de l'actualité médiatique, permettez-moi un mot sur le Musée d'Arts de Nantes. Avec ces travaux d'extension et de rénovation, le Musée d'Arts de Nantes entre dans le XXI^e siècle avec les normes les plus avancées de notre temps pour valoriser nos collections et accueillir des expositions, pour contribuer à la démocratisation culturelle, avec la gratuité pour les scolaires, et pour favoriser le rayonnement culturel de notre ville, avec son imaginaire propre, de Jules Verne aux Surréalistes.

Oui, vraiment, un tel événement mérite mieux que les petites polémiques dont nous a récemment gratifiés l'opposition. Si vous estimez que la culture coûte ici trop cher, pensez alors aux entreprises que vous prétendez si souvent défendre : plus de 120 entreprises sont intervenues sur le chantier, dont l'immense majorité issue des Pays de la Loire, attestant de l'immense savoir-faire disponible sur notre territoire. Nous nous satisfaisons, nous, des centaines d'emplois mobilisés pour la réalisation de ces travaux et des milliers d'heures de

I – 20

formation et d'insertion réalisés grâce à l'engagement de la puissance publique. C'est une belle illustration d'une politique d'investissement vertueuse.

Enfin, parce qu'il s'agit de répondre à l'enjeu de la santé sur notre territoire, il nous semble utile d'amplifier nos politiques de santé publique, en particulier par l'accélération des investissements concernant les Maisons de santé.

Le débat d'orientations budgétaires a été l'occasion, pour notre groupe, de rappeler combien notre stratégie financière nous permet d'être dans l'action. Le désendettement de 25,4 millions d'euros réalisé depuis le début du mandat confirme notre capacité à recourir à l'emprunt pour un endettement de 721 euros par habitant, soit 6,3 années, endettement très inférieur à notre strate, qui est de 1 191 euros par habitant.

Enfin, alors que le candidat de la droite à l'élection présidentielle, en tout cas pour l'instant, veut supprimer 500 000 emplois de la fonction publique, que la majorité régionale veut supprimer des trains express régionaux et expérimenter l'ouverture à la concurrence, donc à la privatisation, nous avons une tout autre vision du service public, qui ne peut être performant sans agents statutaires formés, reconnus et bien rémunérés. Non seulement nous assumons pleinement la progression des dépenses de personnel de 3,6 %, mais nous disons également qu'à l'avenir, pour continuer d'accueillir une population en plus grand nombre, pour répondre à des besoins nouveaux, comme nous venons de le faire avec la Maison de la tranquillité publique, il faudra avoir recours à des embauches statutaires.

Malgré un contexte budgétaire rendu difficile par les politiques d'austérité, avec un l'État qui a privé les collectivités de 28 milliards sur trois ans et Nantes, de 22 millions sur la même période, avec des dotations en réduction à nouveau de 3,7 % cette année, notre majorité fait la démonstration qu'une politique de solidarité, une politique au service de la population, une politique en faveur d'une ville pour tous, en bref, une politique de gauche est possible.

Pour ce qui nous concerne, nous n'adhérons pas à la fable de la raréfaction de l'argent public, dans un pays qui voit s'envoler chaque année 80 milliards d'euros en fraude fiscale, soit 3 % de son produit intérieur brut, soit davantage que le déficit public annuel. Nous nous satisfaisons donc de l'adoption à une large majorité par l'Assemblée nationale, hier, de la résolution proposée par les députés communistes pour que la France soit à l'initiative d'une COP de la finance mondiale pour l'harmonisation et la justice fiscale. C'est en effet une urgence à changer pour sortir de l'austérité, pour redonner aux collectivités les moyens de leur action pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, pour une politique ambitieuse du logement social, de l'éducation, de la santé, de la culture, du sport, pour un développement durable, équilibré et harmonieux de notre territoire.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Marc Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je voudrais juste commencer par répondre en deux mots à M. Seassau. Bien entendu, je pense que nous nous respectons les uns, les autres, ici, dans nos groupes politiques différents. Pour moi, le respect est un peu exclusif de la caricature et je crains que de temps en temps, je regrette de le dire, vous soyez dans la caricature, en particulier quand vous opposez notre appétence pour la culture à celle que nous avons aussi pour les entreprises et les créations d'emplois. C'était juste pour reprendre ce point de vos propos. J'espère que vous ne m'en voudrez pas.

Le maire a introduit les propos de M. Bolo, tout à l'heure, en disant qu'un budget, c'était effectivement la traduction d'une stratégie et la traduction des priorités.

Sur les priorités, nous n'avons pas énormément de choses à dire, d'abord parce que ce sont vos priorités de la majorité, même si c'est une majorité élue, il faut toujours se le rappeler, avec 26 % des voix des Nantais. Mais c'est la majorité, donc il n'y a pas de problème là-dessus et d'ailleurs, heureusement que « vous faites le job », comme on dit, entre guillemets, parce qu'il y a bien entendu pas mal de choses qui ne sont pas mal du tout, là-dedans.

I – 21

Le problème principal que nous avons sur ce budget, c'est le problème de la stratégie. C'est là-dessus que je voudrais souligner un ou deux points de la stratégie financière ou de la stratégie tout court, puisqu'aujourd'hui, M. Bolo, avec la faconde qu'on lui connaît, à laquelle nous nous habituons depuis trois ans et qui semble d'ailleurs se développer encore un peu chaque année, nous a présenté les choses d'une façon qui sont tout de même un peu tirées par les cheveux, dans certains domaines.

Je ne vais pas paraphraser mon amie Stéphanie Houël, mais quand même. C'est vrai que vous nous avez dit que vous aviez peut-être une mémoire des chiffres défaillante et que c'était peut-être un handicap pour vous. Moi, je pense que c'est plutôt une aide pour vous, quand vous présentez le budget, de ne pas bien voir les chiffres de l'année d'avant.

Quand vous dites qu'aujourd'hui, nous maîtrisons la situation, bien entendu, il y a des raisons aux augmentations des coûts de fonctionnement qui ne dépendent pas directement de nous, mais il n'empêche que c'est vous qui avez l'exécutif et la gestion, et quand on a une épargne nette, qui est celle qui est la plus importante, qui baisse de 15 % d'une année sur l'autre, je pense que même si une partie des dépenses ne sont pas de notre seul fait, cela mérite un peu plus de modestie. Premier point.

Deuxième point, les augmentations des investissements. C'est très bien qu'ils augmentent. D'ailleurs, il y en a beaucoup qui sont très satisfaisants. Le problème n'est pas là, je le disais en commençant. L'augmentation des investissements est de 9 %, cette année, par rapport à l'année dernière. Je pense qu'il est utile de rappeler quand même que l'année dernière, nos investissements avaient baissé de 25 %. Cela permet de relativiser un peu le mouvement et l'élan de cette année, puisque nous passons, et vous le dites vous-même, d'ailleurs, par des creux et des bosses. C'est le rythme du mandat, que nous comprenons, mais il faut regarder cela un peu sur la durée.

Surtout, nous avons aujourd'hui, une fois de plus, des recettes, qui augmentent trop peu, mais qui augmentent du fait de la fiscalité. Les dotations de l'État baissent cette année, nous l'avons vu, mais les produits de nos fiscalités réunies augmentent trois fois plus que la baisse des dotations de l'État. Nous avons 9 millions de produits fiscaux supplémentaires, grosso modo, en dehors de la fiscalité directe. Dans les 9 millions, il y a 4 millions, je crois que vous l'avez cité tout à l'heure, qui sont les droits de mutation. Cela, c'est plutôt positif, puisque c'est le signe d'un dynamisme du marché de l'immobilier, sur notre territoire, qui est là.

Mais il y a 5 millions sur lesquels je voulais un tout petit peu mettre le doigt, cette année, parce que ceux-là, ils me gênent. Si je ne me suis pas trompé, ils sont en fait la seule augmentation de l'attribution de compensation que nous verse Nantes Métropole. En effet, nous passons de 35 à 40 millions en attribution de compensation, cette année, par rapport à l'année dernière. Ces 5 millions, je trouve qu'ils sont un peu bizarres, parce que l'on décide de ne pas augmenter les taux sur la Ville, soit, on les augmente sur la Métropole, nous en avons parlé, je ne vais pas y revenir, et comme par hasard, après que la Métropole a engrangé les augmentations d'impôt, nous avons une attribution de compensation qui augmente de 5 millions. Je pense que c'est un retour de l'impôt et de la fiscalité directe sur notre territoire.

Je voulais souligner ce point-là, d'autant plus, et vous le savez, que nous avons eu à débattre déjà plusieurs fois de quelques millions baladeurs dans vos présentations budgétaires, Monsieur Bolo. Vous vous souvenez ? Eh bien, nous pourrions vous donner un coup de chapeau sur la manière, je n'ose pas dire « pernicieuse », je cherche un mot plus doux, mais sur la manière dont vous les avez fait remonter, en trois ans, d'une recette de remboursement sous forme de remboursement de capital par la Métropole à une recette de fonctionnement que nous recevons maintenant au niveau de l'attribution de compensation. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'une part de la fiscalité prélevée sur notre territoire et là, en l'occurrence, au niveau de la Métropole, vient aujourd'hui combler un peu le fait que nous n'arrivions pas à tenir nos frais de fonctionnement. Cela veut dire qu'une part des impôts levés, contrairement à ce qui a été annoncé, ne sert pas à financer les investissements, ce qui est le souhait de tout le monde, mais sert aussi à boucher les difficultés que nous avons à faire face aux augmentations

I – 22

des coûts de fonctionnement. C'est extrêmement important pour l'avenir et c'est le point sur lequel il me semblait important d'insister ce matin. Je n'irai pas au-delà.

Je voudrais reprendre encore une fois M. Seassau, parce que j'ai bien aimé la citation de Prévert, mais si je pouvais la détourner un tout petit peu, je dirais que ce n'est pas quand la « morale » fout le camp, c'est quand la « stratégie » fout le camp que le fric court derrière. Aujourd'hui, j'ai sincèrement un peu peur que la stratégie ne soit pas bien dans l'axe de l'ambition que vous affichez.

Je finis cela sous forme de boutade : c'est peut-être du « Bolo dans le film », mais pour moi, ce n'est pas du boulot pour l'avenir et nous voterons contre ce budget cette année.

Mme le MAIRE – Merci. Je sens que Pascal Bolo est impatient de vous répondre sur chacun des points précis, d'autant plus, Monsieur Reneaume, que notamment sur le dernier point que vous venez d'évoquer, vous avez déjà eu les réponses, en réalité, sur des éléments très techniques et très précis. Je comprends que vous souhaitiez utiliser l'enceinte de ce Conseil municipal pour reposer la question et avoir la réponse, mais avant, j'ai encore trois prises de parole.

Élisabeth Lefranc, pour commencer.

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais quand même rappeler l'introduction de Pascal, parce qu'elle me paraît essentielle : dans l'agenda d'une ville, le vote du budget est un rendez-vous extrêmement important, parce que c'est le premier acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Le budget prévoit et autorise les dépenses, et il informe sur la situation financière de la ville. Le vote du budget est aussi un exercice de transparence et de clarté vis-à-vis de l'utilisation des fonds publics, et les fonds publics, il faut peut-être le rappeler, sont destinés à la mise en œuvre de projets publics, collectifs, et non pas à l'enrichissement individuel ou familial. Bref, notre budget permet aux habitants, aux Nantaises et aux Nantais, de voir concrètement ce que nous faisons, ce que nous allons faire et donc, de vérifier si nous tenons nos engagements. Certes, quand M. Reneaume dit : « on ne partage pas la stratégie », j'ai presque envie de dire : « tant mieux ». Tant mieux, parce qu'effectivement, il y a des différences entre votre vision et la nôtre.

Notre budget pour 2017, Pascal l'a dit, est offensif. Offensif, parce que dans le budget de fonctionnement de 93 millions d'euros, il y a près de 64 millions d'euros qui sont consacrés à des projets d'investissement très précis, des investissements au service des Nantais. Je ne ferai pas toute la liste des priorités, je reviendrai juste sur deux priorités :

- L'éducation, avec les travaux d'extension, par exemple, de l'école Louise Michel, avec les travaux du restaurant scolaire de l'école Ampère, avec l'accès au haut débit Internet dans les écoles... Mais pourquoi ? Pourquoi choisissons-nous de faire ces investissements dans l'éducation ? Tout simplement parce que nous sommes convaincus qu'en travaillant de cette manière-là, nous travaillons à la réduction des inégalités.

- La deuxième thématique sur laquelle je voudrais insister, ce sont les solidarités, notamment en participant au projet « 5 Ponts », que nous ré-aborderons tout à l'heure, lors du débat thématique, en construisant également le pôle de restauration, de santé et d'hygiène Pierre Landais, en réhabilitant les établissements pour personnes âgées ou encore, en accompagnant les commerçants pour l'accessibilité de leur commerce aux personnes handicapées. C'est à cela que servent nos investissements à la Ville de Nantes.

2017 sera une année importante, plusieurs l'ont dit, parce que c'est l'année où nos projets se concrétisent, sortent de terre, deviennent réalité. L'année 2017 va aussi mettre l'accent sur les services de proximité, sur le développement de la relation aux usagers, sur l'entretien durable de nos bâtiments publics et leur accessibilité, avec près de 16 millions d'euros consacrés à ce sujet. Quand nous faisons cela, nous sommes juste exactement dans la ligne de conduite que nous nous sommes fixée : être présents, être utiles aux Nantais, à leurs côtés, au quotidien, répondre à leurs besoins, répondre à leurs attentes et aussi, répondre aux défis qui nous font face, en mettant plus de solidarité, plus de justice et plus de respect de l'environnement.

I – 23

Enfin, le budget 2017 est aussi cohérent. Il est cohérent parce qu'en fait, il respecte la stratégie financière que nous nous sommes fixée en début de mandat, que peut-être les collègues de l'opposition ne partagent pas, c'est leur choix. Mais nous, nous avons fixé une stratégie et nous la respectons, et c'est en cela que nous sommes cohérents. Je ne redirai pas ce que j'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires du mois de décembre, mais je vous rappelle quand même que cette stratégie financière prévoyait que les taux de fiscalité n'augmenteraient pas et que nous tenons notre engagement, et ce sera la septième année consécutive où nous tenons cet engagement.

C'est un budget cohérent parce qu'il est aussi maîtrisé. C'est un budget qui encourage l'optimisation des moyens et la limitation des dépenses de gestion pour libérer des marges de manœuvre. Et on l'a vu : nous avons pu libérer des marges de manœuvre, puisque nous avons pu recruter vingt policiers municipaux et treize agents pour l'éducation en ATSEM ou en AER.

Madame le Maire, vous l'aurez compris, ce budget nous convient, puisqu'il est la déclinaison de notre engagement auprès des Nantais. Par conséquent, Monsieur le Premier Adjoint, Madame le Maire, vous aurez tout le soutien des élus du groupe socialiste, républicain et démocrate.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je reviens rapidement sur la question des taux, puisque M. Bolo a présenté la question des taux directement dans ce rapport pour éviter d'allonger les débats.

Vous faites le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale cette année, ce qui, dans le contexte de ras-le-bol fiscal et d'explosion de la fiscalité nationale et locale ces dernières années, était totalement indispensable.

Mais nous n'oublions pas que malgré cette stabilité des taux, les impôts des Nantaises et des Nantais augmenteront en 2017 du fait de l'augmentation des bases. Nous n'oublions pas non plus que les taux nantais sont comparativement à d'autres villes, relativement élevés. Nous n'oublions pas non plus que les Nantaises et les Nantais ont subi une pression fiscale inadmissible en 2016, plaçant Nantes sur le podium des villes taxant le plus leurs concitoyens. Nous n'oublions pas davantage qu'en 2017, ce sont les entreprises nantaises qui seront à leur tour confrontées à une hausse de la fiscalité locale. Enfin, nous n'oublions pas que la stabilité des taux cache l'augmentation incessante et annuelle des tarifs en tout genre, des places de stationnement aux repas à la cantine, des transports publics aux activités périscolaires...

Pour ces raisons, notre groupe votera contre la délibération concernant le budget, mais également celle concernant les taux de l'année 2017.

Rapidement, Monsieur Seassau, j'ai eu l'impression que vous tentiez de nous dire quelque chose, mais... Bon. Pour ma part, je rejoins Marc Reneaume : je crois que la caricature est l'ennemie de la clarté. Faut-il investir ? Oui, bien sûr. Faut-il investir dans le domaine culturel, sportif et éducatif ? Évidemment ! Faut-il pour autant se contenter, sur de nombreux grands dossiers, de laisser les enveloppes initiales déraiper ? Je ne le crois pas. Faut-il s'opposer par principe à l'idée de faire des économies, de limiter nos dépenses de personnel, de chercher des mutualisations, d'appliquer la loi sur le temps de travail ? Nous ne le croyons pas davantage, et c'est bien sur ces aspects, Madame Lefranc, que nos options, nos stratégies divergent.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOËS, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, Pascal Bolo l'a rappelé en introduction, nous sommes devant un budget offensif, mais surtout, un budget à mi-mandat qui est celui de la concrétisation de nos engagements de campagne, des priorités et de nos marqueurs de mandat, à savoir, et je suis assez surprise que personne, en dehors de Pascal Bolo, ne l'ait rappelé : l'écologie et le social, en premier lieu et, décider à agir ensemble (le dialogue citoyen et la participation citoyenne aux décisions démocratiques). Ce sont ces priorités de campagne qui ont été retranscrites et que l'on retrouve, dans ce budget, au cœur de toutes politiques publiques, et dont nous mesurons chaque jour l'importance. Nous

I – 24

sommes, certains y ont fait allusion, devant des échéances électorales majeures, avec un jeu totalement ouvert. Il y a, c'est indéniable, un accroissement de la défiance envers les politiques, qui ne fait que s'aggraver avec les scandales récents qui émaillent le candidat de la droite ainsi que celle du Front national, qui nécessite de travailler en toute transparence en tant qu'élus de la République.

Et puis il y a la société civile, qui a véritablement soif d'écologie. On le voit, l'énergie, l'environnement sont des préoccupations croissantes de la population. Nous le voyons avec les pics de pollution que nous avons connus la semaine dernière, un procès qui est aujourd'hui intenté à Paris sur la qualité de l'air, une première... Mais aussi la société civile qui se mobilise pour sortir le scénario « négaWatt », qui démontre qu'il est possible d'arriver à 100 % d'énergie renouvelable en 2050 et que contrairement aux idées reçues et aux oppositions dans lesquelles la droite, souvent, essaie de nous enfermer, l'écologie et l'emploi vont de pair. La transition énergétique est même créatrice d'emplois : le chiffre d'un million est avancé et étayé de manière très sérieuse. Ensuite, nous avons également prouvé avec le lancement, hier, du guichet unique de la rénovation énergétique, comment nous travaillons ensemble avec les partenaires économiques, la CAPEB et la FFB, et que la maîtrise des énergies sur notre territoire va créer de l'emploi durable et non délocalisable.

Donc un budget et derrière les chiffres, la concrétisation de ce cap fixé, parce qu'il est important, dans ce contexte politique mouvementé, de suivre ce cap et de tenir nos engagements.

Le budget 2017, forcément, se passe dans le contexte du grand débat sur la transition énergétique. Ses conclusions, ses expérimentations, la mise en mouvement que nous avons amorcée vont forcément approfondir tout ce qui émerge sur le territoire, ce qui sera concrétisé sur les années à venir. Je citerai quelques exemples, comme la poursuite du plan « Cit'ergie », Pascal Bolo y a fait référence, avec, cette année, un audit énergétique sur nos bâtiments publics.

Parce qu'il faut effectivement prévoir et anticiper et que l'énergie la moins chère est toujours celle que nous ne consommons pas. Et sur la rénovation de nos bâtiments, là aussi, nous innovons. Je donnerai juste l'exemple de l'extension du groupe scolaire Louise Michel, que nous allons faire en prenant en compte aussi l'énergie grise et donc, partir sur des principes d'économie circulaire. Enfin, nous avons hier une audition du grand débat sur la transition énergétique et une intervenante parlait justement de la précarité énergétique, parce qu'écologie et social sont intimement et profondément liés.

On ne peut pas faire d'écologie sans social et on ne peut pas faire de social sans écologie. L'éco-appartement en est une belle réalisation, sur notre territoire, qui commence à faire ses preuves. Mais on voit aussi des dynamiques dans chaque quartier, par exemple autour des ressourceries. Il y en a qui ont été inaugurées au Breil ou aux Dervallières. Et nous voyons que 90 sites de compostage partagés existent actuellement sur la ville.

Notre deuxième axe est bien le renouvellement du dialogue citoyen. Tout ceci va de pair avec la manière dont nous souhaitons construire la ville. Je me permets juste de dire, et c'est rappelé dans le budget, que le bureau des projets a été amorcé, pensé la première année de mandat. Aujourd'hui, c'est un vrai succès, avec 80 projets soutenus depuis sa création, dont un tiers sur la transition énergétique et la nature en ville, la sensibilisation à la transition écologique. Il me semble qu'il y a notamment demain l'inauguration d'un poulailler, dans ce cadre-là, demain à Nantes Sud. Enfin, il y a le travail qui est entamé sur la revalorisation de six bâtiments désaffectés et de seize espaces publics délaissés, avec l'implication de divers conseils consultatifs. Nous construisons réellement la ville ensemble. Ce sont les briques que nous avons posées en début de mandat, en attendant la mise en place d'un de nos engagements de campagne, celui du budget participatif.

Enfin, un budget qui est concret et qui se fait en proximité avec les onze quartiers nantais, d'abord avec de nouvelles places en crèche. Là aussi, nous tenons nos engagements : à mi-mandat, nous avons créé 220 places en crèche, sur un objectif de 400. On voit bien que là

I – 25

aussi, nous tenons le cap, avec un budget conséquent de 30 millions d'euros. Cependant, il faut apporter une attention particulière à la qualité, en plus de la quantité, qui doit continuer à nous animer malgré le désengagement financier qu'il peut y avoir d'autres collectivités sur le département, notamment sur les relais accueil – petite enfance. Il faudra également, sur les e-démarches pour faciliter la ville et faciliter la vie, avoir une attention particulière pour la petite enfance.

Je citerai un autre exemple, celui de la salle Coidelle, qui, après des travaux indispensables, permettra de maintenir sur place des activités pour les enfants et de la gymnastique douce. C'est un site assez emblématique, au centre-ville de Nantes. De plus, des mutualisations, que M. Bainvel a appelées de ses vœux, sont en cours avec les gymnases du lycée Jules Verne et de la piscine Léo Lagrange. Enfin, d'autres activités sportives se tiendront dans le superbe équipement du centre de loisirs du Petit Port. Sur la sécurité, nous soulignons la mise en place, comme l'ont fait mes collègues précédemment. Et d'ailleurs, nous n'avons pas tellement entendu la droite sur la mise en œuvre de ces engagements, de la Maison de la tranquillité et, comme nous l'avions souhaité également, le déploiement d'îlots dans les quartiers.

Pour notre politique « jeunesse », le budget municipal a vraiment servi de levier pour aller mobiliser des financements complémentaires. Là où nous mettons un euro, nous doublons la mise grâce à l'État : 4,6 millions d'euros en tout via le programme d'investissements d'avenir. Mais au-delà de ces moyens additionnels, c'est un jeu collectif, là aussi, qu'il faut souligner : cinq collectivités, Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Orvault et le Département, et huit acteurs associatifs se mobilisent et coopèrent pour agir ensemble pour l'émancipation des jeunes.

Je terminerai par la stratégie financière, puisque le budget, vous l'avez souligné dans toutes vos interventions, c'est aussi une stratégie financière. Là encore, malgré ce que vous pouvez avancer, nous tenons nos engagements de campagne. Nous avons affiché qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts, et c'est ce qui est une fois de plus confirmé à la Ville de Nantes. Notre désendettement continu démontre, malgré ce que vous pouvez avancer, la bonne gestion et la bonne anticipation sur les années précédentes et nous permet un léger ré-endettement, qui est aujourd'hui nécessaire pour mettre en œuvre nos priorités au service de tous les Nantais. Ensuite, sur la sobriété et la transition de nos modes de fonctionnement, nous l'avions demandée, la loi la rend possible et la Ville d'Orvault et l'Ademe la mettent en place : il nous faut aussi donner l'exemplarité pour nos agents et mettre en place l'indemnité kilométrique vélo.

Enfin, notre stratégie financière doit également aider à concrétiser nos engagements. Vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais l'année dernière, avant la COP21, nous avons collégialement adopté un vœu sur la COP21 et ce que nous pouvions mettre en œuvre en tant que collectivité aussi, ce que l'on demandait à un État, puisque nous appelions de nos vœux un accord ambitieux. Ce vœu nous engageait sur le désinvestissement carbone. J'en parle dans le cadre de la stratégie financière puisque nous demandions aux acteurs financiers privés et publics du territoire d'engager concrètement la transition en investissant au bénéfice des énergies dé-carbonées en substitution à des investissements dans les activités polluantes et consommatrices en ressources fossiles. Dans le rapport, différents établissements bancaires sont cités. Nous suggérons donc à notre adjoint aux finances, cher Pascal, de renforcer notre action et d'honorer nos intentions, et de travailler avec nos partenaires bancaires au respect de nos engagements.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, ce budget ancre le social et l'écologie comme véritable fil rouge dans toutes nos politiques publiques tout en ouvrant nos modes de décision aux habitants et en les incitant à s'impliquer pour construire la ville avec nous. À mi-mandat, nous voyons que nous tenons le cap de nos engagements, véritable pôle de stabilité en ces temps politiques troublés. Nous traçons les lignes pour la suite. Le groupe écologiste, comme l'a rappelé Pascal Bolo, se placera donc bien fermement dans la majorité et nous voterons ce budget.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

I – 26

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, d'abord, je voudrais puisque Marc Reneaume en a un peu parlé, revenir très rapidement, pour éclairer certaines interventions, sur la réalité de la qualité de la prévision budgétaire et la réalité de la sincérité de ce budget et, j'allais dire à Mme Houël, de la transparence, puisque vous avez émaillé votre propos de références à ce que je venais de dire.

Pour ma part, je suis heureux que nous partagions les mêmes constats, que nous partagions les mêmes chiffres. La seule petite différence est que moi, je n'ai pas de plus ardent désir que de vous faire partager mon enthousiasme, mon enthousiasme pour notre ville, mon enthousiasme pour ses habitants et leurs projets, mais sans dissimuler un seul instant que oui, nous sommes soumis à un effet ciseau où les dépenses ont tendance à augmenter plus que les recettes. Eh oui, je l'ai dit, nous consommons une part des marges de manœuvre que nous nous étions données. Et oui, à l'évidence, à l'avenir, il faudra que nous poursuivions les efforts en matière de fonctionnement si nous voulons continuer à respecter nos objectifs et notre stratégie, qui allient respect des engagements, mise en œuvre de notre programme et maintien d'une situation financière saine.

Je suis donc presque un peu embêté de vous répondre, parce que j'ai constaté, Madame Houël, durant votre intervention, que nous étions d'accord. La meilleure preuve en sera, j'y faisais une brève allusion tout à l'heure, qu'en 2016, nous avons eu des recettes qui sont supérieures au budget prévisionnel de 1,27 %, c'est-à-dire l'épaisseur du trait. Nous aurons des dépenses, en 2016, au final, qui seront, au compte administratif, inférieures de 0,5 % par rapport au budget prévisionnel.

C'est vous dire si nous sommes arrivés à une maîtrise, et je vais dire d'où cela vient, de notre prévision budgétaire tout à fait remarquable. Là aussi, cette maîtrise et cette précision budgétaire, la qualité de la prévision budgétaire, proviennent du travail de l'ensemble des services de la ville et là plus particulièrement, du service des finances. Je voudrais, à l'occasion de cette réponse à vos observations, remercier vraiment la Direction des finances, Béatrice Mérand, Stéphane Barranger, Bertrand Asseray, mais aussi l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices, qui font au quotidien un travail de suivi de l'exécution du budget tout à fait remarquable et précis, ce qui nous permet d'avoir des prévisions budgétaires qui sont d'une très, très grande exactitude.

Ensuite, je vais être obligé de répondre à nouveau à Marc Reneaume sur deux choses, qu'il sait pertinemment. La première a trait à l'investissement : nous ne sommes pas à périmètre constant, par rapport aux évolutions que vous donnez, puisque je vous rappelle qu'en 2015, ont été transférées à la Métropole des charges d'investissement concernant des équipements devenus métropolitains et que dès lors que nous ne sommes pas à périmètre constant, les écarts que vous mentionnez ne sont pas les bons. Si nous gardions le palais des sports de Beaulieu, le Musée d'arts ou le programme d'entretien du stade de la Beaujoire, nous ne serions évidemment pas à 63,9 millions d'euros en équipement : nous serions bien au-delà. Si l'on compare ce qui est comparable, oui, nous gardons un haut niveau d'investissement à la Ville de Nantes et oui, il est en augmentation, j'allais dire « en redémarrage », en fonction des cycles, sur lesquels nous sommes d'accord, en 2017.

Deuxième élément, vous avez trouvé 5 millions d'euros « bizarres » dans l'allocation de compensation de Nantes Métropole, mais vous savez bien qu'ils n'ont rien de bizarre, puisqu'ils étaient prévus dès 2001. C'est en effet le fruit d'une opération un peu complexe techniquement, certes. Pour ceux qui n'ont pas la couleur, ce n'est pas commode. Mais c'est simplement que quand on transfère une charge, une compétence à Nantes Métropole, on a le choix entre transférer les dettes qui concernent ces secteurs d'activité transférés ou garder la dette où elle est et demander à Nantes Métropole de la rembourser, en l'occurrence, à la Ville de Nantes. Mais naturellement, quand ces dettes ont fini d'être remboursées, les mêmes montants réintègrent l'allocation de compensation qui est versée par Nantes Métropole. C'est donc une opération de simple mécanique comptable, qui fait qu'effectivement, l'allocation de

I – 27

compensation de Nantes Métropole va augmenter de 5 millions d'euros. Je crois qu'une note vous a été envoyée très récemment pour mettre tout cela noir sur blanc.

Vous voyez donc qu'il n'y a pas beaucoup de mystère, et si je comprends bien, le seul reproche que vous faites à ce budget est de ne pas être le vôtre... Là-dessus, j'avoue que nous sommes d'accord : ce n'est pas le vôtre. C'est le nôtre, ce sont nos priorités. Mais en tout cas, je suis heureux de constater que sur le diagnostic financier et sur les perspectives ultérieures, nous sommes en parfait accord.

Je voudrais, pour finir cette réponse, remercier mes camarades, collègues et amis de la majorité, qui, avec l'expression de leur riche diversité, vont donner acte, par leur vote, je n'en doute pas un seul instant, du fait que oui, c'est bien le programme adopté majoritairement par les Nantais qui est mis en œuvre aujourd'hui.

Mme le MAIRE – Je rappelle que dans le règlement intérieur, Monsieur Richard, les demandes de prise de parole se font avant la conclusion par le rapporteur. Je propose donc que nous mettions la délibération au vote. S'il y a une intervention, je vous invite à profiter d'une prochaine délibération pour le faire. Je crois que la tenue du règlement intérieur, sur lequel nous nous sommes engagés, les uns et les autres, participe de la bonne tenue de nos séances.

Deux mots avant de mettre aux voix la délibération, le budget tel qu'il vous a été présenté, un budget de concrétisation de nos engagements, un budget de concrétisation de nos marqueurs, un budget de concrétisation de la traduction de nos valeurs. Oui, nous allons arriver prochainement à cette période de mi-mandat et comme cela a été dit par l'ensemble des collègues de la majorité, dans la diversité qui fait notre richesse, nous avons là les bases à la fois d'une stabilité, d'une solidité et de la créativité du projet sur lequel les Nantaises et les Nantais nous ont fait confiance.

Je vous invite donc à vous exprimer par votre vote. D'un point de vue formel, nous avons logiquement à voter chapitre par chapitre. Sauf s'il y a une demande inverse, je vous propose que nous puissions voter globalement sur l'ensemble des chapitres. Y a-t-il une demande contraire à cette proposition ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous invite donc à voter sur la globalité des chapitres qui vous ont été présentés.

Le Conseil approuve (14 avis contraires du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Nous avons ensuite, je le rappelle, à voter sur le budget annexe « fossoyage ». Y a-t-il des questions particulières avant que je le mette aux voix ? Très bien. Je passe donc au vote.

Le Conseil approuve (14 avis contraires du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Vote des taux 2017 des trois taxes directes locales – Approbation

Mme le MAIRE – Nous avons ensuite un dernier point, qui renvoie en réalité, dans l'ordre du jour, à la délibération n° 4, qui concerne le vote des taux pour 2017 des trois taxes directes locales. S'il n'y a pas de question particulière, je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve (14 avis contraires du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Le vote global du budget est donc achevé et je me réjouis que nous ayons pu l'applaudir avec une majorité solide.

Applaudissements

I – 28

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous invite à poursuivre l'ordre du jour. Quand nous parlons de nos priorités, de nos priorités politiques majeures, la question du logement et en particulier, la question du logement social, qui est constitutif du parcours résidentiel que nous souhaitons proposer aux Nantaises et aux Nantais, est évidemment au tout premier plan. Je donne la parole à Pascale Chiron pour la délibération 5.

Mme CHIRON, Adjointe, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs – Avis de la commune de Nantes

Mme CHIRON, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, comme vous le savez, Nantes Métropole s'est engagée depuis plus d'un an à construire et à élaborer son plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et cela, bien entendu, conformément à la loi ALUR, qui date de 2014.

Ce plan partenarial de gestion est le résultat d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs de la Conférence intercommunale du logement, à savoir Nantes Métropole et ses 24 communes, le préfet de Loire-Atlantique, les bailleurs sociaux qui sont sur le territoire, l'Union sociale de l'habitat, Action Logement, l'association Centre régional d'études pour l'habitat de l'Ouest, qui gère le fichier partagé départemental, et, c'est oublié dans la délibération et je vous demande de bien vouloir l'ajouter, les représentants des locataires.

Le plan partenarial de gestion s'intègre pleinement dans les orientations de la Conférence intercommunale, qui, elle-même, en assurera la gouvernance. Il définit bien sûr les orientations, qui sont destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes de logements sociaux sur notre territoire.

Il a pour objectif premier de placer le demandeur au cœur de l'instruction de son dossier, bien sûr en ce qui concerne l'inscription au fichier de la demande jusqu'à l'attribution du logement social, et cela, en lui permettant d'en comprendre au mieux les différentes étapes. Le demandeur doit pouvoir devenir en effet acteur de sa demande en prenant en compte les différentes informations qui lui sont aujourd'hui délivrées.

Ce plan repose sur deux axes principaux. Le premier axe est la mise en place d'un réseau d'accueil et d'information des demandeurs de logement social. La mise en place de ce réseau d'accueil et d'information va s'appuyer bien entendu sur l'ensemble des lieux d'accueil qui existent aujourd'hui dans le territoire. Ils sont au nombre de 52. L'idée est d'avoir une information homogène, une information harmonisée sur l'ensemble des processus d'attribution et sur l'avancement des demandes. Aujourd'hui, la moyenne pour avoir une réponse est de près de dix-huit mois.

En effet, les Nantais qui souhaitent des informations sur leur demande de logement social, et ils sont nombreux, puisqu'aujourd'hui, nous avons plus de 17 000 demandeurs pour la ville de Nantes en première demande, ont la possibilité de s'orienter soit vers l'espace Habitat social, soit vers le service logement de la mairie de Nantes, mais aussi vers l'ensemble des bailleurs, qui ont eux-mêmes, dans leur diversité, différents lieux d'accueil, vers les services de l'État et vers Action Logement. Je vous le disais, il y a en tout 52 lieux différents sur le territoire. Donc l'idée, c'est bien de centraliser et de maintenir ces lieux d'accueil qui existent avec la mise en place, et c'est la nouveauté, de la Maison de l'habitant, qui sera la tête de réseau de ce plan partenarial.

La Maison de l'habitant intégrera bien sûr l'espace Habitat social qui existe aujourd'hui rue Sainte-Catherine, qui est porté par l'Association départementale d'information du logement de Loire-Atlantique. L'ouverture des portes est prévue pour début avril. Je vous l'ai dit, ce sera une véritable tête de réseau, qui permettra d'avoir une information fluide et en tout cas homogène sur l'ensemble du territoire.

I – 29

Aujourd'hui, le service « logement » de la Ville de Nantes est et restera un lieu d'accueil et d'information tout en développant un partenariat, puisque le premier objectif est bien sûr de construire le référentiel d'information sur le territoire. Trois chiffres concernant le service « logement », qui est composé aujourd'hui d'une dizaine d'agents, pour plus de 17 000 demandeurs sur la ville de Nantes. Pour l'année 2016, cela représente tout de même plus de 2 000 courriers, avec 876 personnes qui ont été reçues en rendez-vous, et rien que pour le mois de juin, pour vous donner un ordre de grandeur, puisque c'est le mois où le téléphone explose pour les demandes de logement, 717 appels ont été enregistrés.

Le deuxième axe de ce plan est l'organisation avec l'ensemble des acteurs de la gestion partagée des demandes de logement social, en prenant en compte la demande spécifique des ménages qui ont des besoins particuliers. Pour cela, afin d'intensifier la coopération de l'ensemble des partenaires aux différentes étapes, nous avons proposé deux axes en priorité.

Ce sont bien sûr les travaux de la Conférence intercommunale qui nous ont guidés dans ces précisions et dans ces orientations. Il apparaît que des profils de demandeurs nécessitent en effet un examen plus spécifique. Il s'agit en priorité des ménages en situation de précarité, qui ont des problèmes liés à l'état de santé, liés aussi au handicap, à l'âge ou encore à des revenus faibles, qui nécessitent pour certains un habitat adapté.

Le deuxième axe, ce sont les demandes de mutation, puisque là aussi, nous avons toutes et tous acté la nécessité de fluidifier le parcours résidentiel. Nous avons donc souhaité attirer une attention particulière sur ce point. Un petit rappel pour que vous sachiez qu'à Nantes, depuis 1998, existe le fichier commun de la demande locative sociale, qui a été l'un des premiers installés en France, qui est fort utile et que nous voudrions également optimiser au niveau de l'utilisation, tout cela, bien entendu, dans un souci d'efficacité de gestion et de transparence pour le processus des attributions.

Chers collègues, je vous propose aujourd'hui d'émettre un avis sur cette délibération, puisque la conférence intercommunale du logement du 14 décembre elle-même a émis un avis favorable. Aujourd'hui, il est présenté à l'ensemble des 24 communes de Nantes Métropole et nous aurons à l'approuver définitivement au Conseil métropolitain de la semaine prochaine.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Nathalie Blin.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, constitue sans nul doute une avancée dont il convient de se réjouir. L'ensemble des acteurs ainsi que des demandeurs ont tout à gagner de la mise en cohérence de l'information. Il existe un véritable enjeu démocratique à renforcer la transparence de la gestion des demandes de logement social.

Nous nous félicitons que le plan de gestion mette l'accent sur l'égalité d'accès au logement social. Il est en effet nécessaire que sur l'ensemble du territoire de la ville, et au-delà, de l'agglomération, chacun puisse trouver un logement adapté à sa situation. La question de la répartition du logement social sur le territoire se pose de manière différente depuis que les objectifs du SRU sont fixés à l'échelle de l'agglomération. La prise en compte des ménages avec des besoins spécifiques est primordiale. C'est pourquoi nous encourageons la future Maison de l'habitant à prendre contact avec l'ensemble des acteurs des logements spécifiques, et ce, afin de fournir l'information la plus exhaustive possible.

Nous approuvons la logique de mettre un accent particulier sur les demandes venues de ces ménages, pour les plus âgés et les plus jeunes. Pour les plus âgés, il est nécessaire de répondre à leur demande de mutation vers des logements adaptés, et pour les plus jeunes, l'enjeu est de permettre au logement social de répondre à leurs besoins d'autonomie, tout en prenant en compte la diversité de leurs situations.

I – 30

Aussi importante soit-elle, la gestion de la demande ne répond pas, pour autant, à la pénurie de logements sociaux. En effet, on constate qu'il en manque aujourd'hui encore 11 000. Il est donc nécessaire de maintenir une haute ambition en termes de construction de logements, surtout de logements sociaux. L'ambition est d'autant plus haute qu'à ce jour, 70 % des Nantais sont éligibles au logement social. En 2014, la première des 70 propositions que soutenaient les candidats communistes et républicains était de passer la barre des 30 % de logements sociaux d'ici à la fin du mandat. Nous sommes d'ailleurs, et ce, contrairement à l'opposition municipale, particulièrement satisfaits du projet de construction sur le site de l'ancienne maison d'arrêt. Dans le cadre d'un grand projet urbain comme celui-ci, au cœur de notre ville, c'est un geste fort que de faire de ces logements 50 % de logements sociaux.

Il est donc plus que jamais nécessaire de faire de notre politique du logement un marqueur de nos ambitions politiques, un marqueur de notre engagement pour la qualité de vie de nos concitoyens, le marqueur d'une municipalité qui fait de la solidarité une réalité.

Enfin, nous tenons à souligner que le plan de gestion réaffirme le caractère universel du logement social. Celui-ci n'est pas du logement d'urgence et n'est pas là pour « gérer la précarité ». Construire des logements sociaux, c'est matérialiser le droit au logement, le droit de chacun à avoir un logement digne, droit dont l'inapplication actuelle a des conséquences particulièrement tragiques, mises cruellement en évidence chaque hiver.

Le travail d'explication du fonctionnement aux demandeurs et une meilleure appréhension des mécanismes par ces derniers ne peut que légitimer davantage les attributions de logements, légitimité indispensable à l'acceptation du processus, lui-même nécessaire pour éviter les frustrations.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Benoît Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, le logement, encore un sujet sur lequel Nantes est loin d'être au niveau. Vous le savez, la production de logements sociaux est une nécessité pour répondre à une obligation légale, mais surtout à un besoin réel. Dans ce cadre, ce plan partenarial de gestion et la Maison de l'habitant semblent être une bonne chose pour les bénéficiaires. Mais à Nantes, il est clair que la volonté est de privilégier la location, dont le logement social, au détriment de l'accession à la propriété. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque le taux de logement social dépasse déjà le seuil réglementaire de 25 % du parc immobilier nantais et que ce seuil va encore augmenter dans le cadre du PLH, le programme local de l'habitat. Pourtant, seulement 37 % des Nantais sont propriétaires de leur logement, alors qu'au niveau national, plus d'un Français sur deux est propriétaire : 58 %, pour être précis...

Nous dénonçons donc avec force qu'une place plus importante ne soit pas faite au logement abordable destiné aux primo-accédants ou ménages dits « moyens ». Comment pouvez-vous justifier aux Nantais, Madame le Maire, que des programmes majeurs en cœur de ville, tels que Désiré Colombe, les anciens salons Mauduit, ou encore, plus récemment, l'ancienne maison d'arrêt, ne prévoient aucun logement abordable ? Pour rappel, la réhabilitation de l'ancienne maison d'arrêt, ce sont 160 nouveaux logements, dont plus de la moitié de logements sociaux (88). La conséquence est que le logement libre va être vendu, dans ce programme, autour de 6000 euros du mètre carré, voire plus. Ces logements trouveront donc preneurs majoritairement auprès d'investisseurs. Il s'agit bien là, au-delà des besoins de logement sociaux, d'une volonté qui nous interroge.

C'est à se demander si habiter Nantes, ce n'est pas être condamné à être locataire, à bénéficier de moyens financiers dont on sait très bien que ce n'est pas le cas des primo-accédants ou des classes moyennes, ou alors, à acheter en dehors de Nantes, avec les conséquences qui en découlent, comme, par exemple, la circulation. Eh bien nous, nous défendons la vision d'un parcours résidentiel complet et cohérent, qui devrait permettre à chacun d'évoluer tout au long de sa vie et d'accéder à la propriété. C'est une question d'ambition pour les Nantais.

I – 31

Je vous précise enfin qu'en raison d'interrogations qui demeurent chez certains maires de l'agglomération au sujet de ce plan partenarial, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Monsieur Stekr-Ridel, je vais laisser Alain Robert vous répondre sur des éléments précis, complètement erronés, que vous venez d'évoquer, je pense à Désiré-Colombe, mais sincèrement, je ne sais pas si votre intervention révèle un manque de sérieux, un manque d'information ou un peu d'agitation dans cette période troublée. Je me retiendrai d'en dire plus : je préfère que l'on vous réponde sur le fond. Je le dis, ce que vous évoquez n'a pas de fondement et cache mal, visiblement, le peu d'engagement spontané que vous avez pour les sujets de logements sociaux. Notre cohérence, à nous, est celle du parcours résidentiel : logement social, logement abordable, logement libre. Mais je vais laisser Robert vous donner un certain nombre d'éléments très précis. J'avoue franchement que je suis surprise de cette nature d'intervention, quand même.

M. ROBERT, Adjoint – Nous avons une politique extrêmement ambitieuse à l'échelle de Nantes Métropole et en particulier, à l'échelle de la Ville, et nous le voyons à travers la délibération qui nous est proposée. Il s'agit de faire partager à l'échelle de l'agglomération l'ambition que nous avons déjà sur la Ville de Nantes depuis de nombreuses années. Cette ambition, quelle est-elle ? Il s'agit de construire plus. Nous avons des besoins de logements qui sont considérables. Nous avons une poussée démographique tout à fait positive et de plus, nous avons un solde migratoire qui est aussi positif. C'est une chance extraordinaire et donc, il faut répondre à cette demande démographique. Cela passe par la construction de 6 000 logements par an à l'échelle de Nantes Métropole, dont, et c'est un choix politique, en effet, le choix de faire 2 000 logements sociaux par an et 1 300 logements abordables. Vous avez l'air d'opposer l'un et l'autre, de dire que le logement social, ce n'est pas bien... Cela vous dérange, nous pouvons en débattre...

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Ce n'est pas vrai, ce n'est pas ce que j'ai dit...

M. ROBERT, Adjoint – ... et que le logement abordable, ce serait extraordinaire. Je dois préciser que cette politique du logement abordable, c'est une politique que nous avons nous-mêmes définie à notre niveau local. Et lorsque sur Mellinet, nous prévoyons par exemple un tiers de logements abordables, il a fallu convaincre l'État de cette ambition politique d'accession à la propriété pour des personnes à revenu moyen ou modeste parce qu'au départ, l'État ne connaissait que la politique de logement social. Grâce à cela, nous avons obtenu une décote de 66 % sur le coût du terrain.

Concernant l'opération de l'ex-maison d'arrêt, le choix a été assez simple. Nous sommes dans un quartier extraordinairement prisé, qui est un quartier marqué, évidemment, par un niveau extrêmement élevé du coût au mètre carré, en ce qui concerne l'accession à la propriété dans le neuf. À l'inverse, nous sommes dans un quartier où il n'y a pour ainsi dire pas de logements sociaux. Il y en a quelques-uns, j'y suis encore allé récemment, puisque nous avons travaillé à un joli projet avec les habitants sur le quartier, rue de la Bastille. Mais enfin, on peut dire qu'ils sont relativement peu nombreux dans ce quartier.

À partir du moment où nous avons décidé d'acquérir ce bien de l'État, à un coût, il faut le dire, intéressant, la juste contrepartie, du point de vue de l'intérêt général et du point de vue de l'analyse sociologique et de l'équilibre social du quartier, est d'y mettre du logement social. 50 % de privé, puisque vous savez très bien que c'est une opération qui va être faite sous maîtrise d'ouvrage privée. Nous allons simplement vendre, faire une cession foncière du terrain à un opérateur privé, qui va réaliser l'opération et notamment, ne l'oublions pas, l'opération de parking de 250 places publiques, et donc, il y aura en effet 50 % de logement social. Ce choix de 50 % de logement social semble vous déranger. Pourquoi ce choix ? Tout simplement parce que cela permet un turnover de la population, cela permet d'offrir des logements d'une assez grande taille, qui permettront d'accueillir des familles avec enfants.

I – 32

Dans le cas du logement abordable, le public est souvent un peu différent, et nous avons notamment un petit problème : 2 500 euros pour le logement abordable sur ce territoire, cela risque de créer un effet d'aubaine par rapport à un public, puisqu'au bout de sept ans, c'est la clause que nous avons négociée avec l'ensemble des acteurs du logement pour le logement abordable, il y a un risque d'effet d'aubaine. Nous toucherons un public qui certes, sera intéressé pendant les sept ans, mais très rapidement, une fois revenus au marché privé, au bout de sept ans, ces logements ne vaudront plus 2 500 euros le mètre carré : ils vaudront beaucoup plus.

Voilà pourquoi le choix politique, que nous assumons, est en effet de dire que sur ce secteur, nous mettons à la fois du logement privé, parce que nous travaillons avec un partenaire privé, en l'occurrence, vous le savez, c'est le groupe Cogedim qui a été retenu, pour un projet tout à fait magnifique. Et en même temps, il y a 50 % de logement social parce que là, nous avons la garantie que dans la durée et la pérennité, ce seront des personnes à revenu modeste et moyen qui pourront occuper ces logements et profiter de tous les équipements, notamment les équipements scolaires qui sont aux alentours. Il y a en particulier la cité scolaire Jules Verne, évidemment. Et nous démontrons là que le logement social en cœur de ville est un instrument qui nous permet de favoriser la mixité sociale, mais également la mixité générationnelle, et que cela participe aussi à la cohésion sociale.

Je dois vous dire que lorsque j'ai présidé la réunion publique, au CCO, le jour de la présentation du projet, la salle était archi-comble, les riverains sont venus en très grand nombre, et que cette question n'a pas posé de difficulté particulière. Il y a eu deux questions faisant allusion au logement social, j'y ai répondu et j'ai le sentiment, au contraire, que les riverains et les habitants du quartier trouvaient intéressant que dans leur quartier, il puisse aussi y avoir un mélange de population, parce que c'est vrai que lorsque l'on habite dans des quartiers où tout le monde se ressemble, où tout le monde a le même niveau de revenu, où tout le monde a les mêmes capacités, c'est le contraire de la mixité et cela peut parfois donner des quartiers un peu ennuyeux. Tandis que là, il va y avoir de la vie dans ce quartier, il y aura une crèche, il y aura des allées et venues, il y aura un parc public au cœur du quartier... Je peux vous dire que c'est tout de même un projet splendide et qui, à mon avis, va beaucoup faire parler de lui en bien, non seulement au niveau local, mais au niveau national.

Mme le MAIRE – Merci. Rozenn Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je pense que mon collègue voudra vous répondre, chers collègues.

Pour ma part, dans le cadre du logement, je voudrais revenir plus localement sur la zone de Bellevue et la réhabilitation du grand projet urbain, avec son lot de démolition d'immeubles, qui a commencé depuis plusieurs mois. Je porte à votre attention, Madame le Maire, l'inquiétude des habitants dont les logements sont ou vont être détruits. Vous le savez, la confédération syndicale des familles Bellevue – Bourderie s'est longuement exprimée sur le fait qu'une douzaine de familles, à ce jour, restaient à reloger.

Il y a également toujours un sujet sur la rue de la Saône. En effet, l'annonce brutale de la destruction de la rue de la Saône, sans présentation aux habitants d'un schéma d'ensemble dans les années à venir, a profondément inquiété les résidents. Le manque de concertation avec la mairie est pointé du doigt par les habitants du quartier. Dans ce contexte de réhabilitation, deux questions se posent. Tout d'abord, la question du « vivre ensemble » : quelle proposition de la mairie pour faciliter le regroupement des foyers qui ont noué des liens de voisinage et qui souhaiteraient être relogés dans le même immeuble ? C'est également la question de l'aspect financier qui reste en suspens, soit la garantie de loyers équivalents pour les résidents et la possibilité d'acquiescer leur logement à court et moyen terme, la prise en charge financière pour le déménagement des résidents et enfin, quel accompagnement au relogement pour chacun, et particulièrement pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, mais aussi les foyers les plus fragilisés ?

Je vous remercie.

I – 33

Mme le MAIRE – Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Je n'ai pas tout compris aux questions que vous posiez, mais je vais essayer d'y répondre sur le Grand Bellevue, et je suis contente que vous vous intéressiez. Ce grand projet est un projet de transformation du quartier à l'échelle de quinze ans. Effectivement, nous parlions du logement social tout à l'heure et de la place du logement social dans notre vie. Sur le Grand Bellevue, il y a effectivement aujourd'hui 80 % de logement social et notre ambition n'est pas de détruire le logement social, mais de faire en sorte que le logement social soit partout sur notre territoire, partout sur la métropole, avec les 24 communes. C'est le sens de la mutualisation et j'espère que toutes les communes pourront construire davantage de logement social, puisque l'enjeu est de faire plus là où aujourd'hui, il y en a peu. Il y a aussi des quartiers où il y a beaucoup de logement social, mal réparti...

C'est l'histoire de l'urbanisme des quartiers populaires de notre pays, parce que cela valait le coup, à un moment, de répondre aux besoins de logements sociaux de cette manière, par les grands chantiers, d'édifier des quartiers populaires. Néanmoins, nous savons aujourd'hui qu'ils concentrent un taux de précarité et un taux de difficultés bien trop important et que nous avons besoin d'une ville où l'on vit ensemble. Je rejoins mon collègue Alain Robert sur le « vivre ensemble » et la mixité. Cela permet à tous de s'émanciper et d'évoluer. Quand nos enfants se connaissent, il est beaucoup plus facile de vivre avec l'autre. C'est le sens de toute la politique de l'urbanisme que nous menons dans les grands quartiers populaires.

C'est le sens du projet du Grand Bellevue, qui, effectivement, commence à porter ses fruits. Je rappelle, en termes de diagnostic et de mise en mouvement de la population, que depuis 2010, il y a eu des ateliers, des discussions, de la réflexion sur l'ensemble des thématiques auxquelles les habitants et les associations peuvent être confrontés, sur ce territoire. Je parle de la question du logement, de la qualité du logement, de la qualité des espaces publics, du cadre de vie, de l'éducation, de la sécurité. Toutes ces questions ont été mises au débat. Depuis 2010, c'est long, et aujourd'hui, d'ailleurs, les habitants nous demandent : « mais c'est quoi, le grand projet Bellevue ? »

Le grand projet Bellevue commence à porter ses fruits. Il y a eu de premières décisions, effectivement, de transformations fortes d'un secteur qui est pour nous prioritaire, celui de l'ensemble des Lauriers. Sur l'ensemble des Lauriers, il y a effectivement cette place avec la barre du Doubs, dont l'annonce de la démolition a été faite suite à un atelier « Lauriers », porté à l'époque par Mme le Maire et Abbassia Hakem, l'adjointe de quartier, où les habitants eux-mêmes ont commencé à réfléchir, à émettre des idées et des propositions.

Dans ces propositions, il y avait des démolitions, y compris, par exemple, la démolition de la tour du Doubs, qui n'a pas été retenue, aujourd'hui, par les bailleurs et les institutions. Nous avons annoncé aux habitants ces démolitions, celle de la barre du Doubs, avec un accompagnement. Chaque ménage, aujourd'hui, est accompagné de manière individuelle sur ses souhaits et son parcours résidentiel. Vous le savez, à Nantes, il y a une pratique, une histoire sur la question de la rénovation urbaine.

De Malakoff aux Dervallières, au Bout des landes, nous avons des outils, des chartes de relogement qui, aujourd'hui, sont devenues des outils nationaux, encadrés par la loi. Et pourtant, les premières chartes de relogement ont été faites aux Dervallières, il y a vingt ans, avec d'ailleurs l'association que vous avez citée, la Confédération syndicale des familles, avec laquelle, évidemment, nous travaillons de concert, et ce, depuis très longtemps, pour garantir l'accompagnement des ménages, parce qu'en effet, une démolition, ce n'est jamais simple. Lorsque l'on décide de transformer un quartier et de faire en sorte que demain, ce quartier aille mieux, on prend des décisions qui sont parfois difficiles. C'est notre responsabilité politique.

Vous avez parlé de la rue de la Saône. Ses habitants, nous les connaissons très bien. Nous les voyons fréquemment. Nous les avons rencontrés encore dernièrement avec Mme le Maire et Abbassia Hakem. Ils sont accompagnés par le service « logement » et ceci, dès le lendemain. Et je tiens à souligner, et à les en remercier, la réactivité des services de la Ville, du bailleur, Nantes Métropole Habitat, et de la Métropole, qui, dès le lendemain, sont à l'œuvre pour faire

I – 34

des entretiens individuels, accompagner les personnes, qui resteront dans le quartier, resteront dans la même cage d'escalier, si elles le souhaitent, parce que notre ambition n'est certainement pas de faire disparaître les gens. Parce qu'ils y vivent, et certains, depuis cinquante ans, et que cela se respecte. Plus que cela, nous avons besoin d'eux pour travailler à la transformation de ce quartier.

Je vous rassure : aujourd'hui, il y a une charte de relogement qui est en discussion. Vous avez parlé de la prise en charge du double déménagement : c'est aujourd'hui un sujet de négociation, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les ménages qui souhaitent rester dans ce quartier y restent, et pour ceux qui souhaitent en partir, parce qu'il y en a, qui nous disent « merci pour avoir pris ces décisions », « merci pour faire avancer ce quartier », parce que oui, il y a besoin d'interventions publiques fortes dans les quartiers : le Grand Bellevue, aujourd'hui, Nantes Nord, demain, la Bottière, pour que dans nos quartiers populaires, on puisse vivre dignement, correctement et simplement.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Je voulais juste intervenir sur le projet dont a parlé l'adjoint en charge de l'urbanisme, la réhabilitation en logements de l'ancienne maison d'arrêt. C'est votre projet. Je ne porterai pas d'appréciation de qualité sur le projet : il y a un certain intérêt.

L'interrogation que je pourrais vous faire en termes de reproche, c'est l'absence d'innovation pour ce qui concerne le logement social. Vous faites le constat que c'est un quartier où effectivement, il y a peu de logements sociaux. Ce constat, nous le partageons. Pour autant, en mettant 50 % de logement social ici, on crée une poche de logement social, alors que nous savons tous que la priorité, c'est que le logement social soit extrêmement diffus. 50 %, c'est beaucoup.

Il y a une capacité d'innovation en ayant recours à des modalités de création de logement social qui s'inscrivent dans le temps. Je vous ai déjà parlé de la question du démembrement de droit de propriété. Sur ces 50 %, vous auriez utilisé 10 % ou 20 % de financements de logement social par le démembrement de droit de propriété, cela aurait permis, au bout de vingt ou trente ans, de remettre ces 10 ou 20 % de logement social en pleine propriété aux propriétaires qui avaient financé. Vous auriez d'ailleurs permis à des bailleurs sociaux de ne pas avoir le problème d'acquérir les biens. Cela pose un problème de financement moindre. Et les vingt ou trente ans courants, on peut imaginer d'autres opérations plus diffuses, de manière à rendre plus éparpillées ces résidences de logement social.

Je crois que le constat, nous le partageons tous, l'objectif, nous le partageons tous. Le reproche que l'on peut vous faire sur cette opération-là, c'est le manque d'innovation et c'est surtout le fait de ne pas souhaiter non plus utiliser un outil que vous pouvez imaginer dogmatique, parce qu'effectivement, il permet de financer le logement social par des investisseurs, mais qui a aussi cet avantage de pouvoir, en fin de programme, au bout de vingt ou trente ans, rééquilibrer le rapport propriétaires/logements sociaux.

Mme le MAIRE – Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Nous entrons dans un débat assez technique, mais quel est l'intérêt de l'outil que vous proposez ? C'est d'abord un intérêt pour l'investisseur privé. C'est un outil de défiscalisation, vous le savez. Je n'ai rien contre les dispositifs de défiscalisation. Il existe un excellent dispositif, qui s'appelle le dispositif « Pinel ». Le nom doit vous dire quelque chose... Les investisseurs ont tous les moyens d'utiliser le dispositif « Pinel ». Il ne sert absolument à rien d'en rajouter avec un autre dispositif de défiscalisation, qui, à terme, fait que ces logements entrent ensuite dans le giron du droit commun et donc, sont des logements privés comme n'importe quel autre. Notre choix est différent. Il est d'assurer la pérennité de la mixité sociale sur ce quartier.

On a l'impression que l'on va construire Bellevue et les Dervallières sur ce site. Soyons raisonnables. Il s'agit d'une opération de 170, 180 logements. Il y a 50 % de privé, 50 % de

I – 35

social. Quand vous aurez l'occasion d'approfondir le projet, vous verrez que la disposition a été intelligemment conçue par le promoteur retenu et que tout cela va s'harmoniser à l'échelle de l'îlot. Vu de l'extérieur, vous ne ferez pas la différence entre ce qui relève du logement privé et ce qui relève du logement social. Je pense qu'au contraire, ce sera plutôt, à mon avis, quelque chose qui va faire référence.

En tout cas, ce que je constate, c'est que je n'ai entendu aucun promoteur critiquer le projet. Ils étaient tous candidats pour le faire. Si ! On pourrait dire que les promoteurs sont d'abord et avant tout pour les intérêts, etc. Mais c'est un projet qui leur a semblé crédible dans sa globalité et tous ses aspects. Je n'ai entendu aucun bailleur social critiquer le projet : tout le monde a trouvé cela bien, ni aucun acteur de l'immobilier. En définitive, la seule parole publique que j'ai entendue par rapport à la place du logement social sur ce site, il n'y en a qu'une : c'est la vôtre. Je vous trouve bien isolés sur cette question et je trouve que quelque part, en filigrane, cela dénote quand même que vous avez une vision absolument caricaturale du logement social.

L'innovation n'est pas dans un dispositif fiscal. Elle est plutôt dans les systèmes que nous allons faire, notamment sur ce projet, de colocation de personnes âgées, par exemple. Nous allons essayer de monter ce type de projets. Elle est dans des formules qui vont innover socialement, écologiquement, également, pour en faire des logements qui seront très performants sur le plan des exigences en matière de transition écologique. Mais quand vous me présentez comme une innovation un dispositif que je ne condamne pas, mais qui est d'abord et avant tout à finalité fiscale, je trouve que votre sens de l'innovation a certaines limites.

Mme le MAIRE – Merci. Je vais redonner la parole à Benoît Stekr-Ridel, en rappelant toutefois l'objet de la délibération. Je rappelle que cette délibération n'est pas le très beau projet que nous avons sur Aristide Briand, mais que la délibération s'appelle « plan partenariat de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs », et j'aimerais assez que dans cette enceinte, nous puissions aussi parler des demandeurs.

Benoît Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Tout d'abord, moi non plus je n'ai pas très bien compris ce que vous n'avez pas compris à mon intervention, tout à l'heure.

Deuxièmement...

Mme le MAIRE – Excusez-moi. C'est très simple, ce que je n'ai pas compris. Soyons précis, parce que dans cette instance, on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Vous avez évoqué que dans le projet « Désiré Colombe », il n'y avait pas de logements abordables.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Alors, combien ?

Mme le MAIRE – Cette information était erronée. Alain Robert vous a donc répondu, sur un élément simple, qui est le nombre de logements abordables.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Alors, combien, Madame le Maire ?

Mme le MAIRE – S'il vous plaît ! Je voudrais quand même rappeler une chose. Nous sommes dans la 6^e ville de France. Il y a un grand nombre de Nantaises et de Nantais qui nous regardent. Je salue au passage les collégiens qui sont dans cette salle, des collégiens de Chantenay qui viennent suivre nos débats. Nous pouvons avoir des désaccords, naturellement. C'est la richesse du débat démocratique. Mais la vérité des informations que l'on prononce, c'est une des conditions de la qualité du débat démocratique. Par conséquent, quand vous avez une information erronée, notre responsabilité est de vous dire, chiffres à l'appui, pourquoi cette information est erronée. Et répéter dix fois, vingt fois, cent fois, mille fois une information erronée n'en fait pas une vérité. Si vous ne connaissez pas la réalité du projet « Désiré Colombe », je vous invite à vous renseigner, et je ne doute pas qu'Alain Robert, dans sa grande mansuétude, sera même prêt, à la pause déjeuner, à vous dire clairement quelles sont les lignes de cette opération, qui sont connues, qui sont publiques, avec un certain nombre d'engagements précis qui sont déjà concrétisés.

I – 36

Je vous rends la parole.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. De nouveau, vous vous méprenez, parce que M. Robert ne m'a pas répondu sur « Désiré Colombe », il m'a cité l'exemple de la caserne Mellinet, Madame le Maire. J'attends donc de savoir combien il y a de logements abordables à « Désiré Colombe ». Je repose donc ma question.

Je regrette par ailleurs que vous cherchiez à détourner nos propos, comme d'habitude, vous et M. Robert, en l'occurrence, parce que nous n'avons jamais remis en cause, moi et mes collègues, la nécessité de construire des logements sociaux ou même le besoin de logements sociaux, ni le programme en tant que tel. Personne, parmi notre groupe, n'a dit que ce programme était un mauvais programme, qu'il n'était pas joli, qu'il n'était pas une vitrine, etc. À aucun moment nous n'avons prononcé ces mots.

Je vous confirme néanmoins que nous regrettons qu'il y ait quand même 50 % de logement social, non pas en tant que tels, mais qu'il n'y ait aucun logement abordable dans ce programme, et vous venez de me confirmer, M. Robert, qu'il s'agit bien d'une volonté politique. Vous parlez d'un effet d'aubaine sur le logement abordable, qui est vendu 2 500 euros, mais alors, l'effet d'aubaine, il est partout dans la métropole, parce que citez-moi un exemple de sites où le logement neuf est vendu 2 500 euros le mètre carré. Malgré tout, dans sept ans, dans tous les programmes neufs qui sortent où il y a du logement abordable à 2 500 euros, lorsqu'il y aura revente, il y aura forcément un minimum d'effet d'aubaine. Ne me dites pas le contraire : ce n'est pas possible.

Pour terminer, parce que je ne veux pas être trop long, vous dites qu'il n'y a pas beaucoup de logement social, voire peut-être pas, sur la place Aristide Briand, ce qui est fort possible, mais je vous rappelle que l'on est dans le centre-ville de Nantes et il m'étonnerait qu'il n'y ait pas de logement social à proximité et dans le centre-ville de Nantes. Je vous remercie de cette précision.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert, pour le chiffre précis, puisque le rapport est de 35 %, mais nous allons vous donner le résultat exact.

M. ROBERT, Adjoint – Je n'ai pas la répartition exacte, mais c'est 35 % de logement social et abordable sur l'opération « Désiré Colombe », et cela représente 48 logements. Dès que j'aurai l'information sur la part du logement social et celle du logement abordable sur les 48 logements, je vous les donnerai. C'est une opération qui comporte bien à la fois du logement social et du logement abordable, sur Désiré Colombe.

Mme le MAIRE – Madame Garnier. Ensuite, je redonnerai la parole à Mme Chiron, d'autant plus que, je vous le rappelle, nous avons ensuite un débat thématique pour lequel nous avons des invités, et je voudrais naturellement que nous puissions les entendre.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Un mot rapide, juste pour bien redire, et mes collègues l'ont redit aussi, que nous ne contestons pas la nécessité du logement social, que nous ne contestons pas la nécessité de la mixité sociale. Simplement, le chiffre qui doit nous faire réfléchir, c'est celui qui a été rappelé tout à l'heure par Benoît Stekr-Ridel, celui de 37 % de propriétaires à Nantes. C'est un taux qui est plus bas que la moyenne nationale, qu'il faut bien sûr pondérer, parce que la moyenne nationale ne prend pas en compte que les grandes villes : le taux est plus bas que ce niveau-là dans les grandes villes. Mais il est plus bas à Nantes que dans l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants et donc, la seule question qui vaille est de savoir si l'on se donne les moyens, à Nantes, d'améliorer ce taux-là et si l'on porte cette ambition d'améliorer le taux de propriétaires à Nantes.

On entend beaucoup parler de taux de logement social, et encore une fois, c'est une nécessité, mais peut-être que l'on pourrait se donner l'ambition d'améliorer ce taux de propriétaires à Nantes qui est, encore une fois, plus bas que dans la moyenne des grandes villes. La propriété est aussi une ambition que nous devons porter pour nos concitoyens. C'est un droit inaliénable de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et je crois qu'il faut porter cette ambition

I – 37

aussi. Il serait intéressant d'avoir un plan pour améliorer ce taux de propriété à Nantes et dans la métropole nantaise.

Mme le MAIRE – Merci. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Merci, Madame le Maire, et chers collègues, d'être intervenus aussi nombreux pour parler et défendre la question du logement social, mais j'avoue tout de même être un peu déstabilisée d'avoir autant entendu parler de propriétaires et de logements abordables sur une délibération aussi importante, qui était de vous soumettre pour avis un plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur.

Oui, aujourd'hui, à Nantes, il y a 70 % de la population éligible au logement social, et c'est à peu près le même chiffre sur Nantes Métropole. Je suis donc assez étonnée que ce débat autour de l'acte d'acheter un logement, d'être propriétaire, prenne autant de place sur cette délibération. De plus, excusez-moi, mais le fait d'être propriétaire ne veut pas forcément dire être heureux derrière. On sait qu'aujourd'hui, il y a tout de même de nombreux propriétaires qui « galèrent » pour payer aussi leurs factures, avec des questions de précarité, etc. Vous voyez, nous, dans nos stratégies et dans nos politiques publiques, nous défendons aussi les intérêts des uns et des autres. Cela vous a été présenté par Alain Robert. Et quand on a 70 % de notre population qui est éligible au logement social, nous le mettons en œuvre.

Deux petits points... Je voudrais d'abord rassurer ma collègue Nathalie Blin : à la Maison des habitants, les acteurs spécifiques sont et seront encore et à nouveau concertés. Nous avons déjà travaillé avec notre collègue sur les questions de la jeunesse et également sur les autres thématiques.

En ce qui concerne la petite remarque, ou même plusieurs points évoqués par M. Stekr-Ridel, puisqu'il a parlé aussi des autres maires et du fait que vous alliez émettre un avis plutôt défavorable sur ce plan partenarial... ou une abstention, mais c'est un avis, donc je ne sais pas comment vous comparez, par rapport à un vote. Je suis étonnée, parce que j'ai fait le point, ce matin, avec mes services de la direction de l'habitat : aucun retour négatif des autres communes de l'agglomération. Sachant que nous allons le voter vendredi prochain, vous imaginez bien que les 23 autres communes de la métropole ne le passeront pas la semaine prochaine. C'est donc déjà passé dans de nombreuses communes, avec des avis positifs. Je tenais juste à préciser les choses et à vous rassurer.

Sur les préoccupations des Nantais, je regrette vraiment que vous nous reprochiez le fait que nous détournons, que Mme le Maire détourne vos propos, parce que là, je regrette profondément que vous détourniez de manière de plus en plus systématique le fond des délibérations. Nous sommes ici pour parler du logement social et quand Hervé Grélard nous reproche de ne pas attendre dix, vingt ou trente ans pour mettre ces 50 % sur le site de l'ancienne prison en place, eh bien non : nous l'affirmons, nous en sommes en fiers, nous allons les faire, ces 50 %, et même rapidement, dans un même timing que les autres, parce qu'il y a une vraie demande, parce qu'il y a une vraie nécessité.

Et deux petits points sur la question de l'innovation dans le logement social, puisque je tiens quand même à vous rappeler que le logement social, aujourd'hui, c'est justement avec les bailleurs sociaux que l'on innove le plus en matière d'énergie, parce que ce sont eux qui gèrent les bâtiments, que l'on innove le plus en matière de conception, quand ils font des projets comme Igloo, avec de l'insertion, ou quand ils font des projets avec mon collègue, également, en associant les membres de nombreuses associations engagées sur le terrain en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, en innovant aussi avec l'intergénérationnel

... Franchement, je vous invite peut-être à ce que nous en discutons encore après, mais à vous renseigner davantage. Les bailleurs sociaux sont très engagés et aujourd'hui, même au niveau de l'architecture et de la qualité architecturale des logements sociaux, c'est là où il y a le plus de créativité, les architectes le disent eux-mêmes, où il y a le plus d'innovation. Par conséquent, je vous en prie, ne continuez pas à divulguer ce message : c'est faux et archi-faux, et je prendrai le temps, si vous le souhaitez, pour que nous revenions sur le sujet.

I – 38

Un dernier petit point, tout de même, puisque nous avons dit qu'à Nantes, il y avait 60 % de ménages éligibles et 70 % sur l'agglomération, que nous sommes tout de même en train de parler de 31 000 logements sociaux sur la ville de Nantes et de 52 000 sur Nantes Métropole, avec des taux SRU qui ne sont pas encore à la hauteur des 25 % qu'il faut, puisque sur Nantes Métropole, nous ne sommes qu'à 21,55 % et qu'effectivement, il manque 11 000 logements sociaux... Oui, c'est du chiffre ! Vous voulez du chiffre, eh bien en voilà.

Je voudrais tout de même donner une petite précision pour Mme Garnier, qui disait, dans ses vœux, que le logement social, c'était un accompagnement à la précarité. Eh bien non, je ne pense vraiment pas que c'est un accompagnement à la précarité. Cela répond aujourd'hui à un vrai besoin au niveau des Nantais et vous savez, nous, ici, nous en sommes très fiers.

Applaudissements.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (14 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous allons pouvoir passer au temps du débat thématique, qui est l'un des temps de notre Conseil municipal d'aujourd'hui. J'invite les deux intervenants que nous avons sollicités pour ce débat à venir nous rejoindre.

La séance du Conseil municipal est suspendue.

Communication thématique : « Solidarités : une ambition collective pour Nantes »

Mme le MAIRE – Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Messieurs les représentants de l'association Les Eaux vives, Monsieur le Directeur d'études de l'AURAN, Mesdames et Messieurs, vous le savez, notre Conseil municipal prend le temps, de façon régulière, de débattre d'un sujet de premier plan pour Nantes. J'ai souhaité, avec notre majorité municipale, que le débat d'aujourd'hui soit consacré à la question éminente des solidarités, écrites au pluriel.

La solidarité, chacun le mesure, est évidemment une valeur fondamentale, dans notre ville, pour que chacun puisse d'abord choisir sa vie, pour que chacun puisse en quelque sorte retrouver le pouvoir d'agir sur son destin. Pour nous, c'est vraiment cela, la solidarité, cette belle valeur qui s'inscrit en filigrane des trois mots de notre devise républicaine.

La solidarité, à Nantes, constitue le lien invisible et indispensable entre tous les habitants qui fait que nous vivons ensemble et non pas les uns à côté des autres. Elle nous commande d'abord d'agir face aux inégalités, face à toutes les inégalités : inégalités de revenus, inégalités sociales, inégalités de genre, inégalités face au logement, nous venons d'en parler très largement. Avec notre équipe, avec mon équipe, c'est le fil rouge de notre action. Nous agissons sans relâche, avec l'objectif que chacune et chacun aient pleinement sa place à Nantes, quel que soit son âge, quel que soit son sexe, quel que soit son quartier, quelle que soit la famille dans laquelle il a grandi. Pour cela, nous avons un projet unique, cohérent. Il n'y a pas ce que nous ferions d'un côté en matière de logement, ce que nous ferions, de l'autre, en termes d'éducation ou en termes de transports. Non. Ce fil est vraiment la grille de lecture qui guide notre action.

C'est le sens du débat que nous venons d'avoir : 6 000 logements par an, 2 000 logements sociaux. C'est le sens de notre engagement sur les transports. Si je prends un exemple concret, dans le même temps où nous avons fait le choix de renouveler les rames de tramway, nous allons les rendre accessibles à 100 % notamment pour les personnes en situation de handicap. C'est le sens de notre mobilisation sur l'emploi, dans les différentes formes d'économie ; je pense notamment à l'économie sociale et solidaire et à l'économie collaborative.

I – 39

Sur le fond, ma conviction est que l'on ne peut pas se résoudre à l'idée selon laquelle une situation de grande précarité, une situation de grande fragilité, ce serait une forme d'assignation à résidence. Moi, je crois fondamentalement que la capacité de rebond, la capacité de choisir chaque étape de sa vie, c'est quelque chose qui se joue en permanence et que parfois, il suffit de rencontrer l'engagement d'un service public fort ou la main tendue d'un bénévole associatif pour qu'il y ait un déclic dans le parcours de vie d'un homme ou d'une femme. C'est vraiment cela, la philosophie qui nous anime, je le sais. C'est d'ailleurs ce qui est au cœur du ressort de l'engagement personnel et collectif d'un grand nombre des membres de la majorité qui ont choisi le débat ce matin.

Cet engagement global, cette lutte contre les inégalités, contre la reproduction, chère à Bourdieu, se traduit dans des résultats concrets, ici. Nous allons en voir un certain nombre. Je voudrais juste partager un chiffre : 78 % des habitants de la métropole travaillent dans la métropole. C'est, à égalité avec Grenoble, le taux le plus élevé dans les grandes villes françaises. Pour vous donner un ordre de mesure, il est de 55 % à Lyon et de 57 % à Marseille. Ce chiffre dit deux choses : la première, la capacité, ici, de travailler au cœur de la ville et donc, cette adéquation, qui est essentielle, et la deuxième, qui fait suite au débat de tout à l'heure, la capacité de se loger dans la ville de Nantes, d'où notre engagement essentiel dans ce domaine.

L'égalité, vous l'aurez compris, est pour nous dans tous les territoires, avec notamment cette attention dans les différents quartiers. Nous mettons autant d'engagements dans le projet de l'Île de Nantes que nous mettons d'engagements dans le projet de Bellevue ou dans celui de Nantes Nord. Nous avons cette attention à nous dire que la ville se construit dans chacun des quartiers et que pour cela, la question des équipements de proximité... Cet après-midi, Ali Rebouh nous parlera par exemple, dans le domaine sportif, de décisions concrètes : la halle de tennis à la Durantière, le synthétique sur le Métallo Sport chantenaysien... Ce sont ces décisions concrètes qui, les unes mises en cohérence avec les autres, donnent la traduction de cet engagement, de cette attention à tous les quartiers.

Et l'égalité, pour finir, passe aussi par la sécurité. Nous aurons l'occasion d'en reparler cet après-midi, notamment avec Omer Demirel, qui nous présentera le dispositif de médiation scolaire. C'est bien cette action au quotidien qui pour nous, est essentielle afin que ces valeurs, à un moment donné, ne se réduisent pas qu'aux mots et que dans la traduction de la vie quotidienne pour les Nantaises et les Nantais, tout cela soit perceptible.

Cette action collective, et quand je dis collective, ce n'est pas simplement l'action de la collectivité locale, c'est l'action du territoire : c'est l'action de la collectivité locale, des acteurs économiques dans leurs responsabilités, des acteurs associatifs, des citoyens..., cette action produit des résultats. Je vous donne un chiffre qui, pour moi, est au moins aussi important que les chiffres qui placent Nantes en tête des classements d'attractivité. Bien sûr, nous sommes heureux de voir ces chiffres, parce qu'ils disent la dynamique nantaise et donc, la possibilité d'emploi. Mais ces chiffres n'ont du sens que si cette dynamique, que si ce mouvement est mis au service du plus grand nombre. Pour moi, il y a un chiffre qui compte particulièrement : quand on regarde les grandes métropoles françaises et que l'on prend le rapport entre les 10 % des revenus les plus aisés et les 10 % des revenus les plus fragiles, Nantes est la grande métropole française la moins inégalitaire. La deuxième, de mémoire, Patrick Pailloux nous le confirmera peut-être, il me semble que c'est Rennes. Comme quoi, il y a dans l'ouest des acquis que nous devons cultiver. J'insiste sur cette question de cultiver, parce que ces choses ne sont jamais déterminées pour l'avenir et que cela doit être notre vigilance constante.

Je vous donnerai un dernier chiffre : sur Nantes, sur la métropole, 11 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre, on peut le lire de deux manières. La première manière, qui est la vision optimiste, est que c'est le plus faible chiffre, là aussi, des grandes villes françaises. Cela veut dire que pour nous, c'est un acquis, quand on parle de solidarité. Mais en même temps, ce chiffre, je le lis avec beaucoup plus de détermination, parce que cela veut dire qu'il y a encore 11 % de Nantaises et de Nantais qui vivent sous le seuil de pauvreté. Lorsque l'on est un élu de terrain, on sait que derrière ces statistiques, il y a d'abord des hommes et des

I – 40

femmes, des gens que parfois, j'ai rencontrés au moment des vœux, où plus de 3 500 Nantais étaient présents. Et je peux vous dire que dans ces moments-là, j'ai aussi vu des familles en souffrance, j'ai aussi vu des familles en précarité. Et quand nous nous mobilisons avec notre équipe, avec les services qui les accompagnent, c'est aussi et d'abord parce qu'à Nantes, nous nous préoccupons de ce que la dynamique collective qui se construit ici permette d'entraîner le plus grand nombre.

Oui, c'est vrai : ici, notre philosophie, c'est d'aller loin, mais c'est surtout de ne pas y aller tout seul. C'est de défricher de nouveaux horizons, d'apporter des réponses nouvelles à une solidarité adaptée, dans un monde qui change, dans un monde en mutation, dans un monde où les mutations sont à l'œuvre. Alors clairement, avec les services municipaux, avec les acteurs du territoire, nous avons, pour cette raison, cette attention aussi à celles et ceux qui sont en grande fragilité ou à celles et ceux qui tout simplement, à un moment donné, dans leur parcours de vie, rencontrent un accident. Nantes dispose, vous le savez, de services publics municipaux destinés aux personnes qui traversent cette période de précarité pour accéder à ce qui peut sembler si quotidien, mais devient si compliqué quand on n'a plus de chez-soi : se laver, se reposer, lire le journal, consulter sa messagerie... Je pense bien sûr aux Bains-Douches, à l'accueil de jour Pierre Landais, qui sont des services universels, des services ouverts à tous, sans condition.

La Ville soutient également, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale, de nombreuses associations, et ce matin, je tiens à les citer. Je pense aux associations de l'aide alimentaire, comme le Secours populaire, la Croix-Rouge, le Secours catholique, mais aussi à toutes les associations de l'urgence sociale : les Eaux vives, L'Écoute de la rue, l'ANEF-Ferrer ou Un brin de causette. Je veux ici les citer parce que pour les rencontrer souvent, pour bien les connaître, je sais la force de leur engagement. Je sais aussi les difficultés qu'elles rencontrent et que dans la période actuelle, notamment, elles évoquent ces évolutions sur les précarités, ces hommes et ces femmes qu'auparavant, on ne voyait pas venir. Cela nécessite évidemment un engagement fort. Je veux saluer les professionnels du CCAS qui, avec professionnalisme et conviction, accompagnent aussi dans le dialogue ces acteurs associatifs que je viens de citer.

La solidarité, à Nantes, s'écrit vraiment au pluriel. C'est la solidarité des générations, et je regarde Catherine Piau, puisque cet après-midi, nous aurons une délibération autour de cette idée de la solidarité et du réseau des personnes âgées. Cela se traduit là encore concrètement, dans des décisions concrètes, comme par exemple l'agrandissement de l'EHPAD Fonteny.

C'est la solidarité au-delà des frontières, au-delà des origines, et je crois que dans le moment où l'Europe, la France, sont confrontées à cette question de la crise des réfugiés et de la crise des migrants, nous devons être à la hauteur de ces enjeux. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix de doubler les capacités d'accueil du Centre d'hébergement des réfugiés. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que la Ville accompagne la transformation du presbytère de Doulon pour, demain, pouvoir, là aussi, accueillir des hommes et des femmes et notamment, des migrants en situation de précarité.

Et puis, et ce sera le dernier élément que je voudrais évoquer devant vous, en matière de solidarité aussi, nous devons être créatifs. En matière de solidarité aussi, nous devons être innovants. Les recettes d'hier ne peuvent plus être totalement les recettes d'aujourd'hui. D'abord, parce que de nouveaux sujets ont émergé. Quand, ici, nous parlons de transition numérique ou de transition écologique, nous avons aussi à cœur cette solidarité. Quand Abbassia Hakem et Franckie Trichet font un travail sur le numérique solidaire, quand, concrètement, nous travaillons sur ce coffre-fort numérique pour que celles et ceux qui sont le plus en précarité puissent avoir cette sécurité et cette sérénité de pouvoir conserver leurs données personnelles, quand, dans le même temps, nous réfléchissons à des points d'accueil publics pour le numérique, c'est bien parce que nous mettons cette question de la solidarité dans les débats d'aujourd'hui. Quand, dans le grand débat sur la transition écologique, nous travaillons sur la précarité énergétique, quand nous ouvrons l'éco-appartement à Bellevue, là aussi, nous mettons cette question de la solidarité au cœur de ces enjeux.

I – 41

Nous avons deux mots d'ordre, quand nous parlons des solidarités, à Nantes. Le premier est la question de l'universel et le deuxième est cette idée d'une solidarité agissante. Sur la question de l'universel, je vais donner un exemple concret : quand nous refaisons un trottoir, qu'est-ce qu'il y a de plus basique..., est-ce que c'est utile pour une personne en fauteuil ? Je regarde Benoit Blineau... Bien sûr ! Mais c'est aussi utile pour toute maman qui pousse sa poussette ou pour toute personne âgée qui a besoin de cette sérénité. Je prends cet exemple parce que pour moi, c'est un vrai choix philosophique. C'est se dire que quand on travaille avec et pour les plus fragiles, on ne travaille pas que pour eux. En réalité, on travaille pour le bien-être de la société entière, et cela dit le type de société et pour nous, ici, le type de ville que nous voulons construire.

Le deuxième mot d'ordre est cette idée d'une solidarité agissante. Agissante parce que nous faisons le pari de la dignité humaine, parce que nous faisons le pari de la capacité, y compris celle des plus fragiles, de contribuer à un projet. Je donnerai juste deux exemples.

Le premier est la manière dont notre jeunesse, dans une période où l'on dit parfois que les jeunes ne s'engagent pas, est en réalité particulièrement mobilisée sur ces sujets. Lors de la Nuit de la fraternité, à laquelle j'ai assisté, comme tous les ans, j'ai rencontré un groupe de jeunes du quartier Hauts-Pavés Saint-Félix qui ont monté un projet absolument positif autour de l'aide alimentaire. Quand vous en parlez, vous voyez que cela contribue aussi à définir les citoyens qu'ils seront demain. Cette solidarité agissante, c'est aussi la solidarité avec les plus précaires.

Et quand nous construisons le restaurant social Pierre Landais et les Bains-Douches, que nous les rénovons ensemble, nous disons qu'à Nantes, le dialogue citoyen, c'est aussi pour les plus fragiles et les plus précaires. Et quand nous co-construisons le projet, grâce au groupe d'architectes qui a été retenu, avec celles et ceux qui en ont le plus besoin, je crois que nous faisons deux choses : non seulement nous améliorons le projet, parce qu'il sera plus concret, plus adapté aux besoins. Mais nous rendons aussi une part de respect à celles et ceux qui, parfois, ont tellement l'impression d'être invisibles que le simple fait d'être invités à la table pour participer à construire un projet est un signe du message que la société, que les Nantaises et les Nantais leur envoient.

C'est avec beaucoup de plaisir et beaucoup d'enthousiasme que nous abordons ce débat, avec beaucoup de lucidité, je le dis aussi, parce que les difficultés sont réelles, parce que celles et ceux qui sont sur le terrain sont souvent confrontés à des problématiques naissantes et qu'il nous faut pour cela continuer ensemble à travailler, à évaluer, aussi.

C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui trois invités. Nous avons d'abord un représentant de l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, parce que sur ces sujets, il nous a semblé important de pouvoir objectiver les choses, de pouvoir regarder les trajectoires, de pouvoir aussi regarder comment Nantes se situe dans un paysage national. Nous avons aussi invité, et je vous remercie très sincèrement d'avoir accepté, les représentants des Eaux vives. Je les laisserai se présenter, mais je crois que le projet que vous allez partager avec nous est justement la démonstration de la capacité collective de faire. C'est une idée qui est venue d'abord de la société civile, il faut le dire très clairement : la collectivité locale n'est pas à l'initiative de tout, mais c'est un projet qui s'est accéléré par cette ambition d'une innovation partagée au service des plus fragiles.

Je donne d'abord la parole à Patrick Pailloux.

M. PAILLOUX, directeur d'études et de projets à l'AURAN – Merci. Bonjour à tous et à toutes. Je suis directeur d'études et de projets à l'AURAN, l'Agence d'urbanisme de la région nantaise.

Effectivement, Mme le Maire l'a rappelé, le fil conducteur de mon intervention sera de montrer les caractéristiques de la précarité sur Nantes et sur la métropole nantaise et de montrer comment notre dynamisme démographique, mais aussi notre dynamisme au niveau des logements et au niveau de l'emploi agissent pour lutter contre les phénomènes de précarité et

I – 42

les phénomènes ségrégatifs. Je vais vous montrer des données, des tableaux qui sont issus de sources très variables, à la fois issues des impôts, de l'Insee, mais aussi d'études nationales, notamment de la Fédération nationale des agences d'urbanisme. L'idée est de vous montrer les grandes tendances de la métropole nantaise et de Nantes sur ces questions.

Mon propos sera rapide. Vous allez avoir le document sur table. Je vais titrer et flécher les choses importantes.

Première question qui est posée : Nantes est dans une croissance démographique significative, cela a été rappelé. Qu'entraîne cette croissance ? Le premier élément de réponse est que la croissance métropolitaine n'empêche pas le développement des territoires extérieurs. Vous voyez ici la répartition de la population et la part de Nantes Métropole et de Nantes depuis 1800 et vous voyez que la part de Nantes Métropole et de la ville de Nantes s'est stabilisée depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire qu'elle participe au développement. Pourquoi sommes-nous en croissance ? Certes, du fait de notre solde naturel, mais également de notre solde migratoire. Dans le graphique en-dessous, vous verrez que le solde migratoire de la métropole nantaise est significatif, mais ce n'est pas le plus fort observé nationalement. Vous voyez que Bordeaux, Montpellier et Toulouse sont devant nous. Ce qui est intéressant, c'est de regarder ce qu'occasionnent ces arrivées sur le territoire.

Le graphique du haut répartit les arrivées de population suivant leur catégorie socio-professionnelle. Première information : Nantes n'attire pas que des cadres et ce n'est pas la catégorie principale qui s'installe sur Nantes et la métropole nantaise. Ce sont en premier lieu les professions intermédiaires, puis au même niveau, les employés et les cadres. Nous avons même, sur la période récente, une légère baisse des cadres, au profit des employés et des ouvriers. Une des caractéristiques de notre métropole, dans le jeu des migrations résidentielles, est d'être la seule métropole de France à avoir un solde migratoire positif sur quasiment l'ensemble des catégories socio-professionnelles. C'est ce que dit ce graphique : vous voyez en rouge le solde positif, et Nantes, la métropole nantaise, est positive sur les cadres, les professions intermédiaires et les employés. Pour les ouvriers, c'est une autre question : nous avons une baisse des ouvriers au niveau national.

Qu'occasionne cette croissance ? Si nous nous comparons à d'autres territoires, cela occasionne une croissance de l'ensemble des catégories de population par âge, vous le voyez ici, parfois supérieure à la moyenne des grandes agglomérations, mais des agglomérations sont négatives sur certaines tendances. Deuxième information : Nantes et la métropole nantaise ont renoué avec la croissance des couples avec enfants. Vous savez que beaucoup de politiques publiques sont lancées sur le frein à l'étalement urbain. Vous voyez qu'ici, les couples avec enfants sont repartis à la hausse sur le territoire.

Je vais venir tout doucement au cœur de notre sujet. Le revenu médian, c'est-à-dire un revenu qui partage la population métropolitaine et de la ville de Nantes en deux groupes égaux, donne, pour la métropole nantaise, un revenu de 21 638 euros et de 20 726 euros pour la ville de Nantes. Vous voyez sur cette cartographie les zones jaunes, où les niveaux de revenu sont un peu plus faibles que dans les zones rouges, où les revenus sont un peu plus élevés. L'une des caractéristiques nantaises est que tout ne se situe pas dans les quartiers Politiques de la ville, mais que nous avons des taches jaunes sur l'ensemble des territoires. Selon les micro-quartiers de la métropole, ce revenu médian varie de 10 000 à 75 000 euros, soit un rapport de 1 à 7,5. Si l'on dézoome un peu le propos, parce que parler de la pauvreté, c'est aussi regarder comment se répartissent les richesses, on a une concentration de la richesse dans la couronne périurbaine et sur le littoral et des revenus plus faibles dans le nord du département, ce qu'exprime cette cartographie. Là sont posées les questions de solidarité sociale, de mixité sociale dans les quartiers et tout ce qui tourne autour du questionnement et des enjeux concernant l'alliance des territoires.

Je vais vous présenter différents tableaux. Le revenu médian positionne Nantes et l'agglomération nantaise comme une métropole avec un niveau de revenu plutôt élevé, comparé à d'autres. Pourquoi ce revenu est-il un peu plus élevé ? Premier élément de

I – 43

réponse : les personnes « pauvres », entre guillemets, sont un peu moins pauvres sur notre territoire que sur d'autres métropoles, Mme la Présidente l'a rappelé dans l'introduction. Et les revenus les plus élevés, c'est-à-dire le 9^e décile, ne sont pas parmi les plus hauts, ce qui donne ce rapport inter-déciles de 3,3, qui positionne la métropole nantaise comme l'une des agglomérations de France les moins inégalitaires. Quel que soit l'âge, le revenu des habitants de la métropole et de la ville de Nantes est plutôt dans la fourchette haute des revenus, avec, vous le voyez sur ce tableau, une couleur peut-être un peu plus pâle pour les plus de 75 ans, sur lesquels l'attention doit aussi être portée.

Quand on s'intéresse aux questions de solidarité, il est intéressant de regarder d'où proviennent les revenus des habitants. Nantes Métropole se caractérise par une part forte et significative des revenus qui sont liés au travail. C'est ce que dit ce graphique : nous sommes plus forts que Marseille, par exemple. Nous avons une part de la population dont une part des revenus provient des prestations sociales qui est un peu plus faible que dans d'autres métropoles.

Si l'on regarde ces indicateurs, d'où vient le revenu suivant l'âge ? En bleu, sur le graphique de gauche, vous avez le travail, qui représente une part importante, jusqu'à 60 ans. Vous voyez que c'est aussi une réalité entre 60 et 74 ans et il y a encore une petite tache bleue pour les plus de 75 ans. Nous avons une population de 75 ans et plus qui travaille, sur le territoire, et cela demande aussi une attention particulière. En bleu clair, tout au-dessus, vous avez la part des prestations sociales et à droite, vous avez leur décomposition, suivant qu'il s'agit de prestations familiales, qui concernent plus particulièrement les tranches jeunes, de prestations de logement, qui concernent les très jeunes, de moins de 30 ans, mais on voit que cette question revient au-delà de 60 ans et à 75 ans. Les minima sociaux, en proportion, concernent l'ensemble des tranches d'âge, mais un peu plus les plus de 60 ans.

Si l'on zoome sur les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, 50 700 ménages sont considérés comme pauvres, c'est-à-dire vivant sous le seuil de pauvreté. L'une des caractéristiques de la métropole nantaise est que moins de la moitié d'entre eux vivent dans le logement social. L'autre moitié vit dans le parc privé, que ce soit dans le locatif ou en tant que propriétaires, et notamment, des propriétaires âgés.

Si l'on regarde comment évolue la pauvreté sur la métropole, on voit clairement deux tendances, sur ce graphique. La première est que nous avons une progression de la pauvreté, comme dans d'autres territoires. Par contre, c'est le parc locatif social qui absorbe le plus cette précarité. Dans les autres parcs, le nombre de ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté est stable. Je voudrais rappeler que Nantes Métropole loge la moitié des ménages pauvres de la Loire-Atlantique et que ce taux est en hausse. C'est-à-dire que la ville de Nantes et Nantes Métropole ne rejettent pas une population précaire sur l'extérieur, mais au contraire, les concentrent un peu plus.

Voici des typologies de la pauvreté. Selon l'âge, par exemple, vous voyez que les taux de pauvreté, quoi qu'il se passe, sont toujours plus élevés pour la ville de Nantes que dans la moyenne métropolitaine. Ils sont particulièrement significatifs pour les moins de 30 ans, 24 %, mais ils touchent toutes les strates de la population et touchent plus particulièrement les familles monoparentales. Nous avons aussi de la pauvreté parmi les gens qui travaillent. Si je prends l'indicateur que je vous ai donné tout à l'heure sur l'origine des revenus qui sont liés au travail, vous avez 12 % des gens qui, à Nantes, déclarent principalement le travail comme revenu, qui sont sous le seuil de pauvreté, pour une moyenne métropolitaine à 8,4 %.

Ce sont aussi les questions de précarité énergétique. On estime à 12 % les ménages nantais qui sont exposés au risque de précarité énergétique résidentielle, c'est-à-dire des ménages qui peuvent consommer plus d'un mois de revenu uniquement pour le chauffage dans une année. Si l'on dézoome le propos sur les ménages vivant sous le seuil de pauvreté, on voit clairement, sur cette carte, qu'ils sont concentrés certes dans les zones urbaines, mais aussi dans le nord du département.

Cela a été dit par Mme Johanna Rolland, le taux de pauvreté, à Nantes Métropole, comparé aux grandes agglomérations, est le plus faible, à 11,1 %. Je rappelle quand même que derrière

I – 44

ces statistiques, il y a des situations, des réalités humaines et sociales particulièrement compliquées. Effectivement, il y a un seuil de pauvreté qui va du simple au double entre Nantes et Marseille. Nantes Métropole se caractérise par des taux de pauvreté plus faibles, quel que soit l'âge, que dans l'ensemble des agglomérations. Nous n'avons pas une tranche d'âge qui soit un peu plus mise de côté que d'autres.

Cela a été dit, puisque maintenant, il faut essayer de trouver les raisons de cet équilibre, 78 % des gens qui habitent l'agglomération nantaise y travaillent. Vous voyez clairement que ce taux est l'un des plus élevés de France, au même niveau que Grenoble. Cela veut dire que la métropole permet aujourd'hui aux gens d'y travailler et d'y vivre, d'y loger.

Quels sont les moteurs de ce dynamisme ?

Je vais commencer par les logements. Premièrement, c'est la croissance remarquable du parc de logements, qui se fait aussi bien sur Nantes Métropole que sur la ville de Nantes. Si l'on dézoome et que l'on regarde d'autres métropoles françaises, vous voyez ici un graphique un peu complexe, mais qui montre, dans chacune des métropoles françaises, la construction de logements. Nantes est dans une position intermédiaire, et même celles qui ont un solde migratoire négatif sont aussi dans des constructions et objectifs de construction particulièrement significatifs.

Qu'est-ce que cela donne, quand on construit beaucoup ? Cela agit sur les prix, parce que l'on a une offre qui se crée sur le territoire. Vous voyez sur ce graphique qu'en nombre d'années de revenu, pour payer un logement ancien ou un logement neuf, Nantes se situe plutôt dans la fourchette basse. Et même si l'on prend, par exemple dans les grandes villes françaises, le prix moyen en mètres carrés d'un appartement ancien, Nantes est dans une situation totalement intermédiaire sur ce sujet-là. C'est bien la construction neuve qui permet d'agir sur les prix, surtout lorsque l'on est dans des politiques qui freinent l'étalement urbain, qui, nous l'avons vu tout à l'heure, entraîne des tensions sur les territoires en croissance.

L'accession à la propriété, mais aussi le locatif privé, je l'ai dit tout à l'heure, logent une partie significative des habitants sous le seuil de pauvreté. Vous voyez que les niveaux de loyer de la métropole nantaise sont parmi les moins élevés de France, et nous avons une stabilité des loyers depuis 2013, que ce soit sur la métropole ou sur la ville de Nantes. Nous avons aussi une politique volontariste sur le logement social, le troisième segment, où l'action est importante, et l'on voit que là, Nantes est également dans une position intermédiaire par rapport aux grandes agglomérations, qui demande encore et toujours des efforts sur le logement social.

Un autre déterminant est notre emploi, qui, vous le savez, progresse significativement. Nous sommes la 2^e métropole française en termes de croissance d'emploi, au recensement de la population. Si je regarde la situation au 30 septembre 2016, Nantes Métropole, sur son territoire, est en croissance de 2,7 %, par rapport à septembre 2015. C'est le double de ce qui est observé dans les Pays de la Loire et trois fois ce qui est observé au niveau national. Ce qui est intéressant, lorsque l'on regarde cette croissance de l'emploi, ce qu'elle crée sur le territoire, c'est d'observer la manière dont certains publics sont accueillis dans cette croissance, qui dit une certaine diversité de l'emploi qui se crée.

Nantes se caractérise par une part faible, comparée à d'autres populations, de populations jeunes sans diplôme qui sont sans travail et sans formation. Inversement, nous avons un déclassement des plus diplômés qui est peu élevé. C'est-à-dire que des personnes qui ont un niveau bac+2, bac+3, bac+4, bac+5 trouvent un peu plus qu'ailleurs, et même beaucoup plus qu'ailleurs, c'est ce que dit la cartographie, qui est issue des travaux de la FNAU, des métiers qui correspondent à leurs caractéristiques.

La métropole nantaise agit sur l'ensemble des strates de l'échelle des métiers. Pour preuve, la baisse des demandeurs d'emploi significative. Nous avons un taux de demandeurs d'emploi qui est particulièrement bas, à 7,9 % sur notre zone d'emploi. Regardez dans le graphique : nous avons une baisse forte sur un an et notre baisse concerne toutes les catégories de ménages, que l'on soit cadre, manœuvre, ouvrier qualifié ou que l'on soit sans diplôme ou bac+3, on agit

I – 45

sur l'ensemble des segments. Je ne pouvais pas terminer sans vous parler aussi de ce qui se passe autour, dans les territoires périurbains. Vous voyez très bien, sur la carte de droite, que la croissance de l'emploi ne se fait pas partout. Elle se fait dans les zones notamment en forte croissance démographique, mais pas uniquement. On voit, sur le graphique de gauche, la croissance significative pour Nantes Métropole, dont je viens de vous parler, et une couronne périurbaine qui va particulièrement vite sur ces questions de l'emploi.

Si l'on prend un autre indicateur, c'est-à-dire si l'on regarde les emplois dans leur globalité, on regarde combien de salaire créent les emplois à Nantes Métropole chaque année : 7 milliards sont créés chaque année en masse salariale pour l'ensemble des emplois de Nantes Métropole. Nantes Métropole en « redistribue », entre guillemets, 1,7 milliards sur les territoires extérieurs. Voyez par exemple pour Erdre & Gesvres, quand je prends l'ensemble des habitants de cette communauté de communes, 75 % des salaires qui sont gagnés par les habitants d'Erdre & Gesvres sont gagnés par des emplois situés sur Nantes Métropole. Les territoires extérieurs, vous le voyez sur ce graphique, ont une croissance des revenus nettement moins linéaire que notre territoire. Vous voyez que la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le département ont une croissance régulière de leurs revenus. La couronne périurbaine, c'est-à-dire ce qui se passe autour de la métropole nantaise, a, elle, des revenus un peu plus sensibles, notamment à la crise économique de 2008. Nantes Métropole doit avoir cette notion en tête concernant le développement.

Demain, Nantes Métropole ainsi que les autres territoires dont je viens de vous parler seront tous en croissance démographique. La part de la métropole nantaise au sein de la Loire-Atlantique devrait se stabiliser autour de 44 ou 45 % et 37 % au niveau régional.

En guise de conclusion, j'insisterai sur quatre points :

- les phénomènes de pauvreté et de précarisation touchent tous les territoires de notre pays, vous le voyez ;
- la dynamique de nos territoires permet d'être mieux armé pour lutter contre la précarité et pour relever le défi des mutations économiques et sociales ;
- même si la métropole est l'une des moins inégalitaires de France et même si elle a le taux de pauvreté le plus faible, elle doit rester en alerte permanente pour pouvoir répondre et prendre en compte les besoins des ménages les plus en difficulté, notamment en matière de précarité énergétique. C'est un vrai sujet, l'énergie, pour le logement, mais aussi pour le transport ;
- au demeurant, les phénomènes de précarité et de pauvreté restent importants et touchent plus particulièrement certains quartiers et certaines parties de la population. Je crois qu'il faut toujours et sans cesse le rappeler, quand on voit cet écart de revenu entre les territoires.

Nous avons un développement de la métropole qui est donc positif et qui nécessite la poursuite des politiques publiques engagées et leur adaptation aux particularités des situations décrites.

Pour terminer, nous avons mis quelques points de vigilance. J'insisterai juste sur les trois derniers :

- « se loger et travailler sur le territoire » doit rester une clef de voûte du développement nantais parce que les deux se connectent, c'est-à-dire que l'on offre des emplois adaptés à tous et des logements adaptés à tous aussi ;
- même s'il faut rester attentif, à partir des indicateurs retenus, on peut faire l'hypothèse que l'offre d'emplois et de formation de la métropole permet de mieux intégrer les populations les plus précaires que sur d'autres territoires. Je pense que les analyses sur le sujet doivent être encore poursuivies, quand on voit les transformations de l'emploi ;
- enfin, compte tenu de l'évolution moins linéaire des revenus des habitants de la couronne périurbaine, on peut faire l'hypothèse que ces territoires sont plus sensibles aux crises économiques que la métropole, qui a une économie beaucoup plus diversifiée. La question du développement économique pour tous doit être centrale dans le dialogue entre les territoires.

Voilà ce que je voulais vous présenter.

I – 46

Mme le MAIRE – Merci pour cette présentation. Je propose maintenant de donner la parole à Denis Aftalion, président de l'association Les Eaux vives, et à Lambert Van Dinteren. Je vous invite à vous présenter et à nous parler de l'association et du projet. Je vous remercie encore d'être présents parmi nous ce matin.

M. AFTALION, président de l'association Les Eaux vives – Bonjour Madame. Mesdames et Messieurs, bonjour.

D'abord, un grand merci de nous permettre de nous exprimer sur un sujet qui nous tient à cœur et que nous connaissons un peu pour le vivre tous les jours. Je voudrais commencer par vous décrire très brièvement notre association, qui est née il y a 40 ans, Les Eaux Vives, de Marion Cahour, médecin nantais bien connue. Nous avons évidemment beaucoup évolué. Aujourd'hui, nous avons 95 salariés, répartis sur tout le territoire de la Loire-Atlantique. Nous avons environ 80 bénévoles et quatre activités différentes. Je finirai par celle qui nous intéresse le plus aujourd'hui, celle qui est concentrée sur Nantes.

Je commencerai par le bas, ce que nous appelons le pôle « insertion – mobilité », qui est une petite activité qui fait des locations de voitures et de mobylettes pour les gens du nord du département (Châteaubriand, Nozay, Blain) qui sont au RSA et qui ont besoin de se déplacer pour aller à une formation ou à une recherche d'emploi. Nous avons ce que nous appelons un pôle « étranger », qui comprend des structures dans lesquelles sont logés les demandeurs d'asile et par lesquelles nous les aidons à obtenir le droit d'asile. C'est principalement autour de Savenay, Saint-Nazaire, un peu autour de Nantes, Saint-Herblain que cela se passe. Nous avons un pôle « hébergement – logement », un peu partout dans le département, pas trop à Nantes, mais dans l'ensemble du département, où nous mettons à disposition des logements pour des personnes qui ne sont pas capables d'être autonomes, pour des raisons psychologiques ou physiques.

Le dernier pôle est le pôle « Accueil urgence » de Nantes, qui est représenté ici par son directeur, Lambert Van Dinteren, dans lequel nous avons des structures qui sont bien connues : un CHRS, des CHU, chambres d'hébergement d'urgence, une mise à l'abri halte de nuit, qui se trouve rue de Hercé, la Claire Fontaine, qui est sans doute l'établissement le plus ancien et qui est bien connu. Tout cela représente 95 salariés, beaucoup de structures différentes, beaucoup de personnes logées par nous ou avec notre aide, et nous accueillons environ 2 500 personnes par an.

Je voudrais vous dresser, très rapidement, avant que nous vous décrivions ce qu'est le projet « 5 Ponts », quelle pourrait être, quelle peut être, quelle est la vie quotidienne de quelqu'un qui se retrouve à la rue.

Je suis à la rue, je viens d'avoir un accident de la vie, j'ai perdu mon emploi, par exemple, et ma femme m'a quitté parce qu'elle ne me supportait plus. En tout cas, je suis à la rue. Qu'est-ce que je fais ? Je vais aller à la halte de nuit, parce qu'on va m'accueillir. On va m'accueillir sans condition, sans me demander qui je suis, pourquoi et ce que je viens faire là. J'aurai en tout cas un abri. Un abri assez précaire, je ne sais pas si vous connaissez, où l'on a à disposition des transats, et il y a quelque chose d'absolument merveilleux, c'est que sur ces transats, ils n'ont pas le droit de dormir. C'est une halte de nuit et juridiquement parlant, les gens ne peuvent pas dormir. Alors évidemment, on les laisse dormir, mais c'est quand même un peu spécial. À 7 heures et demie du matin, je suis mis dehors, parce que cela ferme. Après, je vais prendre un petit déjeuner ailleurs, je vais aller à l'Écoute de la rue et ensuite, je vais prendre un repas à Pierre Landais ou à la Claire Fontaine... Je vais passer comme ça ma vie à me balader, si je peux dire... Enfin, ce n'est pas une balade, évidemment... Et pendant ce temps-là, je suis absolument incapable de penser ou de mettre de l'énergie pour mon propre projet. Parce que j'ai envie de m'en sortir, mais...

Je peux vous assurer qu'ayant vu arriver à la halte de nuit des gens qui étaient, j'allais dire « comme vous et moi », en bon état, quand on les voit trois semaines après, ce ne sont plus les mêmes. Et même si au départ, ils avaient envie de s'en sortir, à la fin, au bout de trois

I – 47

semaines, un mois, deux mois, cela dépend des cas, ils n'ont plus l'énergie, ils n'ont plus la volonté, ils n'ont plus vraiment la possibilité de s'en sortir.

C'est un peu cela qui a été à l'origine du projet « 5 Ponts » que nous allons essayer de vous décrire maintenant.

M. VAN DINTEREN, directeur du pôle d'accueil d'urgence des Eaux vives – Je vais prendre le relais. Après ce descriptif catastrophique, vous voyez bien qu'il faut changer les choses. C'est ce que nous avons pensé, et pour savoir ce qu'il fallait changer, nous avons consulté les personnes que nous accueillons aujourd'hui.

Cela veut dire que depuis 2007, nous faisons des réunions mensuelles, à la Claire Fontaine, avec les personnes qui sont là, ce qui n'est pas évident, parce que ce sont toujours d'autres personnes. Ce sont des personnes qui, par moments, sont très attentives, qui sont bien, qui veulent être avec les autres, et par moments, sont perturbées par ce qui leur est arrivé et ne sont pas du tout en capacité d'écouter l'autre. Faire des réunions comme cela, sans avoir constitué un groupe, en permettant à chacun d'y participer, cela relève du défi, mais nous le faisons depuis 2007.

Nous avons parlé de beaucoup de petites choses et finalement, un jour, ils ont pu nous dire ce qui est vraiment l'essentiel. En fait, ils ont dit : « c'est très bien, ce que vous faites. On mange bien, ici. Mais tant que vous le faites comme ça, rien ne change. Rien ne change... Nous serons toujours traités comme des chiens. Les gens ne sauront toujours pas qui nous sommes. Nous, nous n'allons pas changer, parce qu'ils nous traitent comme des chiens. Pourquoi changer ? » Là, ils ont vraiment exprimé que pour que les choses changent, il faut pouvoir rencontrer les autres, il faut que les autres puissent découvrir qui ils sont, ce qu'ils ont d'humain en eux.

À ce moment, nous avons proposé de transformer le restaurant social en un restaurant de quartier, dans lequel les personnes que nous accueillons aujourd'hui peuvent travailler, servir à table. Ce qui était étonnant, c'est qu'à ce moment-là, les personnes accueillies ont commencé elles-mêmes à me dire tous les freins à ce projet. Elles ont dit : « mais si nous sommes devant la porte avec nos chiens, en train de boire, il n'y aura pas de clients. » Oui, peut-être pas. « Qu'est-ce qu'on peut imaginer pour attirer quand même des clients ? » Ils ont dit : « mais si je suis habillé comme ça, je ne peux pas travailler dans la cuisine ! » Non, l'hygiène, c'est important dans la cuisine. Qu'est-ce qu'on fait pour changer cela ? Bref, ils ont tout dit, tout ce qui était difficile dans ce projet, mais en même temps, tout ce qui touchait aux changements de leur côté.

Ce n'est pas nous qui avons dit qu'il fallait qu'ils changent. Ce sont eux qui ont dit : « mais si nous voulons ce projet, si nous voulons rencontrer les autres personnes de la société, il faut que nous, nous changions ». Cela, c'est vraiment le cœur du projet. Le cœur du projet, c'est ce qu'ils disent avec leurs mots, et nous traduisons beaucoup, mais c'est un vrai dialogue.

Et à partir de 2007, cela a été tout un processus de rencontres, avec ces réunions, et ensuite, nous avons fait une enquête avec des gens qui habitent dans des camions, ceux qui sont à l'Acothé, ceux qui sont connus par la psychiatrie, ceux qui viennent à la Halte, ceux qui sont aux ZAD, parce qu'un jour, ils vont revenir, ceux qui sont dans des squats, dans des bidonvilles... Nous avons fait une enquête un peu partout autour de cette question de bien-être pour savoir de quels sujets il faudrait parler en focus groupes par la suite. Ce qui est étonnant, c'est que quand eux nous parlent de bien-être, ils parlent d'abord de sécurité et après d'être respectés. Et seulement ensuite, ils parlent de tous les besoins de tous les jours : pouvoir manger, être logés, et ensuite, de tout ce qui est médical.

Nous continuons toutes ces rencontres. Entretemps, les architectes ont commencé à travailler, et le programmiste a passé des journées entières avec nos usagers. Il a créé des réunions avec les personnes que nous accueillons. Par la suite, une fois que l'architecte avait fait les plans, je suis retourné dans les lieux avec les plans, en plein milieu de la salle à manger, pour leur dire : « Est-ce que cela vous parle ? Est-ce que cela fonctionne comme ça ? Vous voyez, il y a un

I – 48

sas, mais est-ce que pour vous, cela fonctionne ? » Ils m'ont dit : « mais non, parce que si nous sommes piégés dans ce sas et qu'il y a quelqu'un de violent, comment est-ce qu'on fait ? » C'était tout ce processus avec les personnes concernées.

Mais les personnes concernées, nous les rencontrons aussi par le biais de nos partenaires. Ce n'est pas nous qui sommes allés dans les bidonvilles ou dans les squats, c'est plutôt Médecins du monde. Et pour les personnes toxicomanes, c'est plutôt l'Acothé qui les a rencontrées, et AID, qui est allé pour nous dans la ZAD. C'est tout un travail partenarial avec un très large panel d'associations et aussi avec la Ville, avec laquelle nous avons cheminé depuis 2010.

D'abord en « off », ensuite, de façon un peu plus officielle, avec un voyage d'étude, parce que la Ville, Mme Lefranc était là, à l'époque, hésitait quand même à voir se regrouper plus de structures. Est-ce que cela n'allait pas créer énormément de nuisances ? Comment faire avec le quartier ? Nous sommes allés aux Pays-Bas et en Belgique pour voir comment cela fonctionnait. Là, nous avons vu que chaque fois que les personnes que l'on accueille, qui sont en très grande difficulté, qui sont exclues, chaque fois qu'elles sont au cœur d'un projet, peuvent être utiles pour le quartier, cela fonctionne. Nous avons aussi vu que si on les faisait entrer par derrière, en dérobé, cela ne fonctionnait pas. Mais nous avons surtout vu ce qui fonctionnait et dès lors, l'aventure avec la Ville a continué, jusqu'à la reconnaissance du projet par l'Europe, récemment.

Je vois que j'ai oublié des logos de partenaires. Nous avons un grand partenaire, Emmaüs 44, qui est avec nous dans ce projet. Il y a aussi les partenaires institutionnels comme la Ville de Nantes et Nantes Métropole, ainsi que notre bailleur, la SAMO, et l'architecte. Pour le contenu, c'est avec la DDCS SIAO 44 et tout un panel d'associations que nous développons le contenu de ce projet. Financièrement, nous sommes soutenus très largement, de l'Europe jusqu'à la Ville, ainsi que par des entreprises, et ce n'est pas encore fini, parce qu'il nous manque encore un petit peu.

Qu'est-ce que cela donne, pour ce projet « 5 Ponts » ? Cinq ponts, cela veut dire un pont vers l'espoir, un pont vers le logement, un pont contre la pauvreté ou vers l'emploi, un pont avec la société civile, pour arriver à une vraie inclusion. C'est un peu l'explication de ces cinq ponts, et cela se traduit dans ce bâtiment, dont vous voyez l'esquisse. Cela en est à ce stade-là pour l'instant. On y trouve des locaux associatifs, des logements HLM et abordables, une ferme urbaine sur le toit et une plateforme « industries créatives et culturelles », un magasin Emmaüs, un restaurant de quartier, et tout cela, autour de deux choses. Tout d'abord, un centre qui accueille les personnes les plus exclues, parce que la Halte est bien un lieu où l'on accueille aussi des personnes qui sont même exclues des structures sociales. Elles sont accueillies dans l'accueil de jour, la halte de nuit et le centre d'hébergement. De l'autre côté, il y a un passage couvert, un lieu où auront lieu des événements, des concerts, des expositions, des marchés, avec peut-être les produits de la ferme.

Le pari est celui d'un vrai « vivre ensemble », où toute personne a sa place. Qu'est-ce qui va permettre ce « vivre ensemble » ? Nous croyons que c'est ce lieu de rencontre qui sera au milieu, où nous allons attirer des personnes très actives, des jeunes qui sont dans les industries créatives et culturelles, tous ceux qui seront attirés par la ferme urbaine, parce que nous sommes là à la pointe des développements, et les personnes que nous, nous accueillons, qui, jusque-là, étaient totalement exclues et qui vont être actives, qui vont jouer un rôle positif, qui seront les accueillants, qui seront parmi les organisateurs des activités. Ce sera un petit quartier solidaire en plein cœur de l'Île de Nantes, qui est en plein mouvement.

La vraie innovation sera que les personnes accueillies, les personnes les plus en difficulté, ne soient plus à part, à la marge. Aujourd'hui, le centre d'hébergement, le 24 bis, est dans l'ancien asile de Nantes, derrière un portail en ferraille bien fermé. Là, nous serons au cœur de la ville, bien visibles, dans de beaux locaux, où nous ferons de belles choses ensemble.

Une autre innovation qui est très importante pour nos accueillis est qu'il y aura une continuité. Ils ne seront pas obligés d'aller partout en ville. Vous savez qu'aujourd'hui, quand on n'est pas hébergé, que l'on est vraiment dans la rue et que l'on veut prendre une douche, se changer et

I – 49

laver ses vêtements, cela prend quatre jours, quatre jours si l'on est très bien organisé et si l'on se rend au bon endroit au bon moment. Ce ne sera plus le cas. Et la nuit, aujourd'hui, on peut vous susciter l'envie de vous changer, mais le matin, vous sortez, on vous donne rendez-vous dans quatre heures, cinq kilomètres plus loin, et vous savez, quand on est en très grande difficulté, entre 7 h et 10 h, on peut avoir avalé deux bouteilles et avoir complètement oublié que l'on voulait changer. Cela, il faut l'éviter. Il y aura une vraie continuité, une vraie synergie entre tous les services que l'on peut avoir.

Il y a énormément de choses dans ce projet, mais j'insiste sur une toute petite chose. Nous avons vu que les personnes que nous accueillons, très souvent, veulent travailler, veulent sortir d'une certaine forme d'assistanat. Elles veulent en sortir. Mais que leur propose-t-on, aujourd'hui ? Ou bien c'est un vrai contrat, ou bien c'est un contrat aidé, où il faut tout de suite s'engager sur six mois et sur vingt heures par semaine, et c'est trop demander. De plus, il faut prendre rendez-vous, il faut attendre... L'idée est de pouvoir proposer sur place, tout de suite, un travail pour quelques heures, et au bout de quelques heures, on est payé tout de suite. Nous espérons ainsi permettre à la personne très éloignée du marché du travail de commencer à faire un pas et pour certains, de retrouver le chemin vers le travail.

C'est ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui.

Applaudissements.

Mme le MAIRE – Merci beaucoup, sincèrement, merci de votre présence ce matin. Je ne doute pas que maintenant, chacune et chacun comprend pourquoi je commençais mes propos en disant que j'avais tenu personnellement à ce que vous soyez parmi nous aujourd'hui et à partager ce projet, qui, vous nous l'avez dit, a cheminé. Je crois que ce projet dit mieux que de nombreux longs discours ce qu'est la solidarité au pluriel à Nantes et surtout, ce qu'est notre capacité d'innovation collective.

Avant d'ouvrir le débat, je voudrais simplement ajouter un mot. Vous avez évoqué la question européenne, la question de la reconnaissance européenne. Je crois qu'elle révèle pourquoi, à Nantes, il n'y a pas différents morceaux de projets, mais un seul projet. La présidence nantaise d'Eurocities aura eu différents effets et l'un de ces effets, je regarde André Sobczak, est d'avoir aidé, accompagné, déclenché un soutien de plus de 5 millions d'euros, de mémoire, pour ce projet.

Je donne ces éléments pour souligner que la cohérence de notre projet est bien de se dire que cette attractivité, ce rayonnement européen et international, cette dynamique économique a du sens parce qu'elle est au service du plus grand nombre. L'interaction, que nous voyions sur cette dernière diapositive, entre le déclenchement du soutien européen, ce que je viens d'évoquer sur la présidence d'Eurocities, jusqu'à la déclinaison la plus concrète, la plus sensible, la plus quotidienne, telle que vous venez de l'évoquer, c'est bien cela : la cohérence du projet nantais, auquel nous travaillons les uns et les autres.

Je vous propose maintenant d'ouvrir le débat. Merci, en tout cas, à Patrick Pailloux et aux représentants des Eaux vives.

Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je souhaitais tout d'abord saluer nos invités et les remercier pour leurs interventions et leurs témoignages.

Sur le champ de la solidarité, de la lutte contre les inégalités et de la cohésion sociale, Nantes a tracé son propre chemin, n'hésitant pas à concevoir des dispositifs offensifs au service des citoyens.

Je souhaite développer trois points particulièrement importants. L'action sociale, la santé et le logement sont en effet trois domaines dans lesquels notre commune s'investit particulièrement.

Premièrement, sur l'action sociale, du microcrédit, en passant par les dispositifs « Carte blanche », au guichet unique petite enfance ou encore au « logements bleus » pour permettre

I – 50

aux personnes âgées de rester dans leur logement, les solutions de solidarité concrètes sont nombreuses.

Notre collectivité est par ailleurs attentive à être présente, grâce à ses agents, dans les lieux de vie quotidienne, pour permettre à chacun de mieux connaître ses droits. Nous ne pouvons d'ailleurs que saluer leur engagement. C'est aussi, pour les services, mieux prendre en compte les situations réelles. La Ville de Nantes a ainsi créé des points d'information mobiles, labellisés « Nantes solidaire », dans des lieux ou des espaces publics, ou encore à l'occasion d'événements de proximité.

Par ailleurs, toute personne se présentant au CCAS bénéficie d'un diagnostic de ses droits et d'un plan d'aide personnalisé. Les aides spécifiques, en complément du soutien d'urgence pour manger (accès au restaurant social), se laver (avec les Bains-Douches) et entretenir son linge sont également des éléments forts de nos réponses politiques aux situations de précarité.

Notre soutien actif au monde associatif, si précieux dans la lutte pour plus de solidarité, est également déterminant pour les structures œuvrant dans les domaines de l'insertion par le logement, l'insertion sociale, l'aide aux demandeurs d'asile, aux personnes âgées ou encore pour le public sans domicile fixe. Le projet des « 5 Ponts » en est d'ailleurs une belle illustration.

En second point, je souhaitais revenir sur une politique publique cruciale, pilotée par ma collègue Marie-Annick Benâtre en matière de solidarités. Il s'agit bien évidemment de la santé. Comme vous le savez, le contrat local de santé avec nos nombreux partenaires permet de coordonner les actions pour favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics nantais vulnérables, de faciliter la coordination entre les acteurs de santé intervenant également sur le champ de la précarité et de répondre aux besoins de formation des professionnels et des bénévoles. Nos actions concrètes, comme la rénovation des Bains-Douches ou la mobilisation des acteurs de santé pour les soins des demandeurs d'asile ou des réfugiés, illustrent ce volontarisme.

D'autres domaines viennent illustrer notre ambition commune au service du plus grand nombre. Je pense à la solidarité internationale ou encore aux transports, à la distribution d'eau à l'échelle métropolitaine, avec nos choix de mise en œuvre de nouveaux dispositifs de tarification solidaire.

Action sociale, santé, transports, autant de sujets qui révèlent la nécessité de l'alliance de l'ensemble de nos territoires, l'engagement de tous les acteurs et collectivités pour développer efficacement nos politiques publiques de solidarité.

C'est d'ailleurs la condition sine qua non de notre réussite commune. En ce sens, nous ne pouvons que déplorer que la Région Pays de la Loire, dirigée par une majorité de droite, ait décidé de la suppression de plusieurs dispositifs du Pack 15-30, instrument, s'il en est, d'une solidarité réelle. Avec notamment la suppression du Pass 1^{re} installation (200 euros qui étaient alloués pour toutes les premières dépenses à réaliser après l'obtention d'un premier appartement non meublé), avec la suppression de l'Ordipass, qui était accessible aux lycéens les plus précaires pour l'obtention d'un ordinateur, avec la suppression du Pass complémentaire santé, la suspension du Pass Culture/sports. Les incertitudes quant au niveau de soutien au logement étudiant par la Région sont également des sources d'inquiétude pour nombre d'acteurs.

À l'inverse, et comme j'ai pu l'illustrer, notre politique volontariste dans le domaine des solidarités est réelle, ancrée dans la durée, élaborée avec les acteurs professionnels, associatifs et institutionnels.

Le logement quant à lui est un véritable levier d'égalité et de solidarités et c'est pourquoi ce sera mon troisième et dernier point. Le logement, nous l'avons déjà rappelé, est l'un des domaines d'action prioritaires de notre collectivité et de Nantes Métropole. Nous agissons quotidiennement pour que tous les habitants de l'agglomération aient accès à un logement adapté à leurs besoins et à leurs ressources. C'est une politique ambitieuse et volontariste que nous menons et dont les objectifs et les principes sont définis dans le PLH. Notre politique

I – 51

volontariste souffre cependant des désengagements de l'État. En 2012, le candidat Hollande s'était engagé sur un doublement des aides à la pierre au cours de son mandat, qui étaient à l'époque d'environ 450 millions d'euros. Dans la dernière loi de finances votée par la majorité élue en 2012, elles ont dégringolé à 200 millions d'euros. Nous proposons à l'inverse qu'elles soient réellement portées à 1 milliard d'euros. C'est un montant minimum pour provoquer un choc dans la construction neuve de logements sociaux susceptible de résorber la pénurie. Car oui, il y a pénurie de logements accessibles et de qualité ! Nous faisons d'ailleurs la proposition que notre collectivité puisse prendre la décision d'élever la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires de 20 % à 60 %, comme la loi nous le permet désormais. Cette mesure, déjà prise à Paris, inciterait à la mise sur le marché de ces logements, dans une période où la tension dans l'accès à l'habitat est plus que réelle.

Nous nous félicitons donc que notre majorité fasse ainsi le choix de développer des politiques publiques fortes, comme nos choix budgétaires l'ont illustré. Plus que jamais, nous faisons la démonstration de l'existence d'un chemin majoritaire et ancré à gauche pour construire au quotidien notre ambition d'une ville solidaire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci. Je voudrais dire l'émotion que j'ai eue à vous écouter présenter votre projet « 5 Ponts ». L'émotion, parce qu'en fait, vous avez remis au centre de nos débats et de nos engagements l'être humain. Je me dis que finalement, cela peut toucher chacun d'entre nous. Personne n'est à l'abri. Justement, c'est cela qui est intéressant, dans ce projet qui est présenté, et c'est cela qui est intéressant dans les politiques de solidarité que nous menons ici, à la Ville de Nantes. Je pense qu'effectivement, l'habitant, le citoyen est au cœur de toutes nos démarches. Ces politiques de solidarité, en tous les cas, contribuent très fortement à créer un ciment fort de cohésion sociale et nous permettent effectivement d'aller de l'avant.

À travers l'exemple que vous avez donné d'une personne qui pourrait effectivement rencontrer une rupture de vie, vous avez donné tout le cheminement et comment la nécessité impérieuse nous est rappelée d'associer dès le départ l'individu à la démarche et à la proposition de solutions de sortie. Cela, c'est également un peu l'ADN nantais, auquel Mme le Maire est très attachée : comment l'on fait avec et pour les habitants, les habitants de Nantes.

En tant que Vice-présidente du CCAS, je veux dire, et Mme le Maire, l'a rappelé, que nous avons un engagement fort. Dans toutes les aides individuelles qui sont proposées, soit plus de 2,2 millions d'euros par an, ce sont plus de 750 000 euros qui sont alloués aux associations qui œuvrent dans le domaine social, dans le domaine de l'aide alimentaire et dans le domaine de l'urgence sociale. C'est donc une volonté assez forte, et c'est d'autant plus marquant qu'à travers la présentation de l'AURAN, nous avons vu que le taux de pauvreté était à 11 %. Certes, il est moins fort qu'ailleurs, mais nous ne pouvons pas nous en contenter, bien évidemment. Pour autant, vous nous avez montré aussi que les visages et le rapport à la pauvreté ont énormément changé, ce qui nous oblige également à avoir cette impérieuse volonté de changer nos modes de faire et sans doute, d'innover dans nos manières d'avancer.

Je voudrais simplement donner deux exemples. C'est notamment l'exemple du numérique solidaire. Comment peut-on prendre les évolutions de la précarité en prenant en compte les effets de la numérisation ? Aujourd'hui, de toute façon, on n'y échappe pas : toutes les instances, tous les organismes sont aujourd'hui numérisés. Nous n'avons donc pas le choix : il faut accompagner. Il ne faut pas courir derrière, mais bien accompagner.

Au CCAS, nous sommes dans une double logique. La première est de créer de nouveaux services, de nouveaux outils numériques, ainsi que l'a souligné Mme le Maire, comme l'e-démarche solidarité, où les personnes qui veulent sortir des principes classiques peuvent déposer une demande d'aide directement par Internet. Ceci peut contribuer à la lutte contre le non-recours, puisque beaucoup de gens, aujourd'hui, n'osent pas franchir les portes du CCAS,

I – 52

n'osent pas aller voir une assistante sociale, et vous avez dit tout à l'heure que les travailleurs pauvres étaient dans les populations qui augmentaient. Il y a également l'espace numérique de stockage, le fameux coffre-fort numérique, qui est quand même quelque chose d'essentiel, aujourd'hui, puisque les SDF qui sont à la rue et qui circulent, qui tournent à l'intérieur d'une ville, mais qui se déplacent également à l'extérieur, peuvent avoir la sécurité de pouvoir trouver leurs documents nécessaires pour avoir accès à leurs droits dans un endroit qui est sécurisé.

La seconde logique, au-delà des outils qui existent, ce sont toutes les actions de médiation que l'on peut mettre en place pour accompagner les usagers, mais également les agents. Je pense que cette question de médiation est essentielle, parce que nous travaillons avec de l'humain et qu'il ne faut pas le perdre de vue. Ces actions de médiation, ce sont notamment l'espace numérique que nous avons ouvert en 2015 au CCAS, qui est gratuit, pour toutes les personnes qui se déplacent, qui peuvent ouvrir une boîte e-mail et faire toutes leurs démarches administratives. Nous avons la possibilité d'accompagner ces usagers dans cette approche du numérique. C'est également tout le travail de formation que nous faisons auprès des agents.

Le deuxième exemple que je voulais donner, et j'en terminerai par là, c'est pour montrer que l'initiative locale de la collectivité est importante. Les « 5 Ponts » est un projet associatif, mais le pôle du restaurant Pierre Landais et les Bains-Douches est à l'initiative de la Ville. Nous avons fait le choix, depuis très longtemps, de maintenir des bains-douches municipaux, contrairement à d'autres villes, et nous avons également fait le choix de maintenir un restaurant social municipal. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'aller plus loin avec ce pôle commun, avec une manière d'aborder et d'accompagner les gens que je ne vais pas détailler, Mme le Maire l'a fait, mais je dirai simplement une petite phrase que nous avait sortie un usager : il préférerait parler de « passager » plutôt que « d'usager », parce que dans son esprit, des lieux comme ceux-là sont des lieux qui nous aident, à un moment donné, pour passer à autre chose et parler d'inclusion sociale plus clairement.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, merci, pour commencer, aux intervenants pour leurs exposés, très différents sur la forme, c'est vrai. Avec Patrick Pailloux, nous avons bien reconnu les traditionnels camemberts, courbes, analyses, chiffres de l'AURAN. L'agence d'études urbaines nous donne moult informations qu'il est très riche et très précieux d'avoir, et je crois que c'est aussi une vraie force sur le territoire. Et puis, le côté sensible, le côté émouvant et plein d'action, plein d'énergie des acteurs associatifs de terrain, qui font vraiment, je tiens à le dire ce matin, Madame le Maire, que ces deux interventions sont très complémentaires sur notre territoire.

Lorsqu'on parle de solidarités au sens large, il est important aussi de compléter le propos avec la question de la transition écologique, parce que c'est un vecteur essentiel de solidarité. Elle porte en elle les fondements d'une plus grande justice entre les territoires, entre les villes, entre les quartiers, entre les différents habitants, mais bien sûr, chaque fois avec la volonté de replacer l'humain au cœur des projets, et vous nous l'avez bien montré ce matin. Non pas comme une certitude, mais plutôt comme un chemin, je dirais, qui s'appuie sur la résilience de notre territoire. Cette résilience doit nous permettre de répondre aux enjeux d'un développement économique, d'une économie plus sociale et plus solidaire. En effet, si l'on repense aux conclusions de Patrick Pailloux, de l'AURAN, ce matin, il disait : « se loger et travailler reste une clé de voûte des solidarités nantaises et du développement nantais ». En tout cas, c'est ce que j'en ai retenu dans la conclusion. Derrière, la question du développement économique est donc centrale. Nous l'avons bien vu. Il faut faire un vrai choix d'une économie diversifiée, en soutenant fortement, sur notre territoire, l'économie sociale et solidaire, car elle permet une offre d'emplois qui résiste mieux aux crises économiques, qui engagent davantage l'homme au cœur de l'activité économique.

La solidarité et la transition écologique aussi pour répondre aux difficultés économiques des uns et des autres... Juste un chiffre, puisque le « s » de solidarité en fait partie, le revenu de

I – 53

solidarité active, le RSA, a été versé en 2016 à près de 16 000 personnes, en Loire-Atlantique. Parmi elles, 47,6 % sont des femmes et 40,5 % ont entre 25 et 34 ans. Bien sûr, certains dénonceront ici des mesures d'assistanat. Moi, je pense au contraire qu'il nous faut réhabiliter cette solidarité.

La transition écologique pourrait aussi créer presque un million d'emplois en France, nous dit l'Ademe. Je pense justement qu'il nous faut un plan national de réhabilitation des logements. C'est bien la non-écologie qui est punitive, car elle entraîne une vulnérabilité sociale qui se traduit souvent par des inégalités en matière de santé. C'est un point important, comme nous le verrons tout à l'heure avec les auditions sur le grand débat sur l'énergie.

Nos équilibres ne se feront pas les uns contre les autres, bien sûr. Il nous faut mobiliser les fondements de notre République : la question de la liberté, évidemment, mais assurément autant l'égalité et la fraternité. C'est bien en lien avec votre témoignage ce matin.

Nos concitoyens ont des idées. Ne pensons pas pour eux, mais, bien entendu, avec eux, comme vous avez pu le faire. C'est parce que les mouvements d'éducation populaire se sont appliqué ce principe qu'ils ont écrit de très belles pages de solidarité.

Poser la solidarité au bon endroit nécessite d'abord d'écouter les attentes et aussi les besoins. À ce titre, on peut constater, permettez-moi cette petite remarque, que les électeurs de la primaire du parti socialiste ont choisi de faire de la question sociale et de la question écologique les deux termes d'un nouveau projet qui se tourne vers le futur, vers l'avenir, pas l'un ou l'autre, mais l'un avec l'autre.

Comme nous l'avons vu avec la présentation de l'AURAN, les défis auxquels nous sommes confrontés imposent de nouvelles solidarités. Nous avons parlé précarité énergétique, pollution de l'air, précarisation croissante, difficultés de vie dans le quotidien... En période de crise, la tentation de chercher un coupable est facile et peut conduire à construire des murs entre les citoyens, entre les populations, entre les territoires, entre les États, entre les pauvres et les riches, entre les migrants et les Français, entre les croyants de différentes religions... Or aujourd'hui, nous devons vraiment penser le monde comme un espace commun de solidarité, et ce débat n'est pas anodin, ce matin. Mettons en commun nos forces et construisons des ponts entre nous plutôt que de nous ignorer ou nous craindre trop souvent. La solidarité est un juste partage des richesses ; c'est également prendre soin de chacun, de chacune.

À ce titre, le logement est une pierre angulaire. Le logement, depuis la sédentarisation des sociétés humaines, est devenu le lieu de la protection et de la préservation, un lieu privilégié de l'intime qui permet de structurer sa personnalité. C'est un véritable point de départ vers « l'extérieur » et à ce titre, l'espace qui permet de se préparer à la vie sociale, à la vie citoyenne. Sans logement, sans adresse, on le sait, il est terriblement difficile d'avoir une vie sociale, quasiment impossible de trouver un emploi, de bénéficier des aides sociales encore moins, ou impossible de s'inscrire sur les listes électorales. Chacun doit avoir un toit. Le logement est un droit fondamental, un droit qui doit devenir opposable.

Le logement, c'est plus qu'un seul hébergement, c'est un espace de vie sociale. Le rapport de la Fondation Abbé Pierre nous rappelle que 4 millions de ménages, en France, sont mal logés. Sans logement décent, pas de citoyenneté, pas d'inscription dans la cité. Notre ambition de construire, sur notre territoire, 6 000 logements neufs par an, dont près de 2 000 logements sociaux, est juste. Là encore, le programme local de l'habitat est un outil de solidarité, qui permet sur notre territoire une solidarité entre les communes, et nous avons besoin au quotidien de ces solidarités.

Mais nous devons faire plus et mieux pour les jeunes, les précaires, les personnes porteuses de handicap et les personnes âgées à faibles ressources. Nous l'avons vu avec les chiffres. Hier soir, d'ailleurs, dans le cadre de l'audition du grand débat sur la transition énergétique, Marie Moisan soulignait que le logement était un vecteur majeur pour réduire la précarité énergétique. L'AURAN nous montre ce matin aussi que 12 % des propriétaires sont dans une précarité énergétique croissante et qu'ils vivent dans de véritables passoires énergétiques.

I – 54

Nous sommes sur la bonne voie quand nous construisons des opérations du type « Igloo », avec Nantes Métropole Habitat. D'ailleurs, la deuxième opération est en projet. Elle associe les acteurs du logement et les acteurs de l'insertion. Je pourrais prendre également l'exemple de l'association Toit à moi, qui permet d'intégrer des hommes et des femmes en grande précarité et qui participent à la remise en état de leur logement.

L'hébergement d'urgence est indispensable. Nous devons le développer encore davantage. Il ne saurait trouver un sens satisfaisant s'il n'y a pas la question du logement, s'il ne s'inscrit pas dans un « parcours résidentiel citoyenneté ».

Notre action collective doit être rivée sur l'éducation et la citoyenneté. En effet, pas de changement de modèle sans une éducation au changement, sans une éducation à la transition. Penser le changement, c'est s'autoriser à essayer, à innover, à recommencer, à dialoguer, à concerter. Les enfants, mais aussi les adultes, tout au long de la vie, doivent se former pour imaginer un demain plus solidaire. Nous l'avons vu ce matin avec le projet « 5 Ponts », il faut s'autoriser à essayer, s'autoriser à innover, questionner, se re-questionner et mettre à nouveau le projet sur la table. On voit bien, avec ce projet « 5 Ponts », au cœur de l'Île de Nantes, entre le Stéréolux, le Quartier de la création, la halle Alstom, l'Éléphant, on voit bien le pari du « vivre ensemble » à la nantaise que nous aimons construire, que nous aimons fabriquer, que nous aimons mettre en place avec les uns et les autres.

Pour finir, je ferai une petite dédicace au président des Eaux vives : *Dank u wel*, merci aussi à vous et merci, en tout cas, à l'ensemble des acteurs.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Bassem Hasseh.

M. ASSEH, Adjoint – Solidarité et solidité ont la même racine étymologique. Être solidaires les uns des autres, c'est être interdépendants : ce qui affecte l'un affecte l'autre. La fragilité de l'un génère une fragilité de l'ensemble et la fragilité de l'une des composantes réduit la solidité de l'ensemble. C'est autre chose que la charité dans le sens profane du terme, c'est autre chose que la générosité. Il ne s'agit évidemment pas d'une vertu individuelle, mais d'une vertu collective. C'est une vertu qui crée le collectif et qui sert un intérêt commun.

Or le collectif, le commun, cela n'existe et ne perdure que s'il est solide. Il n'existe que si les composantes sont solidaires les unes des autres. En ce sens, si la République est la chose commune, celle qui nous appartient en nom collectif, alors, la solidarité devrait en être une vertu cardinale, une caractéristique essentielle. Le dialogue citoyen, tel que nous le concevons et pratiquons dans cette ville, est une méthode qui permet de créer cette chose commune. Le dialogue citoyen permet de créer du collectif.

Ce n'est pas un hasard si la devise qui a été choisie, *base line*, pour utiliser un terme plus moderne, si la devise qui a été choisie pour accompagner le dialogue citoyen sur le web et dans nos communications papier, c'est : « jouons collectif ». Or comment jouer collectif sans créer de la solidarité au travers de cette méthode que nous appelons dialogue citoyen ?

Deux objectifs sont fixés au dialogue citoyen : l'efficacité de l'action publique, mais aussi le renforcement du lien social, sa solidification, si j'ose dire. Nous associons tous les citoyens des onze quartiers nantais, dans la diversité de leurs parcours, à l'identification des besoins nouveaux et aussi, à l'imagination des solutions nouvelles.

À titre d'exemple dans les quartiers populaires, nous mettons en œuvre des ateliers citoyens, comme à Bottière ou à Bellevue, ou encore des conseils citoyens, comme à Malakoff ou à Nantes Nord. Tout cela renforce le lien social entre habitants qui travaillent ensemble sur des projets communs pour rendre solide leur environnement immédiat.

À titre d'exemple encore, le travail collectif mis en œuvre à Nantes Nord dans la conception de la future Maison de santé. Elle a été lancée à l'initiative des professionnels de santé, assez vite suivie par les habitants du quartier et évidemment accompagnée par l'équipe de quartier et par les élus, en particulier Pascal Bolo, adjoint du quartier, et Marie-Annick Benâtre, adjointe

I – 55

chargée de la santé publique. Cette maison de santé hébergera les professionnels : médecins, kinés, infirmiers, etc. Cette solidarité entre habitants et professionnels de la santé permet de lutter contre une médecine à deux vitesses.

Un autre exemple que je pourrais citer, mais je ne veux pas être trop long, est celui de la lutte contre la précarité énergétique, notre collègue Pascale Chiron vient de l'évoquer. Dans le cadre du grand débat sur la transition énergétique, la précarité énergétique est l'un des piliers, l'une des questions principales que les groupes de travail essaient de résoudre. Nous avons une communauté d'une soixantaine de personnes qui travaille à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques qui permettent à chacun de changer les gestes quotidiens de manière à réduire la précarité énergétique en optimisant la facture à la fin du mois.

On peut aussi noter les projets qui sont portés par les bureaux des projets, des initiatives citoyennes dont certaines contribuent à la réduction de la fracture sociale. Je pense en particulier à un événement qui a été organisé par deux collectifs citoyens, Aidons notre prochain, d'une part, et Jeunesse nantaise en action, d'autre part, avec un repas de Noël qui a été organisé le 25 décembre à Talensac en présence d'une centaine de personnes et qui était destiné aux sans-abri.

Pour finir et pour ne pas prendre trop de temps, je voudrais rappeler quelque chose qui a été imaginé au XIX^e siècle, qui se poursuit et qui a fondé, finalement, la République telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est quelque chose qui s'appelle le « solidarisme ». Un auteur qui s'appelait Léon Bourgeois, l'un des dirigeants socialistes de la fin du XIX^e siècle, a mis en place quelque chose qu'il a défini comme étant « un quasi-contrat entre l'individu et la société (...), une solidarité fondée sur l'égalité ». Et finalement, ce que nous mettons ensemble en œuvre dans cette ville, notamment au travers du dialogue citoyen, mais pas uniquement, s'inscrit dans cette logique du solidarisme dans le sens où nous mettons en œuvre cette méthode qui permet à chaque individu de contribuer à la solidité de l'ensemble de l'édifice social.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. J'ai une demande de parole de Mme Krysmann. Juste une question, Madame, pour la bonne tenue des débats : normalement, il y avait deux prises de parole pour le groupe de la droite et du centre, vous-même et Mme Garnier mais je vois que Mme Garnier n'a pas pu rester. Je voudrais donc savoir s'il y a une autre prise de parole ou si vous parlez pour la totalité du groupe.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je voudrais également remercier nos intervenants de ce matin, à la fois pour la photo que vous nous avez présentée et bien sûr, pour la présentation de ce magnifique projet, qui est à la fois innovant et qui sera une vraie chance pour Nantes, et pour la manière dont vous l'avez élaboré avec les personnes qui sont concernées par ce projet. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Je pense que c'est également l'occasion de saluer le travail de toutes les associations qui sont investies dans le champ de la solidarité, et elles sont très nombreuses, à Nantes. C'est sans doute aussi ce qui contribue à ce que la situation de la ville ne soit pas aussi catastrophique que celle d'autres villes et à ce que Nantes s'en sorte mieux.

En même temps, quand on lit le rapport du Secours catholique et de la Fondation Abbé Pierre, on voit bien que la précarité s'est aggravée, ces dernières années, sans que les moyens n'augmentent. Voire, ils peuvent diminuer. Pourtant, on voit bien que c'est en s'occupant des plus fragiles qu'une société reste humaine.

Premier constat, quand on lit ces rapports : on y voit en creux que le meilleur rempart contre la précarité, c'est l'emploi, avec un salaire digne. Je pense donc que toutes les mesures qui, au niveau national ou local, pénalisent les entreprises, particulièrement les PME, participent par ricochet de l'augmentation de la précarité.

Autre point : alors que le chômage des jeunes est élevé, nous devons être un territoire au point sur la formation en alternance, qui a fait ses preuves en matière d'employabilité. Bien sûr,

I – 56

d'autres initiatives peuvent être soulignées ou encouragées. Je pense par exemple à « Territoires zéro chômeur de longue durée », qui est une initiative intéressante, mais aussi à toutes celles qui accompagnent un retour à l'emploi en impliquant fortement les entreprises.

Deuxième constat : nous devons être d'une grande exigence dans la gestion de l'argent public. Tout dérapage financier dans les projets lancés, ce sont autant de moyens en moins, entre autres pour lutter contre la précarité et soutenir les projets innovants. On peut aussi réinterroger certaines de nos politiques publiques afin de savoir s'il n'est pas plus judicieux de déléguer plutôt que de faire soi-même, pour y gagner en coûts et en souplesse, sans perdre en compétences.

Troisième constat que l'on peut voir aussi dans ces rapports : le non-recours aux droits. Nous devons continuer à questionner nos pratiques parce que le non-recours aux droits, ce sont 38 % de non-recours au RSA socle et 66 % de non-recours au RSA activité. On sait que les freins sont majoritairement un mauvais accès à l'information. Pourquoi ? Pour la non-maîtrise de la langue, et je rappelle tout de même que dans l'enquête PISA de 2012, il est mentionné que 22 % des collégiens sont incapables de donner sens à l'information ou d'exploiter des textes, même simples. Or ce sont les adultes de demain. Sur Nantes Métropole, 6 % des jeunes qui ont participé à la JAPD présentent des difficultés de lecture, dont 78 %, de graves difficultés de compréhension. Ce non-recours aux droits est aussi lié à la complexité administrative ou à la fracture numérique. À l'heure de l'administratif en ligne, nous devons être particulièrement vigilants, spécialement pour les personnes âgées qui peuvent être concernées ici.

Mais la pauvreté, on pourrait dire, et c'est mentionné dans le rapport du Secours catholique, n'est pas seulement monétaire. Dans les besoins exprimés, 57 % sont d'abord des besoins d'écoute et de conseil. J'ai été affolée par le chiffre de 4 millions de personnes : 4 millions de personnes n'ont pas trois conversations suivies par an. Cela veut dire que quatre personnes âgées sur dix souffrent d'isolement. Cette question de l'isolement est particulièrement prégnante dans les milieux urbains. Or nous avons vu aussi que la population, à Nantes, vieillit. Donc tout ce qui est les colocations solidaires, que ce soit entre des étudiants et des personnes âgées, que ce soit avec l'AFEV, que ce soit avec Lazare, par exemple, où des personnes en grande précarité vivent avec de jeunes professionnels, toutes ces colocations solidaires sont bien sûr à encourager.

Ce besoin d'écoute et de conseil est aussi un appel à soutenir les familles. On le voit, il y a certains modèles éducatifs de pays étrangers qui ne peuvent fonctionner en France, et il est difficile pour les parents d'inventer d'autres méthodes sans être accompagnés. Certains parents se sentent décrédibilisés en raison du chômage ou de la précarité, de l'incompréhension de la langue, et cela les fait douter parfois de leur légitimité. Le lien parents / école est parfois compliqué, voire absent. Certains parents ne connaissent pas les attentes de l'école. Une maman racontait récemment qu'elle s'était fait reprendre vertement par l'école parce qu'elle n'avait pas participé au conseil de discipline de son enfant. Elle racontait qu'elle savait bien que son enfant avait des difficultés de discipline, mais que justement, elle pensait qu'un conseil de discipline..., elle était ravie parce qu'on allait lui donner des conseils. Effectivement, certains parents sont très loin des attentes de l'école.

Il y a aussi des horaires de travail qui sont parfois peu compatibles avec le suivi de la scolarité. Je pense aux familles monoparentales en particulier. C'est d'ailleurs pourquoi certaines écoles travaillent sur la mise en place d'activités le samedi matin, même ponctuelles, pour intensifier, voire réintroduire ce lien avec les parents. Certains enfants se retrouvent aussi au cœur d'injonctions contradictoires entre leur milieu familial et l'école. C'est une situation conflictuelle difficile à résoudre, à un âge où l'on a besoin de cohérence et de stabilité. On pourrait aussi évoquer le soutien à la conjugalité, puisque les conflits et les violences impactent bien entendu le bien-être des enfants. Autant de mesures qui s'inscrivent dans la prévention, qui est un pilier de l'action publique.

I – 57

Prévenir, c'est aussi vérifier la cohérence et la continuité des parcours, par exemple, pour le handicap, s'assurer que les réponses aux besoins existent pour la petite enfance, l'école, les loisirs, l'accessibilité.

On pourrait aussi évoquer les questions de parcours pour le logement ou de parcours pour les personnes de la rue. Nous avons vu que le parcours était très complexe pour toutes les étapes du quotidien.

Nantes possède deux leviers principaux : le CCAS et son soutien aux associations. Et si nous parlons d'ambition collective, on pourrait s'interroger sur la manière dont cela a été fait avec le projet des « 5 Ponts », sur la place des usagers dans le fonctionnement du CCAS. Comment peuvent-ils être acteurs ? Participent-ils à des commissions ? Pourquoi pas au CA ? Comme dans certaines associations, comment développe-t-on au CCAS leur pouvoir d'agir ?

Les associations ont bien sûr un rôle essentiel dans la solidarité, au plus près du public et des besoins. Elles sont d'ailleurs bien souvent à l'origine d'innovations. Une responsable d'association me disait qu'elle n'avait pas tant besoin de finances pour l'aide alimentaire que d'aides pour le développement de projet, pas juste une aide financière, mais aussi un accompagnement. On sait par exemple que l'accès aux financements européens est particulièrement chronophage et éprouvant pour les associations.

La Ville de Nantes a bien entendu un rôle à jouer dans le domaine de la solidarité internationale, pour le développement et les situations de crise. D'ailleurs, on ne peut que regretter que notre proposition de parrainage d'une ville accueillant des réfugiés en Irak ait été refusée, le premier droit des personnes réfugiées étant bien de pouvoir rester dignement sur leurs terres plutôt que d'être sur la route ou dans les conditions indignes de la « jungle » de Calais.

Pour conclure, on peut voir que dans toutes les questions de précarité ou de solidarité, il semble que la maîtrise de la langue française apparaisse dans bien des domaines comme un vrai frein : à l'école, pour l'insertion, pour l'administratif. C'est un enjeu autant pour les enfants que pour les adultes, pour les Français et les étrangers, et nous avons déjà souligné à plusieurs reprises que les subventions dans ce domaine nous paraissaient peu importantes. Nous proposons donc que cela devienne la grande cause du mandat.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, de manière la plus synthétique possible, je voudrais remercier également nos intervenants et saluer véritablement ce projet social extraordinaire qui nous a été présenté à travers le projet des « 5 Ponts ». Il est innovant et en même temps, il va se situer au cœur du quartier qui symbolise la dynamique nantaise, l'ouverture au monde, qui est le territoire de l'Île de Nantes, dans le futur quartier de la santé, tout près du CHU. Je peux témoigner, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, parce que j'ai eu la chance de participer, avec certains collègues du secteur social, au choix de l'architecte, que ce sera une œuvre architecturale extraordinaire. Je vous invite à aller voir sur le site Tetrarc, le cabinet d'architectes Michel Bertreux, et vous verrez que la beauté ne sera pas simplement à l'intérieur des lieux : elle sera aussi dans l'environnement, à travers ce bâtiment exceptionnel. Je tiens donc à saluer cet engagement.

Sur le fond, ce projet donne clairement la ligne. La ligne, c'est le logement d'abord. Le logement, c'est la clé de l'insertion. On a souvent pensé qu'il fallait procéder par étapes, petit à petit, et nous avons développé des moyens d'hébergement très conséquents et auxquels il faut évidemment apporter tout notre concours. Mais en même temps, on voit bien que la question de l'accès au logement est la clé et que cette politique du logement d'abord, c'est d'abord un logement qui s'adresse à tous les publics, y compris les plus pauvres et les plus précaires. Ce n'est pas seulement un toit, mais c'est combiné à une action de réinsertion sociale. C'est vraiment l'objectif du travail que vous faites à travers ce projet des « 5 Ponts » et en même temps, un accompagnement social qui soit souple, global, et qui soit basé aussi sur

I – 58

l'engagement des personnes elles-mêmes. Cela, c'est extrêmement important : c'est une véritable co-construction vers l'insertion.

Voilà pourquoi je pense que ce que nous faisons, et je ne reprendrai pas les propos que j'ai déjà tenus sur la production de logements, c'est ça la bonne politique. Cela nous a été dit aussi par M. Pailloux : plus nous produisons de logements, plus l'accessibilité du grand nombre est assurée et plus la stabilité du prix du logement est assurée, tant au niveau des loyers qu'au niveau de l'accession à la propriété. Et bien évidemment, dans cette part, le logement social prend un rôle essentiel.

Je ne vais pas en dire plus. Il existe un site qui s'appelle « Oui au logement social ». Mme le Maire et moi-même, nous avons déjà signé la pétition nationale pour dire à tous les candidats à la présidentielle que c'est une priorité. Je vous invite, mes chers collègues, à en faire autant.

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, ma fonction d'adjointe à la vie associative me conduit à m'exprimer sur l'engagement solidaire des nombreuses associations de notre ville. Ces associations, ce sont d'abord des femmes et des hommes, des bénévoles qui s'engagent au quotidien aux côtés des Nantaises et des Nantais pour rendre notre cité plus juste et plus solidaire. Un Nantais sur quatre est bénévole, un Nantais sur quatre s'engage avec les autres pour les autres.

Je tiens à saluer ici l'élan de générosité et de solidarité de ces 70 000 bénévoles qui contribuent, dans les 7 000 associations de notre ville, au renforcement des liens qui unissent les Nantaises et les Nantais. Ils favorisent ce « vivre ensemble » que tant d'autres nous envient. Nous sommes fiers, ici, de cette richesse, de cet esprit d'engagement et du don de soi. Citoyens actifs, ils contribuent au rayonnement de notre ville à travers des actions qui portent haut et fort les valeurs de la République, nos valeurs. Ils agissent dans tous les domaines de la vie sociale, de l'éducation en passant par la culture, l'humanitaire, l'environnement, et ceci dans tous les quartiers de notre ville. La solidarité, à Nantes, est aussi fondée par l'engagement de ceux qui consacrent une partie de leur existence aux autres, qui donnent de leur temps, de leur énergie pour l'avènement d'une société meilleure.

Les initiatives sont nombreuses et mosaïques sur notre territoire. Alors, permettez-moi de n'en citer que quelques-unes. Je pense au café Au petit bonheur, au nom si bien choisi, qui, dans le quartier du Breil, propose un lieu de rencontre afin que les habitants puissent se poser, échanger et construire des projets collectifs. Je pense également au projet de l'Accorderie, ce réseau d'échange et de services entre habitants, qui vise à combattre la précarité et l'exclusion sociale en s'appuyant sur les valeurs de solidarité et de coopération. Je peux également citer les bénévoles des associations Ambitions jeunesse, à Malakoff, ou Les deux rives, aux Dervallières, qui accompagnent tout au long de l'année des enfants et qui participent ainsi à la réussite éducative de notre jeunesse. Ou bien citer les associations ANADE et le GREF, qui agissent auprès des migrants en permettant l'apprentissage de la langue française.

C'est bien cette solidarité-là que nous devons continuer à accompagner, à soutenir, à valoriser. Les Nantaises et les Nantais, quels que soient leur âge, leur sexe, leur statut, leur origine, œuvrent à la construction du monde de demain. Dans ces périodes troublées, pétries parfois d'incertitude, la solidarité s'exprime à travers tous les bénévoles qui, chaque jour, innovent sur le terrain. Dans une société souvent décrite comme se repliant sur elle-même, ils font souffler un vent de renouveau et d'espérance. Cet engagement est absolument fondamental. Les bénévoles sont l'énergie de notre ville. Ils sont le cœur de notre ville. Je tiens ici à les remercier chaleureusement pour leur engagement en faveur de cette solidarité, à leur rappeler notre confiance constante et à les assurer du soutien de notre municipalité.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

I – 59

M. MARAIS, Conseiller municipal – Merci. Je vais faire très vite, puisque l'on m'a demandé d'être très court. Je vais donc presque n'aller qu'à ma conclusion et ne pas revenir sur tout ce qui a été dit, et de façon très intéressante, notamment au sujet du projet des « 5 Ponts ».

Je souhaitais revenir, et vous l'avez dit, Madame le Maire, sur le fait que la Ville de Nantes a fait un certain nombre de choses pour l'accueil des migrants, notamment le doublement des capacités d'accueil ou la gestion du squat de Doulon.

Je voulais simplement dire que ce soir, il y aura une conférence de l'extrême-droite intitulée : « Immigration, la catastrophe. Et après ? » Nous avons, nous, appelé à manifester contre la tenue de cette conférence, parce que je pense que nos projets sont opposés à ce type d'analyse et d'expression politique et parce que pour nous, la solidarité, ce sont aussi des mots pour dire qu'immigration n'est pas synonyme de catastrophe.

C'est sur ces mots que je voulais terminer.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Paul Huard.

M. HUARD, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, tout d'abord merci aux intervenants et merci également pour toutes les émotions qu'ils nous ont transmises et qui nous poussent évidemment à agir. Merci aussi Madame le Maire pour cette séquence, qui donne le sens de notre action, que nous portons ensemble.

Aujourd'hui, l'interdépendance des peuples, des territoires, des pays n'est plus à démontrer. Et chacune et chacun doit en assumer sa part de responsabilité. Les plus pauvres sont les plus menacés par les dérèglements climatiques, qui provoquent conflits et migrations. Il nous revient d'être attentifs et soucieux de l'impact de nos choix politiques décidés pour ici sur nos voisins, sur les autres territoires, sur le reste du monde. Nous devons penser le monde comme un espace commun de solidarité.

Cette solidarité nantaise a aussi créé des modèles environnementaux, économiques et sociétaux innovants. En témoigne justement le projet des « 5 Ponts », un beau projet d'économie sociale et solidaire.

Il y a urgence à agir sur notre territoire pour augmenter l'offre globale d'hébergement actuelle pour toutes les personnes sans abri, sans les opposer, sans les mettre en concurrence, mais en adaptant la réponse aux besoins spécifiques de chacun et de chacune.

Vous l'avez rappelé en introduction, Madame le Maire : oui, la Ville de Nantes agit, et nous en sommes très fiers. Mais allons plus loin. Pour la 6^e ville française, notre réponse n'est pas tout à fait à la hauteur. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer.

Les collectifs et associations de soutien aux migrants, qui agissent avec générosité, nous interpellent. Ils sont débordés, les besoins sont chaque jour de plus en plus importants : entassement dans des squats, dégradation des conditions sanitaires, 115 régulièrement saturé, jeunes errants ou renvoyés à la rue ! Les associations s'attendent à devoir accompagner 200 jeunes migrants supplémentaires qui sortiront en 2017 de leur prise en charge par le département parce qu'ils auront 18 ans. Les organisations syndicales sont également mobilisées et nous interpellent. Nous avons un devoir de solidarité pour celles et ceux qui arrivent sur notre territoire. Les collectifs et associations nantaises qui agissent nous proposent de co-construire des réponses adaptées. Mettons-nous autour de la table pour trouver ensemble des solutions.

Pour les élus écologistes et citoyens, il y a urgence et vous pouvez compter sur notre soutien et notre mobilisation.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Pour une dernière intervention, si je n'ai oublié personne, Christine Meyer.

I – 60

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. J'interviens en dernier. J'espère ne pas trop lasser, à cette heure où nous avons tous des préoccupations un peu plus directement intéressées.

Le terme de solidarité, ce terme dont on a parfois trop usé, voire abusé, et qui est souvent associé à l'idée d'une aide aux plus défavorisés, a une image qui effectivement, me paraît réductrice. Je voudrais ici essayer de redéfinir ce terme, afin de le séparer, justement, de cette image réductrice, qui ne correspond pas à l'action de la Ville de Nantes, mais qui est tout de même ancrée dans les imaginaires.

Je remercie aussi les différentes interventions, qui nous ont donné des exemples à la fois très concrets et qui, en même temps, nous permettent de réfléchir véritablement et de penser cette idée de solidarité.

On peut dire qu'il y a solidarité lorsque les membres d'un groupe se sentent co-responsables de leurs actions, de leurs dires, voire de leurs comportements. Immédiatement vient cette question : d'où vient ce sentiment de co-responsabilité ? Pourquoi, finalement, serais-je responsable des autres ? Est-ce que je ne pourrais pas m'occuper uniquement de moi, est-ce que ce n'est pas une solution défendable ? Pour comprendre véritablement ce qu'est une action solidaire et pour la défendre, je crois qu'il faut la distinguer, justement, de ce qu'elle n'est pas. Elle n'est pas, d'une part, une action intéressée, mais elle n'est pas non plus une action totalement désintéressée.

Rapidement, une action intéressée est une action dans laquelle on suit son intérêt personnel sans prendre en compte autrui, voire éventuellement contre autrui. Un exemple extrêmement simple : il peut y avoir interdépendance sans solidarité et avec une action intéressée : je joue au loto, il y a interdépendance, mais si je gagne, c'est parce qu'il y en a qui perdent, et si je perds, c'est parce qu'il y en a qui gagnent. Voilà le type même d'une action intéressée. Ce qu'il est important de comprendre, c'est qu'il y a une interdépendance qui crée de la dépendance. C'est-à-dire, au fond, je dépends des autres, ou je dépends éventuellement du hasard, ce qui arrive aussi dans le cas d'un marché, qui, dans le meilleur des cas, aboutit à un équilibre, mais n'aboutit jamais à une unité, et aboutit à une opposition entre les différents acteurs du marché.

Inversement, est-ce que l'on pourrait penser une action totalement désintéressée, une action que l'on appelle une « bonne action », c'est-à-dire où je n'ai pas un intérêt personnel quand je fais un bien. Deux objections. D'une part, c'est une action extrêmement rare, voire qui n'a jamais existé. Je reprends ici les réflexions de Kant sur la morale : peut-être que pas un seul acte moral n'a été commis dans l'humanité. Mais cela, c'est un autre débat. Pourquoi est-ce que j'évoque cette possibilité ? Parce qu'aujourd'hui, il y a peut-être une certaine tendance à associer générosité et solidarité. Cette action que j'appelle « désintéressée », que l'on appelle plus généralement « générosité », relève parfois d'une certaine condescendance vis-à-vis de ceux qui sont dans la précarité, et elle peut induire une certaine forme d'assistantat. Ce n'est donc pas exactement ce que l'on appelle une action solidaire.

Conclusion : qu'est-ce qu'une action solidaire ? Une action solidaire, c'est quand je comprends que la défense de mes intérêts passe par la défense des intérêts des autres et passe par le maintien de l'unité du groupe. On peut donner mille exemples de ces actions, mais je n'en donnerai pas mille, rassurez-vous, juste deux ou trois exemples dans des domaines qui ne relèvent pas de la précarité. La participation à une chorale, tout simplement : si je chante bien, c'est aussi parce que les autres chantent bien. Il y a donc là véritablement une action solidaire qui n'est pas une action qui relève d'une mesure d'assistantat. Autre exemple, la liberté de pensée. Il n'y a de liberté de pensée, pour moi, c'est-à-dire pour mon propre intérêt, que si j'accorde cette même liberté de pensée aux autres, ce qui, en fait, enrichit aussi ma propre pensée. Nous avons là exactement l'exemple d'une action solidaire, c'est-à-dire une action qui ne peut pas passer par autre chose que la défense des intérêts des autres participants au projet commun. Je crois que c'est vraiment ce qui définit la solidarité.

J'en conclus qu'effectivement, on peut discuter trois lieux de l'existence humaine : le lieu du social, qui est le lieu de l'interaction des individus, le lieu d'une certaine morale, qui serait un

I – 61

lieu totalement désintéressé et enfin, le lieu que j'appelle « le lieu du politique », et qui correspond exactement à la solidarité, puisqu'il s'agit, en politique, de construire une unité qui, à la fois, dépasse et protège les intérêts de chacun. De ce point de vue, on pourrait juger de l'intérêt des actions politiques en fonction de ce critère de la solidarité.

Pourquoi cette réflexion sur la solidarité ? D'abord, parce que l'on confond souvent le social et le politique. Le social est le lieu de l'interdépendance, le politique doit être le lieu de la liberté. Ensuite, parce qu'aujourd'hui, on a tendance à essayer de sortir du social et de l'interdépendance et de la dimension de dépendance qu'elle implique par un appel, parfois, au moral, un appel à l'humanitaire. Or ce n'est pas forcément la réponse, et c'est encore moins la réponse par le religieux, évidemment.

Enfin, parce qu'il y a nécessité, aujourd'hui, de lutter contre les forces centrifuges qui sont permanentes, à l'intérieur de la démocratie elle-même, forces qui ont été très bien analysées par des gens comme Marcel Gauchet, par exemple, en particulier dans ses ouvrages, dont l'un des premiers, *La Démocratie contre elle-même*, qui montre qu'aujourd'hui, la démocratie produit, en produisant les libertés, une revendication toujours plus importante de libertés individuelles. Elle sape un peu les fondements sur lesquels elle-même était assise, c'est-à-dire ces libertés individuelles. Il y a une difficulté et une contradiction qui nous obligent à la solidarité et qui nous obligent à refaire le lien social en permanence.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, quelques mots pour conclure ce débat après avoir remercié à nouveau les uns et les autres pour les interventions.

Je ne conclurai pas en citant Kant, puisque Christine Meyer l'a fait.

Rires.

Je me permettrai, si vous me l'autorisez, Monsieur le Président, de conclure en citant celles et ceux pour qui nous nous engageons collectivement, en reprenant cette bulle qui est à droite en haut de l'écran : « Tant qu'on est à part, rien ne change ». Je crois que ces mots, qui viennent des citoyennes et des citoyens eux-mêmes concernés par le sujet que nous évoquons, illustrent parfaitement notre cap, le projet stratégique qui est le nôtre. Quand nous construisons du logement, à Nantes, nous ne construisons pas à part du logement social et du logement abordable et de l'autre côté, du logement libre. Quand nous construisons du logement, à Nantes, nous ne pensons pas d'un côté l'Île de Nantes et de l'autre côté, le projet global de Nantes Nord ou de Bellevue. Quand nous élaborons notre stratégie en matière de transports, nous ne la construisons pas non plus de manière segmentée, et quand nous renouvelons les rames de tramways, nous les rendons 100 % accessibles.

Je crois que cette phrase est pour nous extrêmement en résonance avec le projet que nous portons, avec sa cohérence, avec cette aspiration, que nous sentons derrière ces mots, non pas à une forme d'assistance, mais bien à une forme d'émancipation individuelle et collective, à la possibilité pour chacune et chacun de choisir son parcours de vie.

Alors, merci encore d'avoir, à travers ce projet, évoqué des solutions, parce que je crois que dans un monde en crise, dans un monde en mutation, dans un monde où il y a cet enjeu, qui doit nous rassembler, de construire une société de la confiance plutôt qu'une société de la défiance, faire la preuve qu'il y a des solutions, que sur le terrain, dans nos territoires, il y a des choses qui marchent, des choses qui nous permettent d'aller de l'avant, qu'il y a cette capacité créative, je crois que c'est aussi une manière d'envoyer un message d'espoir. Et dans la période, cela me paraît tout à fait utile.

Merci, donc, d'avoir aujourd'hui apporté ce regard.

Je propose à chacune et à chacun de clore le débat et que nous nous retrouvions dans une heure, puisque nous avons cet après-midi encore un nombre important de délibérations.

Merci.

La séance est suspendue à 13 h 25.

I – 62

Reprise de la séance à 14 h 40.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions redémarrer notre séance.

Je donne la parole à Ali Rebouh pour la délibération n° 6.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Quartier Dervallières Zola – Complexe sportif de la Durantière – Construction d'une halle de tennis – Validation du projet – Procédure adaptée – Demande de subventions – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Merci. Nous aurons quatre délibérations autour du sport, aujourd'hui. Je vais faire une introduction plus générale, nous en avons parlé ce matin, sur le sport dans sa dimension de solidarité. Nous avons aussi eu une riche actualité sur Nantes au mois de janvier avec le Championnat du monde de hand-ball, un événement populaire qui a eu un vrai succès : nous pouvons féliciter non seulement l'équipe de France mais aussi un Nantais, Oliver Nyokas, qui joue au HBC Nantes. C'est aussi le fruit d'une stratégie et d'une politique qui a été menée depuis plusieurs années autour du sport, et pas uniquement du sport de haut niveau. Les délibérations qui vont vous être présentées démontrent aussi notre volonté d'avoir cette stratégie.

Pour pratiquer du sport, il faut d'abord avoir des équipements dédiés. Nantes, ce sont plus de 65 000 licenciés, mais c'est plus d'une centaine de disciplines. Aujourd'hui, il vous est proposé la réalisation d'une halle de tennis à la Durantière. On ne couvre pas d'anciens terrains : c'est la création de trois nouveaux terrains. Vous voyez bien, sur la carte, le maillage des terrains couverts que nous avons déjà sur Nantes. Nous nous rendons compte qu'à l'ouest, nous avons un déficit, dû au nombre de licenciés qui croît. Il faut savoir qu'à Nantes, nous avons tout de même douze clubs de tennis pour 4 503 licenciés, ce qui, en nombre, correspond à la 2^e discipline.

Les enjeux sont de mettre à la disposition des pratiquants un nouvel outil moderne, mais également adapté à la pratique des personnes à mobilité réduite et au sport adapté. Ce sera la halle de tennis adaptée à la pratique. En effet, la plus grande dimension de la halle facilite le second rebond, parce que l'on sait qu'en tennis, pour les personnes à mobilité réduite, il faut deux rebonds. Il faut donc un recul qui soit plus grand. Surtout, nous ne le négligeons pas, cela permettra de libérer des créneaux dans certains gymnases aux alentours : nous pourrons dégager plus de 80 heures, que nous pourrons reventiler sur d'autres disciplines.

Le projet consiste à avoir trois terrains de tennis, mais aussi une salle de convivialité et des douches, avec un éclairage à leds, Pascal Bolo en parlait ce matin.

Le coût de l'opération est estimé à 1 166 000 euros, pour des travaux qui débuteront en octobre 2017 et une mise en service en septembre 2018.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Évidemment, nous voterons ce dossier, parce qu'effectivement, les besoins étaient importants et que ces terrains apporteront un élément positif aux besoins.

Je profite de cette délibération pour relayer une demande qui nous a été faite, à moi-même et à Bassem Asseh lors des vœux du quartier Hauts Pavés Saint-Félix par le président d'une association sportive, qui s'inquiétait de l'absence d'informations concernant les travaux d'extension et de réhabilitation du gymnase Gaston Serpette, puisqu'une délibération de décembre 2013, qui avait été adoptée à l'unanimité, prévoyait des travaux pour un montant de

I – 63

3 millions d'euros. Cette même délibération prévoyait les travaux au gymnase du Breil, travaux qui sont prévus, Pascal Bolo l'a indiqué ce matin, au budget de 2017.

Aussi, afin de rassurer les associations et usagers utilisateurs de cet équipement, je vous demande de bien vouloir nous indiquer quand les travaux, décidés il y a un peu plus de trois ans, seront lancés, et quelle est l'échéance de livraison de cette opération.

Le gymnase Gaston Serpette est un équipement sportif, dont l'utilité pour le quartier, et plus largement pour la ville, n'est plus à démontrer et il nous semble important que les engagements pris antérieurement soient tenus.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – En effet, j'avais eu vent de votre échange avec M. Courtin, pour le citer. Il faut savoir que contrairement à ce qu'il dit, je l'ai reçu en début de mandature pour lui expliquer que vu les contraintes financières dans lesquelles nous étions et vu les choix que nous étions amenés à faire, nous lui proposons de repousser cette opération, parce que cette opération consistait en une opération d'amélioration des conditions de pratique et n'avait pas pour vocation d'ajouter un espace de pratique. Il y avait juste le local de convivialité à y ajouter.

Chose qu'il a oubliée de vous dire aussi, c'est que sur les terrains de tennis, c'est son club qui va en bénéficier. C'est la délibération que je vais présenter. Et chose qu'il ne vous a sans doute pas dite non plus, et qui le concerne un peu moins, le club d'escrime, qui est actuellement dans le gymnase de Gaston Serpette, dans des conditions dont je reconnais qu'elles ne sont pas très agréables, certes, sur la mezzanine, va être transféré au centre de loisirs du Petit Port.

Vous voyez que nous avons plutôt, en fonction de l'équation économique que nous avons, fait le choix de privilégier plutôt la création sur le Petit port et la halle de tennis.

Nous reviendrons dans un second temps sur la réhabilitation de cet équipement, qui, je le rappelle, n'apportait rien en termes de surface, mais plutôt en termes de confort. Cette délibération sera respectée, mais pas dans le calendrier dans lequel elle avait été présentée en 2013. Ce sera une opération qui sera repoussée dans le temps, quand nous aurons suffisamment de marge financière pour pouvoir le faire. Elle n'est pas du tout caduque, loin de là. Mais vous connaissez le contexte économique dans lequel nous étions, Monsieur Bainvel, je ne vous fais pas de dessin, et nous avons préféré privilégier la création d'équipements sportifs plutôt que le confort, même si nous sommes suffisamment conscients qu'il faudra y revenir à un moment ou à un autre.

Mme le MAIRE – Merci. Il y a une deuxième demande d'intervention, Monsieur Bainvel ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire et merci, Monsieur Rebouh. Ce qui peut être intéressant, c'est que nous ayons une idée de l'échéance : est-ce que ce sera dans le mandat ? Est-ce que ce sera sur le prochain mandat ? pour que nous puissions communiquer les informations à l'ensemble des utilisateurs de cet équipement. Merci.

M. REBOUH, Adjoint – Une précision concernant ce que vous disiez par rapport au Breil, pour éviter les quiproquos. Au Breil, dans la même délibération, c'était une étude, et cela n'a rien à voir avec ce qu'a proposé Pascal Bolo ce matin. C'était une étude d'extension du gymnase du Breil.

Concernant le calendrier, j'ai été clair avec M. Courtin, et je vais être clair avec vous : cela ne se fera sans doute pas sur la fin de cette mandature. Cela se fera sans doute sur la prochaine, en espérant le faire au début.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 64

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Quartier Dervallières Zola – Stade de la Durantière – Réfection du terrain gazonné synthétique de football – Validation du projet – Marché de travaux – Demande de subventions – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Cette délibération concerne non pas la création, parce que je préfère être clair d'emblée et éviter des polémiques gratuites qui pourraient exister, mais la réfection du terrain gazonné synthétique de la Durantière, qui ne se trouve pas très loin de la halle de tennis qui sera faite, pour le club du Métallo Sport chantenaysien, même si ce sera le club résident. Il faut savoir que ce terrain synthétique a été créé en 2005 et est aujourd'hui extrêmement usé, vu l'usage intensif que l'on en a eu. Le club Métallo y est déjà depuis plus de dix ans, il y a le JSCB, il y a eu aussi les Dervallières. C'est également un terrain qui est extrêmement utilisé en pratique libre, et nous nous en réjouissons.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la réfection de ce nouveau terrain synthétique, comme nous l'avons fait l'été dernier à Audubon, avec un calendrier qui débiterait plutôt en juin 2017 et qui finirait à la fin août 2017, pour une reprise au mois de septembre.

Je profite de cette délibération pour passer un petit message, même si j'aurai l'occasion de le faire dans la délibération suivante sur les associations, au Métallo Sport, qui a été victime, vous l'avez vu dans la presse, d'un incendie criminel qui lui a coûté quasiment 8 000 euros de matériel, et je tenais à remercier, suite à l'appel aux dons qu'a fait le club, tous les clubs voisins, mais aussi tous les citoyens qui ont apporté une contribution pour le club. Nous-mêmes, nous le ferons tout à l'heure : nous apporterons une aide exceptionnelle de 2 500 euros.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la réfection de ce nouveau terrain synthétique, qui, je suis obligé de le rappeler parce que c'est extrêmement important, Madame le Maire, respecte les normes environnementales et aussi de santé, question qui était très récurrente. Vous le voyez, nous prenons en compte ce que vous nous demandez, même si je reste convaincu que nous le faisons aussi avant.

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, je voulais intervenir en tant qu'élu du quartier Dervallières – Zola, sous l'égide de l'excellent adjoint de quartier Ali Rebouh, pour souligner l'intérêt de ces équipements. Ali a parlé du championnat de hand-ball, qui a été un gros succès. Je ne sais pas si nous avons été le meilleur public de France, en tout cas, c'est ce que disait le speaker à Nantes. Peut-être l'a-t-il dit dans d'autres villes, mais en tout cas, nous avons vu que ce haut niveau portait ses fruits, prenait racine, et que par ailleurs, nous arrivions aussi à avoir cette alliance entre ces clubs emblématiques, ces événementiels, et une pratique du sport plus au quotidien. C'est ce qui est réalisé dans cette délibération.

Je voudrais d'ailleurs en profiter pour saluer l'action d'Ali Rebouh. Il n'osera sans doute pas le dire, mais le contact avec tous ces clubs sportifs, il le fait fréquemment le week-end, et nous en parlions ce midi, il aura encore un week-end chargé à assurer ce contact et à être en lien avec les besoins réels des clubs. Je voulais le saluer pour cette action-là, parce qu'il faut aussi être à l'écoute des besoins réels des clubs.

Et en liaison avec ce point de budget que nous avons vu ce matin, je crois que nous arrivons bien, par ces deux délibérations, à démontrer comment nous portons à la fois une ambition globale pour la ville de Nantes et une réalisation d'équipements concrets du quotidien, qui répondent aux besoins des clubs, à une amélioration des pratiques sportives, ce qui sera le cas avec ces deux réalisations. C'est un exemple sur le quartier de Dervallières – Zola, mais nous avons eu d'autres délibérations sur d'autres projets dans d'autres quartiers, et c'est aussi à l'échelle de la ville de Nantes que nous engageons des actions pour tous les Nantais.

Mme le MAIRE – Merci. Patricia Rio.

I – 65

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci. Madame le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération pour vous faire part d'une rumeur persistante, celle qui fait état de la construction d'un nouveau stade à la Beaujoire. Un nom de promoteur se murmure également.

Cette opération revêt semble-t-il un caractère privé. Mais sachant que l'emprise foncière de la Beaujoire appartient à la Ville, ce projet sera-t-il régi par une gouvernance nantaise ou métropolitaine ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Bassani-Pillot.

Mme BASSANI-PILLOT, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, j'interviens au nom du groupe des élus écologistes et citoyens.

Nous rejoignons notre collègue Ali Rebouh, bien entendu, sur l'importance d'avoir des équipements sportifs de proximité dans tous les quartiers. Nous sommes également favorables aux équipements de pratique sportive libre, car nous savons que la sédentarité est l'une des premières causes de maladies en France : en effet, moins d'un tiers des Français ont une activité physique suffisante. C'est pourquoi nous encourageons tous les publics et en particulier les jeunes à bouger ! Nous voterons donc en faveur de cette délibération.

Toutefois, notre rôle dans cette enceinte est aussi de prévenir et de veiller à la santé de tous les habitants, en lien avec leur environnement. À ce titre, nous alertons à nouveau sur les dangers des terrains de sport synthétiques. Il s'agit pour la plupart de terrains datant de 1999 avec une norme mise à jour en 2008, qui n'est donc pas toute récente. Les derniers équipements de troisième ou quatrième génération sont toujours constitués de résidus de pneus recyclés et non traités. Autant dire qu'en matière de recyclage, on a connu plus vertueux ! Des études nord-américaines confirment nos inquiétudes. Un équipement neuf a été démonté à New York en 2011, sur décision du maire, et remplacé par du gazon naturel, parce que des plaintes pour blessures et malaises avaient été déposées par des pratiquants... À noter que la ligue 1 de football demande l'interdiction du synthétique.

Par ailleurs, l'entretien de ces surfaces artificielles est effectué avec des produits nocifs pour la santé, comme des fongicides et des désinfectants, ce qui contrevient à la démarche « zéro phyto » que nous nous efforçons de respecter dans les espaces verts publics. Rappelons-nous, avec les récentes alertes sur la pollution de l'air, que seule la végétation naturelle présente la vertu irremplaçable qui est de capter cette pollution. Soyons cohérents avec notre volonté de promouvoir la « nature en ville ».

Après ces rappels, nous voulons aussi proposer des alternatives. Voici donc trois propositions :

- tout d'abord, accentuer la collaboration entre les services des sports et de la santé pour proposer des solutions innovantes. Dans un autre registre, le service des sports et la commande publique ont bien travaillé ensemble pour obtenir des ballons équitables au mondial de hand-ball ;
- ensuite, solliciter nos entreprises, interpeller nos start-ups et les acteurs économiques pour inventer des surfaces plus saines ;
- enfin, interpeller le ministère des Sports et financer une recherche sur le sujet, à notre échelle ou en mobilisant le réseau français des « villes santé ». Les sols pollués des jardins familiaux ont récemment fait l'objet d'une analyse par l'université, en lien avec l'école des Mines, et suivie par notre collègue Pierre-Yves Le Brun. Nous pourrions y associer l'Agence régionale de santé.

Notre souhait, et nous savons que vous le partagez, ce sont des équipements de qualité dans les quartiers pour concilier la pratique des clubs et la santé de tous. Comme le préconise l'Organisation mondiale de la santé, nous devons considérer la santé comme un indicateur de réussite dans toutes les politiques publiques : la bonne santé des habitants est la preuve de la prise en compte de l'intérêt général par la collectivité.

I – 66

Nantes reste exemplaire, en France, pour sa politique volontariste en matière de santé environnementale. Continuons donc dans cette voie pour réduire les inégalités sociales, car ce sont toujours les populations les plus défavorisées qui sont les plus exposées à la dégradation de leur environnement de vie.

Enfin, pour conclure, je vous invite à lire la chronique du jour d'*Alternatives économiques*. Son titre, c'est : « L'écologie, ça commence à... faire du bien ». Elle dit que c'est la non-écologie qui est punitive car elle se traduit en inégalités de santé.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Patricia Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je salue les propos que j'entends à l'instant de ma collègue, qui reprend les interventions sur les terrains synthétiques que j'ai exprimées il y a tout juste un an. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Une réponse à Mme Rio. Enfin, une réponse, je ne sais pas, parce que les rumeurs, il y en a toujours beaucoup, surtout sur cet objet un peu mythique et donc mystérieux qu'est le Football club de Nantes. Vous connaissez un peu la maison, je crois, Madame Rio, si je me souviens bien. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a actuellement un plan de rénovation et d'entretien du stade de la Beaujoire, qui est un plan pluriannuel à hauteur de 13 millions d'euros, qui est déroulé par Nantes Métropole. D'ailleurs, le prochain Conseil métropolitain a une délibération qui concerne la mise en œuvre d'une partie de ce plan de rénovation et de modernisation du stade de la Beaujoire. C'est la seule chose dont je puisse vous parler aujourd'hui.

Mme le MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Pour répondre à Mme Bassani-Pillot et en même temps, je répondrai à Mme RIO, parce qu'il faut lui reconnaître qu'elle avait aussi posé cette question... Mais nous n'allons pas nous battre entre nous, quand même. En plus, comme maintenant, on me prépare les réponses avant et que je commence moi-même à être extrêmement rodé sur la question, je vais même devenir un spécialiste.

Je répète donc, et je vais faire preuve de pédagogie : respect de la norme Afnor en vigueur, nous l'avons présenté. Nous sommes sur les troisièmes et quatrièmes générations, et nous respectons les règles environnementales. Deuxième chose : pas d'alerte du ministère de la Santé, interrogé par la Direction des sports et de la santé publique. Nous avons fait une demande au ministère et on nous a répondu qu'il n'y avait pas d'alerte aujourd'hui. Et vous le dites...

Vous parlez de santé, mais inciter à la pratique d'activités physiques est aussi pour nous un enjeu de santé publique, et il ne faut surtout pas opposer le sport à l'écologie, parce que cela n'aurait pas de sens.

De plus, pour des questions environnementales, il faudrait cinq gazons naturels pour remplacer un synthétique. Je ne suis pas sûr qu'en termes de développement durable, nous serions bons là-dessus. Cela veut dire qu'il faut être extrêmement attentif à ce genre de question. Nous les prenons au sérieux, Madame Bassani, je vous le promets. J'y pense chaque fois que je vois un synthétique. Je me dis qu'il faut prendre ces choses au sérieux et franchement, j'aurais moi-même mauvaise conscience si je mettais en danger la vie de ces nombreux licenciés, qui sont plus de 5 000 ou 6 000 à Nantes.

Mais vraiment, on ne peut pas dire que nous n'avons pas été attentifs à cette dimension. Nous sommes vigilants, mais il ne faut pas que cela empêche les gens à avoir une pratique régulière, parce que je le répète aussi, sans entrer dans la provocation : je n'ai pas vu un des seize présidents de club me poser la question pour remettre en cause ces terrains. Par contre, je me permets de leur dire qu'il faut être vigilant. Vous comprenez que nous sommes attentifs.

I – 67

Voilà ce que je voulais vous répondre. J'espère que la prochaine fois qu'il y en aura un, ce sera l'année prochaine et ce sera sans doute la Mellinet qui va refaire son terrain et sa réfection, vous viendrez avec moi les voir. Nous pourrons les rencontrer et leur parler de sport et de santé publique.

Merci.

Mme le MAIRE – Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme PIAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Adhésions au réseau mondial de l'Organisation mondiale de la santé « Villes amies des aînés » et au « Réseau francophone des Villes amies des aînés » – Approbation

Mme PIAU, Adjointe – Cette délibération est l'adhésion à un réseau, Villes amies des aînés. C'est un engagement qui engage sur le bien-être et la santé de nos aînés. C'est dans la veine de ce dont nous avons pu parler ce matin sur les solidarités, notamment en termes de territoire et d'inter-génération.

Si la Ville de Nantes développe une politique volontariste pour répondre aux différents enjeux posés par l'allongement de la durée de vie en adhérant aujourd'hui au réseau mondial des Villes amies des aînés, elle confirme son engagement pour enrichir son action et renforcer la place des personnes âgées dans leur environnement social et urbain. C'est bien dans le cadre d'un réseau mondial de l'OMS, qui souhaite préparer deux nouvelles tendances : le vieillissement rapide de la population, mais aussi l'accroissement de l'urbanisation.

Je citerai juste deux exemples où les villes ont besoin de s'adapter pour la population vieillissante. Je pense aux conditions d'épanouissement de chacun : adapter les lieux de vie, sécuriser les espaces publics, mais aussi garantir les droits des personnes âgées en les considérant comme des citoyens à part entière. C'est important. Pour toutes ces raisons, il faut des repères dans la ville : améliorer la qualité de vie de nos aînés pour qu'ils restent plus autonomes et acteurs de la ville. Dans un premier temps, ce sera valoriser et renforcer l'existant, mais aussi s'inspirer d'expériences d'autres villes.

Vous voyez que c'est bien en adéquation aussi avec l'autre délibération que nous avons pu passer l'autre jour, concernant l'adaptation à la société du vieillissement. Mais cette démarche porte plus sur les espaces extérieurs, bâti, transport en commun, logement, et tout l'environnement social. Je pense au tissu social, mais aussi au respect, à l'inclusion, à la santé et à la citoyenneté.

Cette démarche est pluriannuelle, avec des obligations : une adhésion, avoir une « équipe projets », faire un diagnostic de territoire et à la fin de ce plan triennal, procéder à une évaluation et voir si nous pouvons être reconduits.

L'intérêt de ces adhésions est de faire que Nantes soit plus attractive et force de proposition pour les aînés au niveau local, au niveau national, mais aussi international. Cela permettra de faire émerger des innovations, de nouveaux partenariats. Cette démarche se veut plus participative et transversale, avec des réponses à chaque besoin. Cela permettra de fédérer des acteurs, avec cette vision transversale sur le vieillissement.

Pour conclure, je dirai que cette adhésion favorisera l'autonomie et la solidarité intergénérationnelle. Elle adaptera ses réponses aux besoins spécifiques des Nantais, notamment des plus âgés et des plus fragilisés, tout en agrandissant son réseau au service d'une dynamique de collectivités et de territoires.

Mme le MAIRE – Merci. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, l'adhésion à ce réseau mondial de l'OMS des Villes amies des aînés engage Nantes dans une démarche

I – 68

volontariste d'amélioration des conditions de vie de nos aînés en milieu urbain. Nous ne pouvons bien entendu que nous féliciter de cette initiative et de cette adhésion, qui permet aussi de dégager des solutions innovantes pour changer le regard sur le vieillissement.

Ceci dit, je rappelle que nous sommes déjà membres, depuis 2003, du réseau « Villes amies des enfants », et l'on peut peut-être imaginer que cela ne s'arrête pas là. Nous sommes tous amis des enfants, amis des aînés, mais il ne faudrait pas que les politiques publiques deviennent des politiques catégorielles.

Cette adhésion nous conduit donc à réfléchir à un enjeu majeur, qui a d'ailleurs été bien évoqué par ma collègue, à savoir celui de la solidarité, qui a été largement évoqué et traité ce matin. En effet, je dirai que le vieillissement est un phénomène politique, aujourd'hui, autant qu'un phénomène purement démographique. Pourquoi ? Il y a effectivement augmentation du nombre des personnes âgées. D'une certaine façon, nous pouvons tous nous en féliciter, puisque nous vivrons a priori plus longtemps et en meilleure santé, en tout cas, nous l'espérons.

Mais il y a une conséquence : aujourd'hui, on pourrait imaginer vivre sur quatre générations, voire peut-être cinq, on ne le sait pas.

La deuxième conséquence est que l'ordre traditionnel est complètement transformé et n'existe plus. Par « ordre traditionnel », j'entends le fait que les anciens transmettaient, étaient possesseurs d'un certain savoir ou de certaines compétences, et transmettaient cela à leurs enfants, voire à leurs petits-enfants. Or aujourd'hui, ce n'est plus le cas, tout simplement parce qu'une partie de la population est très vieillissante et parce que les jeunes, soit les enfants, soit les petits-enfants, voire les arrière-petits-enfants, ont des compétences et des savoirs dans des domaines que les anciens n'ont pas. Il y a donc inversion, dans certains cas, des rapports que je qualifierai de « traditionnels » ou « naturels », entre guillemets. Il faut véritablement repenser cela. Est-ce que cela signifie pour autant que les personnes âgées doivent être maintenues tout simplement non pas dans un ghetto, mais dans un lieu à part ? Certainement pas.

Elles ont aussi, peut-être pas des compétences, mais quelque chose qui est très riche dans notre monde actuel, à savoir la disponibilité. Aujourd'hui, les générations actives ont comme énorme handicap, presque, le problème de la disponibilité. Il est difficile à la fois de travailler, d'avoir des enfants... Aujourd'hui, il faudrait savoir utiliser cette disponibilité au service des autres générations. Je crois qu'il y a véritablement à réfléchir sur cet enjeu, dans le cadre que nous avons développé ce matin, le cadre de la solidarité : comment faire en sorte que les intérêts des uns puissent effectivement cohabiter et surtout, servir les intérêts des autres, dans le cadre de la construction d'un tout commun ? Je crois que cet intergénérationnel se situe tout à fait dans le cadre de cette réflexion et doit être approfondi. C'est déjà ce qui est fait : des initiatives sont prises, mais je crois que c'est véritablement un enjeu politique, un enjeu de société.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Politique publique en faveur des personnes âgées – Association Office des retraités et des personnes âgées de Nantes (ORPAN) – Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Normalement, nous avons un petit film pour introduire la délibération.

Projection d'un film présentant l'ORPAN.

I – 69

Mme LEFRANC, Adjointe – Merci pour ce très joli film d'introduction. Cette délibération concernant la subvention en faveur de l'ORPAN, qui est l'Office des retraités et personnes âgées de Nantes, est vraiment en lien direct avec le débat que nous avons eu ce matin, tellement le travail mené par l'ORPAN illustre la solidarité telle que nous la concevons à Nantes. L'ORPAN, nous l'avons vu dans le film, ce sont plus de 2 000 adhérents individuels, une centaine d'associations adhérentes et 250 partenaires. À Nantes, on peut compter à peu près 50 000 personnes de plus de 60 ans et l'activité de l'ORPAN génère plus de 20 000 contacts par an pour donner de l'information, proposer des activités, de prévention, d'accompagnement, des activités culturelles, des activités de loisirs, etc.

L'ORPAN, nous l'avons aussi vu dans le film, mais il est bien de le redire, sait répondre aux attentes diverses et variées de tous les retraités, quel que soit leur âge, parce que nous avons au moins trois générations de retraités, maintenant, quelle que soit leur histoire, quelle que soit leur culture, quel que soit leur parcours. Car il y a chez les retraités la même diversité que dans les autres générations. Si l'ORPAN fonctionne si bien, et là, je vais me faire l'écho de sa présidente, Catherine Piau, c'est bien grâce à la combinaison de deux choses : une équipe de salariés de grande qualité et une participation très forte des adhérents et des bénévoles de l'ORPAN.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'ORPAN prévoit pour 2017 une évolution de son intitulé, en devenant « l'ORPAN, association des seniors nantais ». Pourquoi cette évolution ? Tout simplement parce qu'un groupe de bénévoles a souhaité mettre en avant les principes auxquels ils sont le plus attachés : une « association », avec toute la dimension de la valeur associative, « des », parce que c'est la notion du pluriel et bien de l'intra et de l'extra, c'est-à-dire avec et pour les seniors, « seniors », parce que cela permet d'avoir les trois générations, et « nantais », parce que tous sont très, très attachés à la belle ville de Nantes. D'ailleurs, les retraités nantais revendiquent leur implication et leur investissement, ils revendiquent d'être des acteurs à part entière dans tous les projets nantais. C'est pourquoi on les voit participer activement, notamment, au grand débat sur la transition énergétique.

L'ORPAN a su aussi développer un partenariat fort avec tous les acteurs gérontologiques sur le territoire, comme les structures d'hébergement des personnes âgées, le gérontopôle, les services du CCAS, etc.

Avec la Ville, il y a un partenariat. Il y a une convention d'objectifs, qui a été approuvée par le Conseil municipal du 18 décembre 2015. Cette convention intègre les actions de l'ORPAN dans les différents champs de la vie sociale, de la lutte contre l'isolement, de l'information et du conseil auprès des publics âgés. La convention définit aussi les modalités de concertation entre l'association et les services de la Ville afin de garantir, s'il en était besoin, la coordination et la cohérence de la politique publique en faveur des personnes âgées et les actions de l'ORPAN.

Vous l'aurez compris : l'action de l'ORPAN à Nantes est précieuse et s'inscrit parfaitement bien dans les valeurs du « vivre ensemble » que nous revendiquons.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose d'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'ORPAN de 896 300 euros au titre de l'année 2017.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous l'avons vu ce matin, dans les chiffres que l'on nous a donnés, les habitants de Nantes de plus de 60 ans sont 5,5 %. Il est donc très important, effectivement, de proposer des activités variées et qui leur conviennent. Certaines personnes m'ont fait part d'une activité qu'ils regretteraient de ne pas pouvoir trouver à Nantes. C'est un thé dansant. Je ne suis pas une experte dans les thés dansants, mais quand on va aux déjeuners du CCAS, au Breil, on s'aperçoit qu'il y a énormément de personnes qui dansent. Les personnes férues des thés dansants m'ont dit qu'il y en avait beaucoup dans les villes autour. Elles parcourent donc la Loire-Atlantique pour participer aux thés dansants. Je voulais savoir, Madame le Maire, s'il était possible d'étudier la

I – 70

possibilité d'étudier d'un lieu ou d'un espace, et de mettre en place un thé dansant. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci.

Mme PIAU, Adjointe – Cette remarque, je l'ai souvent entendue aussi, je ne vous le cacherais pas, mais je tenais à vous dire qu'il y a beaucoup d'après-midi dansants qui sont organisés justement avec les associations dans divers quartiers. Mais il est vrai que les personnes qui nous demandent cela sont souvent des personnes très très autonomes à tous niveaux, que ce soit financier ou autre, et qu'elles recherchent plutôt des compagnons...

Rires.

Il faut le savoir ! La Ville peut faire beaucoup de choses, mais la courbe démographique étant ce qu'elle est, dans nos après-midi dansants, il y a une majorité de femmes, et dans les thés dansants payants, il y a des gens un peu plus jeunes qui y vont. C'est ce qui est recherché, mais je ne suis pas sûre que ce soit le rôle de la Ville. Autant, pour sortir de l'isolement, je suis prête à donner de mon corps, si je puis me permettre...

Trêve de plaisanterie, l'objectif de notre politique publique est bien de sortir de l'isolement et on essaie, comme je le disais dans le film, d'aller au plus près des personnes, c'est-à-dire des quartiers, et d'organiser maints après-midi dansants avec l'ACCOORD, avec l'ORPAN, avec différents partenaires, associations locales, ce qui permet tout à fait de faire aussi ce dont tu parlais tout à l'heure, Christine, c'est-à-dire de pouvoir donner du temps également pour ceux qui encadrent et de faire de l'intergénérationnel.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – C'est un aspect auquel je n'avais pas pensé, Madame Piau. Je pense en même temps qu'avoir un thé dansant public, cela fait aussi de l'intergénérationnel : c'est un plus large public que dans les thés dansants qui peuvent être organisés au sein de l'ORPAN. Je faisais remonter une réflexion qui m'a été faite.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix, en précisant que Mme Piau et Mme Hakem ne participent pas au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Piau et de Mme Hakem.

Mme le MAIRE – J'en profite pour préciser un point que nous avons omis d'indiquer dans la délibération précédente, sur laquelle nous avons voté, mais nous n'avons pas précisé à l'oral les représentants désignés de la Ville de Nantes. Il s'agissait de Mme Piau comme représentante permanente et de M. Quéro comme suppléant.

Ce point ayant été précisé, je vous propose de passer à la délibération 10. Je donne la parole à Omer Demirel.

M. DEMIREL, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Médiation sociale en milieu scolaire « Médiateur à l'école » – Convention-cadre entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, les Villes de Nantes, Saint-Herblain et Saint-Nazaire et l'association OPTIMA – Approbation

M. DEMIREL, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, le ministère de l'Éducation estime que 10 % des collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement et parallèlement, 140 000 jeunes sont concernés par le décrochage scolaire et quittent chaque année le système scolaire sans diplôme.

Dans le cadre de la mobilisation contre le harcèlement à l'école et le décrochage scolaire, l'association France Médiation a mis en place en 2012 une expérimentation nationale de

I – 71

médiation sociale au sein de 40 collègues. Les résultats probants ont amené l'Éducation nationale à étendre ce dispositif. Depuis la rentrée 2016, Nantes s'est inscrite dans le dispositif « médiateur à l'école ». Les collègues Stendhal, Sophie Germain et Durantière en bénéficient. Ce dispositif participe au mieux « vivre ensemble » à l'école. Il développe des comportements citoyens, une culture du dialogue et de la tolérance.

À Nantes, c'est l'association Optima, reconnue pour ses compétences dans le domaine de la médiation sociale, qui porte ce dispositif. Vendredi dernier, le médiateur du collège Sophie Germain, m'a rapporté les propos de M. Clouet, le principal. Après un conflit entre des élèves, le principal lui a dit : « Sans ta présence, ce conflit aurait pris trois mois pour être résolu. Tu l'as réglé en une journée. » Pourquoi cette réussite ? Parce que le médiateur fait partie intégrante de l'équipe éducative. Il dispose d'un bureau et est présent toute la semaine au sein du collège.

Le médiateur est un professionnel disponible. Il est formé à la gestion des conflits entre élèves afin d'éviter l'escalade. Il peut également s'appuyer sur des collègues médiateurs de quartier pour entretenir le lien familles, élèves et communauté éducative. Je rappelle que les médiateurs de quartier sont au nombre de 23 et qu'ils sont présents dans tous nos quartiers nantais.

Les résultats probants obtenus sont aussi le fruit d'un travail collectif en toute confiance et au quotidien. Je tiens à saluer le travail de qualité avec l'ensemble de nos partenaires : la préfecture, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conseil départemental, la Ville de Saint-Herblain, la Ville de Saint-Nazaire, l'association Optima et l'association France médiation. La convention-cadre proposée en annexe lie l'ensemble de ces partenaires. Cette convention est trisannuelle, sur la base de la convention « Adultes-relais », à compter de la présente année scolaire.

Il vous est demandé d'approuver la signature de cette convention.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je voudrais d'abord saluer cette démarche de médiation sociale qui est mise en œuvre à Nantes et qui, évidemment, a du sens pour lutter contre la violence au sein des établissements et contre le harcèlement scolaire que nous connaissons aujourd'hui : nous avons entendu parler hier de la jeune Marion Fraisse et la semaine dernière, également, de la mort d'un lycéen d'un lycée du 20^e arrondissement de Paris. Évidemment, nous saluons la mise en place de ce dispositif et nous considérons que c'est dans les plus jeunes âges que l'on peut agir efficacement contre cette violence, qui, parfois, a tendance à s'installer au quotidien.

Au-delà de cette médiation, qui, encore une fois, est nécessaire pour limiter la violence, je crois qu'il faut aussi se poser la question des problèmes de fond qui génèrent cette violence à l'école et de manière plus générale, dans notre société. Nous l'évoquions encore avec vous, Madame le Maire, hier matin.

Il y a évidemment des causes qui sont nombreuses et variées, mais je crois qu'il y en a une sur laquelle l'école peut sans doute agir de manière très importante. C'est la question de la maîtrise de la langue. Je pense que vous en avez un peu parlé au travers des propos de Blandine Krysmann, ce matin. Je voudrais simplement citer, si vous me le permettez, quelques propos de Jacqueline de Romilly, qui expriment très bien cette importance de la maîtrise de la langue dans la lutte contre la violence. Jacqueline de Romilly disait : « La parole est le rempart contre la bestialité. Quand on ne sait pas, quand on ne peut pas s'exprimer, quand on ne manie que de vagues approximations, comme beaucoup de jeunes de nos jours, quand la parole n'est pas suffisante pour être entendue, pas assez élaborée parce que la pensée est confuse et embrouillée, il ne reste que les poings, les coups, la violence fruste, stupide, aveugle. »

Je crois qu'il est important de le redire, parce que nous savons, aujourd'hui, et beaucoup d'associations m'en fait état et notamment, celles qui travaillent sur la question de la lecture publique, qu'il existe un lien qui est avéré entre le nombre de mots qui sont maîtrisés par un certain nombre de jeunes et le niveau de violence que l'on constate dans l'environnement de ces jeunes-là.

I – 72

Je voulais simplement souligner cet aspect-là, tout en disant combien nous rejoignons ce dispositif de médiation, et former le vœu qu'au-delà de cette médiation sociale nécessaire, l'école, les collèges, puisque nous parlons de collèges, en l'occurrence, puissent aussi retrouver, dans les années à venir, leur rôle premier autour des apprentissages fondamentaux et en particulier, autour de la maîtrise de la langue pour tous les enfants.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, je tiens à souligner ce dispositif, qui est nouveau, puisque nous sommes dans l'élargissement d'une expérimentation qui a porté ses fruits de manière très concrète, Omer Demirel l'a rappelé. Ce dispositif est d'abord cohérent avec nos priorités en matière d'éducation et de tranquillité publique. Il fait des ponts entre nos différentes politiques publiques et il incarne réellement la manière dont on aborde les enjeux de sécurité dans notre ville, en alliant la prévention jusqu'à la répression. C'est bien cette chaîne-là qu'il nous faut travailler et encore plus travailler.

Ces personnes, aujourd'hui, sont dans les établissements scolaires. Il est vrai que nous avons une expérience, dans notre ville, dans les quartiers populaires, avec la médiation portée par Optima, avec les médiateurs de quartier, qui interviennent sur l'espace public, et nous leur avons demandé, historiquement, d'être présents aux abords des écoles aux heures d'ouverture et de fermeture, notamment des collèges.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin et d'affirmer notre volontarisme pour permettre un climat serein dans les établissements scolaires, parce qu'effectivement, il y a parfois des tensions, il y a du harcèlement, il y a le développement de la phobie scolaire ou encore des problèmes liés aux violences. Je crois que ce dispositif est intéressant. Il faut rappeler que si cela fonctionne, c'est parce que les membres aujourd'hui, les adultes relais qui sont aujourd'hui embauchés sont à la fois au cœur de l'établissement scolaire, mais surtout, reconnus par l'ensemble des institutions qui soutiennent ce dispositif, à la fois l'Éducation nationale, le Conseil départemental et la Ville. Ils sont légitimés par une action qui est une action intime. Les enfants, aujourd'hui, savent que c'est une personne à qui ils peuvent se confier, sur des problèmes parfois complexes : problèmes familiaux, problèmes à l'intérieur de l'école, problèmes par rapport à une relation avec un enseignant, à charge, pour cet adulte, d'essayer de dénouer les difficultés pour que les enfants aillent mieux.

Je finirai juste en disant que ce dispositif a du sens, qu'il est utile, qu'il est concret. Il a toute sa place dans notre éventail de solutions pour encourager la sérénité dans les établissements scolaires, la sérénité dans nos quartiers et surtout, la réussite éducative de tous les enfants nantais, quels que soient les quartiers d'où ils viennent et quels que soient les milieux sociaux dans lesquels ils évoluent.

Aujourd'hui, ce sont Stendhal, Sophie Germain, la Durantière, et j'ai envie de rappeler notre implication et notre volontarisme, qui s'associent à ceux du Conseil départemental, en travaillant à la fois sur un dispositif de médiateur à l'école, sur la question de la mixité sociale dans nos collèges, notamment de l'éducation prioritaire, mais pas uniquement. Parce que pour nous, l'enjeu, à terme, est bien le mélange des populations, la réussite éducative de tous les jeunes et l'émancipation des jeunes Nantais, notamment ceux pour lesquels la vie est la plus compliquée.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Je salue également ce dispositif. Je rejoindrai évidemment ce qu'a dit Myriam Naël, en complétant sur le fait que l'adolescence est évidemment un âge qui n'est pas facile pour les parents, mais aussi évidemment pour les jeunes. Il se construit avec une communauté d'adultes.

Nous avons parlé des médiateurs, à l'intérieur du collège, mais aussi à l'extérieur. Ce lien avec Optima est essentiel. Mais il y a aussi d'autres acteurs adultes qui sont très importants. Je pense notamment aux associations qui font du soutien scolaire, qui sont aussi en lien lorsqu'il y a des situations de décrochage ou en tout cas, de perte de repères, pour un certain nombre

I – 73

d'adolescents, avec des propositions repérées entre ces médiateurs, ces acteurs de l'accompagnement scolaire.

Mais je pense aussi à la Maison des adolescents, qui fait un excellent travail, sur lequel nous allons engager une expérimentation dans le cadre du projet d'investissement d'avenir sur la question du climat scolaire. C'est une communauté d'adultes entre lesquels je crois qu'il y a une grande confiance.

Je dois citer également l'Association départementale de la prévention spécialisée, l'ADPS, qui fait aussi un excellent travail de repérage et qui permet, pour les plus jeunes en tout cas, de repérer ces instants de décrochage qui derrière, quand on les retrouve à 15, 16 ou 17 ans, sont des moments très difficiles à vivre. Plus on les repère tôt, plus on a de chances de permettre à ces jeunes de retrouver une scolarité qui leur apporte un plein épanouissement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Chers collègues, il s'agit de la subvention au titre des actions éducatives. Quand on parle d'éducation, à Nantes, on parle bien de l'intégralité des différents temps de vie de l'enfant.

Nous allons commencer par les actions qui ont lieu sur le temps scolaire, pour lequel nous proposons aux écoles un certain nombre de projets. Il s'agit là des projets lecture et écriture dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire, avec les projets « Drôle de temps », « J'explore », « Tu t'exprimes » et « Nous grandissons » qui permet aux écoles d'être accompagnées par le CRV, le Centre de ressources vives. Vous avez une liste de subventions accordées aux écoles qui ont répondu à ce projet.

Vous avez ensuite l'aide financière aux familles concernant les départs en classe de découverte, avec les conventions proposées à la FAL 44 et aux PEP 44 pour l'aide aux écoles pour les départs en séjour de classe de découverte. Je rappelle que nous avons aujourd'hui 1 000 enfants qui partent chaque année en classe de découverte.

Vous avez ensuite l'aide au fonctionnement des écoles. Pour rappel, nous avons voté, au dernier Conseil municipal, les derniers crédits de Noël, fonds de roulement et BCD. J'avais annoncé qu'il y avait une refonte de ces crédits pour plus de lisibilité et plus de facilité d'utilisation pour les écoles. Vous avez en annexe l'intégralité des dotations aux écoles de ce que l'on appelle l'aide au fonctionnement, qui est aujourd'hui de 110 euros par classe. Le détail figure en annexe.

Nous passons ensuite au temps périscolaire. Nous avons le deuxième versement pour les projets qui sont portés sur le temps périscolaire avec les associations intervenant à côté de Nantes action périscolaire, la deuxième répartition de subventions pour les treize écoles en expérimentation avec horaires atypiques. Il s'agit du deuxième versement aux associations pour les projets portés sur ces temps-là.

Vous avez ensuite, toujours sur le temps périscolaire, donc en lien avec l'école, l'action de l'AFEV, qui travaille depuis longtemps avec nous dans le cadre d'une convention pour accompagner les enfants des quartiers populaires en termes d'accompagnement à la scolarité, en lien avec les écoles et les collèges. Il y a aujourd'hui 322 enfants qui sont accompagnés, et je rappelle la mobilisation des 270 bénévoles étudiants et engagés dans la vie de la cité. Il s'agit, dans cette délibération, d'approuver le premier versement de subventions ainsi que la

I – 74

convention, qui arrivait à échéance au 31 décembre 2016. Il est proposé d'en refaire une nouvelle pour trois ans et ainsi, assurer une pérennité de la structure pour trois ans.

Nous avons ensuite, en termes d'action pour la scolarisation pour les publics spécifiques, la subvention accordée au Relais pour l'accompagnement des enfants du voyage dans une scolarisation facilitée, avec une première échéance de subvention.

Nous passons ensuite aux actions de ce que nous appellerons le temps libre, le temps extrascolaire, avec une première subvention de 15 000 euros, dans un cadre de 30 000 euros, pour l'association Corto Loisirs, qui travaille autour des loisirs, tout simplement. Et puis Les Petits Débrouillards, sur la culture scientifique et technique, avec notamment la vulgarisation, en pied d'immeuble, de la culture scientifique et technique. Il s'agit d'un montant annuel de 56 500 euros, et la délibération vous propose d'accorder la première échéance de 30 000 euros.

Nous continuons avec Loisirs pluriel, association qui a mis en place un centre de loisirs, deux, maintenant, pour les enfants notamment en situation de handicap, qui allient aussi l'intégration d'enfants dits « ordinaires », pour un meilleur « vivre ensemble ». Il est proposé de soutenir cette association pour un montant de 100 000 euros.

Nous finissons par les soutiens aux projets des parents, puisqu'évidemment, l'éducation est aujourd'hui globale et partagée et que le soutien aux dynamiques collectives des parents est pour nous primordial, avec un montant de 300 euros qui vous est proposé pour le soutien à la FCPE 44 pour son 50^e congrès départemental, et une subvention à l'Amicale laïque inter-écoles, qui, je vous le rappelle, est née de la démarche de la réussite éducative sur Bellevue – Chantenay et intervient sur ces deux quartiers, ces deux écoles.

Il vous est donc proposé d'attribuer l'ensemble de ces subventions, d'approuver les conventions avec la FAL 44, le Relais, l'AFEV et l'ADPEP 44.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Multi-accueils municipaux – Convention de partenariat entre la Ville et l'association ADAPEI de Loire-Atlantique – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, il s'agit dans la présente délibération de formaliser et de renforcer le partenariat avec l'ADAPEI en faveur de l'accueil des enfants nantais en situation de handicap, en particulier ceux qui rencontrent des troubles du spectre de l'autisme. L'ADAPEI a en effet créé un service d'éducation spéciale et de service à domicile très précoce, autrement dit « SESSAD ».

La convention que je soumetts à votre approbation, et qui prendra effet au 1^{er} mars 2017, précise les modalités et les conditions d'intervention du SESSAD dans les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.

Ce partenariat vient compléter l'ensemble des partenariats formalisés ou actualisés depuis le début du mandat et que j'ai déjà eu l'occasion de vous présenter : le Centre nantais de la parentalité, le centre médico-psychologique L'Île à hélice ou le CAMSP. Ceci, dans l'objectif d'un accueil le plus adapté et le plus ajusté possible des enfants en situation de handicap et le plus facilité aussi pour les familles, tout en sécurisant le respect des règles de déontologie.

Je veux à ce titre souligner l'engagement et le professionnalisme des équipes de la petite enfance en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap. Rappelons-le, l'admission en multi-accueil municipal est depuis 2010 un droit pour ces enfants, droit qui bénéficie à plus

I – 75

de 70 enfants chaque année. L'attention des équipes au quotidien s'accompagne, chaque fois que la raison médicale le justifie et pour conforter les agents dans leur posture professionnelle, de la mise en place de matériels spécifiques et de formations adaptées. Les différentes conventions avec nos partenaires spécialisés ainsi que le partenariat étroit avec la PMI contribuent fortement à consolider et sécuriser l'accompagnement réalisé par les agents au quotidien.

Le budget 2017 que nous avons voté ce matin prévoit de renforcer ce soutien aux équipes par des interventions ponctuelles de spécialistes et par un renfort en ressources humaines dédiées lorsque le type de handicap l'exige. Grâce au financement de la CAF et à l'actualisation du protocole de prise en charge CAF/PMI, nous avançons concrètement dans le sens de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, et je souhaitais m'en réjouir avec vous cet après-midi.

Permettez-moi également de me saisir de cette présentation pour rappeler également notre engagement de mandat concernant la continuité du parcours éducatif des enfants en situation de handicap. Je veux sur ce point saluer le travail transversal en cours, porté par nos services : Petite enfance, Santé scolaire, Mission égalité, et réalisé en lien avec le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la signature de cette convention et d'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous nous réjouissons de la signature de cette convention, à double titre, parce que ce matin, nous soulignons le rôle majeur des associations dans tout ce qui relevait du domaine de la solidarité et leurs capacités d'innovation. Avec le SESSAD, nous sommes bien dans ce domaine. Je disais que la convention était intéressante à double titre parce qu'elle va permettre à des enfants souffrant d'un trouble autistique d'être accueillis dans des structures collectives, ce qui, pour certains enfants, n'est pas une mince affaire. Pour leurs parents aussi, il y a des appréhensions. D'autre part, cela va permettre aux équipes de la structure d'accueil d'être accompagnées avec la compétence du SESSAD. Ceci nous semble donc une très bonne initiative.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » – Convention-cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre – Subventions – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, la délibération que je sou mets à votre approbation concerne notre politique publique « familles et parentalité », avec une convention-cadre relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre. Notre politique « familles et parentalité » a des objectifs partagés tant avec le tissu associatif qu'avec nos partenaires institutionnels que sont la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique et le Département.

Ces orientations stratégiques de notre politique que nous avons identifiées pour ce mandat se réunissent autour de trois enjeux principaux : faciliter la vie des familles au quotidien, accompagner les familles dans des moments de rupture, de transition ou de difficulté, et aider les parents à prendre leur place auprès de leurs enfants et dans la cité.

Le financement de la médiation familiale et des espaces de rencontre s'inscrit dans ce cadre et dans celui d'un partenariat formalisé en juin 2006 par la signature d'un protocole national qui

I – 76

associait le ministère de la Famille, le ministère de la Justice, la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole et la Caisse nationale des allocations familiales.

En décembre 2006, un protocole départemental constituant la déclinaison locale de ce protocole a été signé en Loire-Atlantique entre la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, la Caisse maritime des allocations familiales, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, le Conseil départemental, la Cour d'appel et les Villes de Nantes et de Saint-Nazaire.

Il s'agit aujourd'hui de signer une convention-cadre départementale 2017-2018. Par cette convention, la Ville de Nantes s'engage, avec ses partenaires, à coordonner son intervention sur le champ de la médiation familiale et des espaces rencontres et à se concerter sur les financements, à promouvoir en commun ces deux dispositifs et à réaliser un bilan partagé de l'activité des services financés, dans le cadre notamment du Comité départemental.

La deuxième partie de cette délibération concerne des subventions destinées à aider au fonctionnement des associations contribuant à la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 19 435 euros, qui sont répartis dans l'annexe 2 de la délibération comme suit :

- 4 435 euros pour l'Association pour l'action éducative Loire-Atlantique, avec un montant de subvention de 500 euros pour le fonctionnement à proprement parler, 3 935 euros pour une participation exceptionnelle concernant l'organisation, par cette association, de leurs 37^{es} assises nationales du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert, qui se dérouleront à Nantes ;
- 7 500 euros pour l'association La Maison des familles, ouverte en octobre 2015, que nous avons inaugurée avec Myriam Naël, dans le quartier du Grand Bellevue. Pour rappel, l'objectif de cette association est de mettre à la disposition des parents un lieu avec un accompagnement de professionnels et de bénévoles ;
- 7 500 euros pour l'association Parrains par mille, association qui fait du parrainage de proximité. Cette subvention participe au financement d'un poste destiné à structurer et à professionnaliser l'intervention de cette association. Il est à noter, Madame le Maire et chers collègues, que ce financement de poste est nécessaire, puisque c'est une volonté tant de la Ville que de nos différents partenaires que cette association se structure professionnellement. Pour rappel, le montant global de ce financement est de 27 000 euros et la Ville n'intervient que pour 7 500 euros.

Voilà, chers collègues, la délibération que je souhaite que vous approuviez, tant la convention-cadre que ces subventions, pour un montant total de 19 435 euros.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

ACCOORD – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Prorogation de la délégation de service public – Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, mes chers collègues, toutes les associations, notamment éducatives et de centres de loisirs ayant une activité très calquée sur l'année scolaire, ont tendance, et pour leur exercice comptable et pour leurs conventionnements divers, à utiliser ces dates de septembre à septembre comme référence. Or il se trouve tout de même que s'agissant de l'ACCOORD, les règles de la comptabilité qui nous régissent, de même que celles qui régissent la Caisse d'allocations familiales, sont plutôt sur une base annuelle, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour respecter cette annualité, il paraît plus simple pour tout le monde que la délégation de service public qui nous lie à l'ACCOORD soit prorogée de quatre mois pour aller

I – 77

ainsi de la rentrée scolaire 2017 au 31 décembre 2017, ce qui nous permettra, grâce à la délibération suivante, de lancer une délégation de service public compatible avec l'année civile.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Naël, Mme Bassal, Mme Hakem, M. Rebouh, M. Salecroix, M. Huard, M. Martin et M. Moreau pour l'ACCOORD.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Approbation du principe

M. BOLO, Adjoint – Vous vous souvenez également, c'est la suite directe de la délibération précédente, que nous avons considéré qu'il fallait que nous ayons une réflexion supplémentaire sur la configuration de nos accueils de loisirs, et nous avons décidé de faire une nouvelle DSP d'un an pour l'ACCOORD. Ce n'était pas une prorogation. Il s'agit aujourd'hui de reprendre un cycle plus habituel concernant la délégation de service public et de préparer une future délégation de service public qui irait du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 pour un opérateur qui est évidemment à désigner. Les règles qui régissent la délégation de service public en général nous font obligation de délibérer d'abord sur le principe même de déléguer le service public considéré.

En l'occurrence, nous vous proposons, dans le cadre des accueils de loisirs et séjours de vacances, dans le cadre du projet éducatif de territoire qui fixe et qui essaie de veiller à la coordination des différents temps éducatifs, pour aboutir à cette notion d'éducation globale à laquelle Myriam Naël et Aïcha Bassal, ensemble, attachent beaucoup d'importance, de décider du principe d'établir une délégation de service public du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 pour nos accueils de loisirs et séjours de vacances.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Effectivement, le service de l'ACCOORD pour l'accueil du mercredi et des centres de loisirs est un service important pour les parents, et je dirai même plus particulièrement pour les femmes, parce que ce sont souvent elles qui sont pénalisées quand il n'y a pas de modalités de garde pour les enfants.

Pouvons-nous vous suggérer que pour la prochaine délégation de service public, il soit fait mention de l'optimisation de l'organisation de l'accueil pour les inscriptions ? Actuellement, il faut faire la queue, parfois pendant plusieurs heures, et de façon récurrente. C'est un peu pénalisant quand on travaille.

Par ailleurs, sur le site de l'ACCOORD, il est mentionné que les inscriptions du mercredi matin se font indépendamment du mercredi après-midi. C'est déjà compliquer la vie des parents... Il est mentionné que le travail des deux parents fait partie des conditions prioritaires. Pourtant, l'année dernière, douze familles dont les enfants fréquentaient l'accueil du mercredi matin depuis le mois de septembre se sont vu notifier, au moment des vacances de la Toussaint, que leur enfant ne pouvait plus être accueilli. C'est encore plus compliqué pour l'organisation des parents quand cela arrive en cours d'année. D'ailleurs, une seule famille avait une solution à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Actuellement, vous affirmez qu'il y a 300 places le mercredi matin, soit 4 % des enfants non scolarisés le matin. On peut imaginer que c'est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins des parents qui travaillent.

On peut aussi se demander s'il n'y a pas deux poids, deux mesures, vis-à-vis des familles qui fréquentent les écoles privées. Ce sont pourtant des Nantais comme les autres.

I – 78

Par courrier, un responsable de l'ACCOORD évoquait que la Ville bloquait le nombre de places le matin, et, je cite : « L'ACCOORD doit faire actuellement 600 000 euros à la demande de la Ville, qui baisse les budgets de toutes les associations nantaises. Pouvez-vous nous éclairer sur ce montant et sur l'équilibre financier de l'ACCOORD, alors que nous allons lancer une nouvelle délégation de service public ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Madame Krysmann, il est toujours difficile, lorsque nous sommes sur une délibération de principe du choix de la collectivité, de choisir entre un mode de gestion qui pourrait être en régie directe ou un mode de gestion déléguée, que vous nous répondiez par l'exposé de situations individuelles, qui méritent évidemment toute notre attention, mais qui sont tout de même un peu en décalage avec l'objet de la délibération et pour lesquelles vous comprendrez qu'en Conseil municipal, nous n'avons pas forcément les éléments de réponse qui conviennent.

Pour la dernière partie de votre intervention, aujourd'hui, nous parlons d'un principe. Nous n'avons pas encore ni le cahier des charges, ni la réponse d'un opérateur éventuel, qui pourrait être l'ACCOORD, mais qui pourrait aussi être d'autres candidats, puisque la délégation de service public est une mise en concurrence. Naturellement, après cette réponse au cahier des charges, il y aura toute une phase de négociation et de discussion entre la Ville, délégant, et les candidats délégataires, sur la manière dont ils pourraient exercer cette délégation. Mais je suis d'accord avec vous : les conditions dans lesquelles nous prenons les inscriptions et les rapports à l'usager, à ce moment-là, feront partie des choses qui, naturellement, devront être discutées.

La question du mercredi matin est un peu particulière, puisque, vous le savez, nous sommes, avec Myriam Naël, en discussion permanente avec la direction diocésaine, notamment pour l'enseignement catholique sous contrat, et que nous avons, avec la direction diocésaine, un accord pour inciter au maximum les établissements privés sous contrat à s'inscrire dans le rythme de droit commun, qui est le rythme issu de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons un peu de mal, les uns et les autres, à convaincre les établissements, qui sont libres de leur décision en la matière.

Nous avons décidé, justement pour que les familles ne soient pas pénalisées, de maintenir, alors que c'est d'un coût non négligeable, un service que j'allais dire « dérogatoire » pour le mercredi matin. C'est vrai que forcément, à un moment, il trouve une limite en nombre de places disponibles, comme d'ailleurs trouvent une limite en nombre de places disponibles l'ensemble des services qui seront concernés par cette délégation de service public.

Croyez bien que nous serons attentifs, en plus des éléments plus précisément éducatifs qui sont exposés dans la délibération, à la qualité de ces services, à leur facilité d'accès, à leur accessibilité, dans tous les sens du terme, pour que nous puissions avoir et conserver, à Nantes, un service de loisirs éducatifs tout à fait performant, qui soit à la hauteur des ambitions éducatives de notre territoire.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Très rapidement, puisque l'avantage de travailler en équipe, c'est que nous sommes plusieurs à pouvoir répondre. M. Bolo a très bien répondu sur l'ensemble des sujets. Juste un élément qui pour nous, est important pour l'avenir : aujourd'hui, effectivement, nous inscrivons clairement la qualité du projet éducatif dans le cadre du PEDT pour ce nouveau délégataire. Et allié à cela, quelque chose qui est cohérent avec nos engagements face aux Nantais et ce sur quoi nous nous attachons en permanence à travailler : la facilitation de la vie des familles.

Ce que vous avez souligné concernant l'inscription fera donc effectivement partie des discussions avec le nouveau délégataire retenu afin que ce soit le plus facilitant pour les familles. Nous savons qu'en ce qui concerne le délégataire actuel, il y a en effet quelques

I – 79

marges de progrès pour permettre une meilleure inscription des familles en fonction de leur situation.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Associations Adolescence et jeunesse – Première répartition de subventions – Avenant – Conventions – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'une première répartition de subventions pour les associations Adolescence et jeunesse au titre de 2017.

Cette délibération concerne deux associations, le CRIJ et l'association Jolis mômes.

Pour le CRIJ, il s'agit d'un renouvellement de convention pour trois ans, sur la période 2017-2019, pour un montant de 204 000 euros au titre de 2017. C'est un niveau financier équivalent à celui de 2016. Le contenu de cette convention évolue, notamment avec les pratiques d'information des jeunes. Elle se veut plus en lien avec les pratiques numériques des jeunes. Il y aura à l'avenir un peu moins d'accueil physique sur le site d'accueil du CRIJ et un peu plus de médiation et de contacts par les réseaux sociaux et les connexions Internet.

Il y a également une implication plus forte en direction des quartiers. Il existe aujourd'hui un site dédié sur le quartier Breil – Dervallières, qui permet de mettre en réseau les acteurs Jeunesse et donc, d'avoir une plateforme dédiée pour les l'information des jeunes. Les pratiques du numérique ont été développées par les réseaux sociaux, et nous constatons une augmentation de 20 % des connexions via les réseaux sociaux par les jeunes. Il est donc assez pertinent de développer ce type d'information de la part du CRIJ.

Nous aurons à revenir sur le CRIJ, notamment par avenant, puisqu'il est l'un des partenaires du projet d'investissement d'avenir, sur une action pour le développement d'une application d'information sur smartphone. Parce que l'on sait aussi que le smartphone est largement pratiqué par les jeunes et que c'est aujourd'hui un moyen d'information assez pertinent, sur lequel le CRIJ voudrait développer de nouvelles formes de médias.

En ce qui concerne l'association Jolis mômes, c'est une association qui est aussi partenaire de longue date de la Ville. Elle intervient dans le champ de la réalisation de courts métrages, en soutien et en partenariat avec la culture, puisque nous co-finançons quasiment à parité : 30 000 euros pour la jeunesse et 25 000 euros pour la culture, de l'accompagnement à la création de courts métrages. À noter, d'ailleurs, la diffusion, le 26 janvier dernier, des films de l'année passée, qui ont été présentés au Katorza. Une quinzaine de courts métrages, avec des partenariats illustrés notamment sur l'action en direction des plus jeunes, sur le quartier de la Bottière. L'école de la Bottière a pu s'investir, avec les classes de CM1 et CM2, sur un court métrage assez réussi.

Il y a aussi eu une action de sensibilisation sur les violences faites aux femmes, avec une série de courts métrages assez percutants, qui a été saluée par le public. Sans oublier le travail que fait Jolis mômes de longue date notamment sur la médiation en direction des CLAP, puisque nous avons des écoles de cinéma, ici, sur Nantes, et beaucoup de jeunes souhaitent pourvoir réaliser leur premier court métrage, ou long métrage, d'ailleurs, et ont besoin de conseils. Ils s'appuient notamment sur l'expertise de Jolis mômes.

Les autres moyens dédiés sont des soutiens aux emplois solidaires. Quatre associations sont concernées, des associations qui sont aussi partenaires de longue date de la Ville.

Il y a l'association des Quais de la mémoire : il s'agit de deux postes, qui sont le niveau moyen de fonctionnement de cette association, au regard de ce qu'elle fait à Bellevue. Un gros travail est fait par cette association, notamment auprès des jeunes et en particulier, des jeunes qui ne

I – 80

partent pas en vacances, avec un travail remarqué, que nous avons déjà salué, sur une édition qui s'appelle « Ça tourne au pied des tours », et qui permet à des jeunes de s'initier à la pratique cinématographique. Il y a également une diffusion qui est faite au cinéma Le Concorde, tous les ans, des réalisations faites par ces jeunes en lien avec les Quais de la mémoire.

Les trois autres associations sont Entreprise dans la cité, bien connue également pour son action « Place ô gestes », l'association C'West, également, qui travaille notamment sur les pratiques sportives et culturelles des jeunes, et l'association DIPP, qui est aussi une association qui travaille sur l'éveil à la culture numérique et à la réalisation de documentaires et qui est très implantée dans le quartier Nantes Nord.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Associations Vie étudiante – Première répartition de subventions – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Il vous est proposé de procéder à une première répartition de subventions dans le domaine de la Vie étudiante, pour un montant de 3 300 euros :

- à l'association Bureau des arts d'Audencia, à hauteur de 500 euros pour l'édition 2016 du festival Intercult' ;
- à l'association culturelle de l'École centrale de Nantes, à hauteur de 300 euros, pour l'édition 2016 de la semaine culturelle, qui s'est déroulée du 28 novembre au 2 décembre, l'année dernière ;
- à l'association LS Faire tes mains, à hauteur de 1 000 euros, pour le soutien à des cours de langue des signes destinés aux étudiants et bénévoles d'associations ;
- au théâtre Amok, à hauteur de 1 500 euros, pour soutenir des interventions en milieu étudiant sur le campus du Tertre, sous l'appellation de « Petits boulots pour... » Il s'agit d'une création participative composée de rencontres, d'écriture, de théâtre pour questionner, rechercher, inventer autour de la question du travail. Le théâtre Amok et les étudiants de l'université de Nantes participent ainsi à chacune des étapes de la création d'une pièce et de débats, qui sera présentée au festival Turbulences, au TU, en mars 2017.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci.

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Il y a un an presque jour pour jour, j'avais demandé à la majorité un point d'étape sur le fameux microcrédit étudiant. J'y tiens. Mon cher collègue Robin avait répondu qu'il n'y avait pas encore eu de concrétisation sur ce sujet, puisqu'il y avait différents processus, mis en place au niveau national, parfois, qui permettaient de limiter l'impact de ce projet ou du moins, ses bienfaits.

Je voulais savoir ce qu'il en était maintenant avec un peu plus de recul, avec le recul des nouvelles dispositions et des dispositifs qui existaient. Est-ce qu'il faut renforcer le microcrédit étudiant, puisque nous parlions ce matin de solidarités et de faire attention aux publics qui sont en difficulté ? Nous savons que les étudiants sont souvent des publics en difficulté. Il y en a beaucoup qui sont dans des situations de prendre de petits jobs qui ne correspondent pas toujours aux temps de l'université, des BTS, etc.

Dans ce cadre comme dans d'autres, le microcrédit est vraiment un outil intéressant et qui est vraiment unique, parce qu'il permet à la fois de donner de bonnes conditions à tout le monde,

I – 81

de contourner la frilosité des établissements bancaires, qui, il faut le reconnaître, est assez importante, et de responsabiliser également les étudiants.

Je voulais savoir s'il y avait eu une avancée dans ce domaine et prolonger un peu le débat que nous avons eu sur les solidarités.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Effectivement, il y a un an, nous faisons un petit point d'étape sur ce sujet-là, avec une réalité qui était qu'il n'y avait malheureusement pas eu de recours à ce microcrédit. Plusieurs facteurs pouvaient expliquer ceci : la mise en place de la caution locative étudiante par le gouvernement, la mise en place d'un nouvel échelon de bourse...

Le fait est qu'une année est passée et que le dispositif n'a toujours pas été utilisé par les étudiants cette année. Il faut clairement que nous nous interroguions sur celui-ci. C'est une démarche qui avait été menée avec le CROUS. Le dispositif était dans la boîte à outils des assistantes sociales du CROUS, notamment. Le recours n'est pas existant, mais il y a d'autres dispositifs déployés par la Ville. Je pense notamment au fonds municipal qui vient abonder les crédits du Fonds national d'aide d'urgence qui sont déployés par le CROUS notamment pour répondre aux situations de précarité des étudiants, qui sont utilisés et qui sont très utiles aux étudiants les plus en fragilité.

Il n'y a donc pas eu d'évolution notable sur ce sujet du microcrédit à destination des étudiants.

Mme le MAIRE – Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, parce que nous considérons les associations comme des acteurs essentiels de la vie locale, nous entendons favoriser le développement de la vie associative sur l'ensemble de notre territoire. C'est l'un de nos engagements.

C'est pour cette raison, mes chers collègues, d'approuver la délibération qui concerne la première répartition des subventions aux associations nantaises. Je n'entrerai pas dans le détail de chaque action, mais vous pourrez voir à travers cette délibération la diversité des associations et leurs projets : projets d'amicales laïques, d'associations de quartier, de radios associatives, de fédérations d'éducation populaire, pour ne citer qu'elles.

Vous avez le détail des attributions dans l'annexe 1, qui vous a été remise. Il s'agit d'accorder à 43 associations des subventions de fonctionnement, d'accorder à 12 associations des subventions exceptionnelles, soit pour des projets ponctuels, soit pour des fêtes de quartier, d'accorder à 19 associations le cofinancement de 22 contrats aidés, d'accorder à un syndicat une subvention de fonctionnement, d'accorder à neuf associations des subventions pour soutenir des projets émergents.

D'autre part, il vous est également proposé dans cette délibération d'approuver le renouvellement de sept conventions. Six d'entre elles concernent les radios associatives, qui, je le rappelle, participent au dynamisme et au développement de la vie locale. Pour l'année 2017, il est proposé d'accorder à la radio Alternantes une subvention de 33 000 euros, à Euradionantes, une subvention de 30 000 euros, à Jet, une subvention de 38 000 euros, à Radio fidélité, une subvention de 25 000 euros, à Sun, une subvention de 30 000 euros et à Prun', une subvention de 35 000 euros. Pour ces six médias, il est proposé un conventionnement pluriannuel de trois ans.

I – 82

Par ailleurs, il est proposé le renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'association Cezam, qui permet à un nombre de salariés qui permet d'accéder à une offre d'activités socioculturelles diversifiée. Pour l'année 2017, il est proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 54 500 euros au titre de la vie associative et de 5 500 euros au titre de la culture.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Je propose de présenter cette délibération à deux voix avec mon collègue Jean-Jacques Moreau. Je ferai la première partie et Jean-Jacques fera la partie sur le « plan handisport et sport adapté ».

Nous avons vu tout à l'heure que pour avoir une pratique sportive, il fallait avoir des équipements, mais il fallait aussi et surtout avoir des associations qui puissent œuvrer au quotidien et accueillir ces plus de 60 000 licenciés. Il s'agit de la première répartition de subventions, qui démontre bien la diversité des disciplines, mais aussi des publics.

Manifestations sportives : open de sauvetage sportif, championnat de France indoor les 11 et 12 février au stadium Pierre Quinon, course festive, nouvelle course cycliste, compétition nationale de patinage sur glace, championnat de France universitaire d'athlétisme. Ce sont les manifestations sportives.

Ensuite, vous avez des subventions qui sont liées à des fonctionnements exceptionnels : le NARH, la Mellinet, avec une aide exceptionnelle pour résoudre les problèmes de prolifération des chenilles, la Sécurité nautique atlantique...

Des subventions sont liées à la fonction sociale et de solidarité du sport, pour le Jamet Sporting club, l'Association culturelle franco-portugaise, le Boxing club nantais, Zamen sports, etc.

Des aides sont proposés en ce qui concerne les emplois aidés. On sait que la collectivité aide à hauteur de 10 ou 20 % en aides à l'emploi, en l'occurrence pour Nantes pleins contacts, le Sporting club de Nantes, Clos Toreau XIII, Fête le mur, Tennis de table club Nantes atlantique, Boxing club nantais, JSCB et C West.

Il y a enfin la fameuse subvention que nous passons tous les ans au Conseil municipal, qui est la subvention commune de l'OMS, que nous avons eu l'occasion de présenter lorsqu'il y avait la mission d'évaluation des subventions. Il s'agit là de la première partie, sachant qu'au mois de juin, nous voterons la deuxième partie, qui concerne plutôt le sport universitaire et scolaire. C'est une subvention qui est calculée en fonction de la répartition de critères qui sont définis en collaboration avec l'OMS.

Je laisse Jean-Jacques nous présenter tout ce qui est lié au « plan handisport et sport adapté ».

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci, Ali, pour permettre cette intervention à deux voix sur cette délibération. Effectivement, si, il y a deux ans, nous avons voté un « plan handisport et sport adapté », dans lequel des choses étaient prévues et contractualisées avec les associations sportives, nous arrivons là dans la concrétisation annuelle d'investissements, de supports aux manifestations sportives ou de fonctionnement, qui sont bien prévus dans le cadre du plan. Mais le plan n'est qu'un prévisionnel et là, il s'agit bien d'une délibération qui accorde des crédits par rapport à des choses qui sont réellement existantes.

Il y a donc trois formes d'aide dans le cadre du « plan handisport et sport adapté ». La première entre dans le cadre d'équipements. Deux sommes sont attribuées au titre des équipements.

I – 83

D'abord 1 690 euros au Racing club nantais pour l'acquisition de fauteuils handisport. Je rappelle que dans le « plan handisport », il était bien contractualisé, sur une forme pluriannuelle, avec les associations sportives, de programmer dans le temps l'achat de matériel pour que tout n'arrive pas en même temps et qu'il y ait une régularité de commandes de façon à les aider au mieux, dans un budget qui est prévu par le Conseil municipal.

La deuxième aide, ce sont 687 euros dans le cadre de Fête le mur, pour l'aménagement matériel d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes bien là dans le domaine des équipements.

Le deuxième volet, ce sont les manifestations sportives. Dans le cadre du « plan handisport et sport adapté », nous avons des manifestations importantes, à Nantes. Une aide de 4 000 euros est attribuée au Racing club nantais pour l'organisation d'un championnat de France d'athlétisme de sport adapté, les 7 et 8 juillet. J'invite tout le monde à venir voir cet événement. Ce sera la première fois que ce sera une structure sportive locale qui organise et non pas un comité départemental ou une ligue régionale. C'est bien un club qui est porteur d'un événement de niveau national, avec la participation de plus de 400 sportifs de sports adaptés, avec les catégories D1, D2, D3, D4. Pour 400 sportifs de sport adapté, on multiplie par deux le nombre de bénévoles qui accompagnent pour faire en sorte que cette manifestation existe. Vous êtes tous invités à cette manifestation, qui aura lieu au début du mois de juillet au stade Michel Lecointre.

Pour la troisième aide, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association OREA : un pas vers nos différences, affectée au développement de l'activité « baskin ». Pour ceux qui ne le savent pas, le baskin est peut-être le seul sport qui permet de faire jouer sur le même terrain des valides, des handicapés et du sport adapté, chacun jouant à son niveau au profit de l'autre et avec des règles bien précises. Ce sont des associations qui sortent des clous, puisqu'elles ne peuvent pas prétendre à d'autres subventions du fait qu'elles ne sont pas référencées, mais qui font un travail phénoménal sur la ville de Nantes.

Une autre aide a déjà été citée, dans le cadre des emplois aidés. Dans ce cadre, en effet, Fête le mur va bénéficier d'un emploi aidé à la même hauteur que les autres associations.

Je profite de ce que la parole m'a été donnée pour rappeler qu'il y a aussi une aide pour les manifestations sportives au Comité régional du sport universitaire, dont j'ai la délégation au niveau du sport scolaire et universitaire, pour l'organisation du Championnat de France d'athlétisme qui a eu lieu hier au stadium Pierre Quinon. Un championnat qui s'est réalisé avec l'aide du Comité départemental d'athlétisme. J'en suis fier aussi, donc je le souligne... Ce sont des manifestations qui réunissent plus de 400 athlètes, avec une soixantaine de performances de niveau national. La Ville de Nantes a été remerciée pour son aide et pour l'organisation qui a été mise en place dans le cadre de cette manifestation.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Moreau pour le Racing Club Nantais.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Plans de développement et de promotion de l'aviron, du kayak et de la voile – Conventions d'objectifs – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – La dernière délibération, en ce qui me concerne, est la présentation du plan de promotion de l'aviron, du kayak et de la voile. C'est ce que nous appelons le « plan

I – 84

nautique ». Il faut savoir qu'historiquement, c'est le premier plan qui a été proposé par la direction des sports, et l'on voit que ce plan nautique a permis de faire en sorte que les activités nautiques soient le plus accessibles et pour le plus de personnes possible, que ce soit en loisirs, en compétition, en scolaire. On dénombre plus de 10 000 participants, ce qui n'est pas rien, sur des activités qui sont, ma foi, fort peu connues, au vu du travail et de la qualité du travail qui est fait par les clubs.

Le plan nautique avait pour objectifs de maintenir à niveau les flottes des clubs, de pérenniser les emplois, mais aussi de structurer ces activités. Nous essayons d'allier le loisir et le haut niveau, et il faut rappeler que nous avons eu deux clubs qui sont classés premiers clubs français. Le premier est le CAN. J'avais eu l'occasion d'aller avec Pascal Bolo remettre les médailles, et je le dis toujours : on a tendance à banaliser leurs performances. Il y avait aussi le SNO, le club de voile, qui est toujours premier. Nous avons aussi deux champions : Guillaume Raineau, en aviron, médaillé de bronze aux Jeux olympiques, et Damien Seguin, champion olympique en paralympique. Je proposerais bien, comme la commission nous l'a suggéré, que l'on puisse noter les noms de ces deux champions dans cette délibération, qui montrent bien que les médaillés sont aussi le résultat, le fruit du travail de ce plan. Pour leur rendre hommage, je propose, Madame le Maire, que l'on puisse inscrire les deux noms de ces champions.

Il vous est proposé de reconduire ce plan pour les quatre prochaines années.

Mme le MAIRE – Merci. Je retiens naturellement cette proposition. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Politiques publiques « Migration, intégration, diversités » et « Lutte contre les discriminations » – Répartition de subventions – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Madame le Maire, mes chers collègues, l'égalité est au cœur de notre projet municipal. Dans ce cadre, la Ville s'est notamment engagée à soutenir et à accompagner les associations qui œuvrent dans les champs des politiques publiques « migration, intégration, diversités » et « lutte contre les discriminations ». Ces deux politiques transversales se traduisent par des objectifs partagés avec les associations, trois objectifs qui interviennent dans le champ migratoire ou dans celui de la prévention des discriminations.

Le premier est de faciliter l'accueil, l'accès aux droits et l'intégration. Le deuxième est de promouvoir la citoyenneté de résidence des étrangers et le dialogue interculturel. Le troisième est de prévenir et lutter contre les discriminations. Les associations qui ont sollicité des subventions de fonctionnement soumises aujourd'hui pour approbation assurent une activité dans l'accès au droit, dans la prévention des discriminations, dans l'apprentissage du français et dans la médiation. Vous avez le détail des associations dans l'annexe 1.

Il vous est proposé d'accorder :

- à l'Association Santé Migrants de Loire-Atlantique une subvention de 30 000 euros,
- au Centre interculturel de documentation, une subvention de 61 400 euros, au Comité inter-mouvements auprès des évacués, 23 000 euros,
- à l'Association nantaise d'alphabétisation des étrangers, 600 euros,
- au Collectif enfants étrangers citoyens solidaires, 3 000 euros, au Groupement accueil service et promotion du travailleur immigré, 4 000 euros,
- au Groupement des retraités éducateurs sans frontières, 2 300 euros,
- à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, 1 500 euros, à la Ligue des droits de l'homme, 2 750 euros,
- au Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, 1 500 euros,
- et à la Ligue de l'enseignement, 5 000 euros.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

I – 85

Mme le MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, au moment où le Président raciste, Donald Trump, ose le pire par un décret interdisant l'accès des États-Unis aux ressortissants de sept pays musulmans, ou que l'Europe cherche à se dédouaner de l'accueil de migrants, la délibération soumise à notre vote traduit l'engagement de la Ville dans le soutien qu'elle apporte aux populations les plus fragiles, dont les migrants.

Avec l'arrivée de ceux-ci, victimes des guerres, de violences et de persécutions, après le démantèlement du camp de Calais, Nantes s'est impliquée dans leur accueil, quels qu'aient été leurs parcours. À chaque appel à projets de l'État pour les migrants délocalisés, la Ville a répondu présente et proposé des hébergements. Vous l'avez évoqué ce matin, Madame le Maire, Nantes, par son CCAS, est la seule ville à gérer un centre provisoire d'hébergement avec son Centre nantais d'hébergement des réfugiés, et ce, depuis 1975. Notons que ce CNHR est passé de 50 places en début de mandat à 97 aujourd'hui. 97 personnes réfugiées qui bénéficient des prestations et de l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire formée à l'intégration du public réfugié sur l'agglomération nantaise. Après une évacuation du squat de Doulon, forte de propositions d'hébergement pour chacun, la rénovation du presbytère est actée pour en faire un centre d'hébergement digne de ce nom. Les études de faisabilité sont en cours. Ce centre viendra compléter le dispositif d'accueil actuel.

Le Conseil nantais de la citoyenneté de l'étranger, le CNCE, quant à lui, contribue d'une autre manière, à l'intégration de chacune et chacun dans les politiques publiques de la Ville.

Nous nous félicitons que Nantes, terre de solidarité, porte une tradition d'accueil et de tolérance, conduite des politiques publiques en ce sens. Nous savons que l'exercice demeure complexe, avec le flux de migrants. Complexe parce que les villes se trouvent en première ligne et sont insuffisamment soutenues.

En effet, malgré notre engagement, des efforts importants restent à faire en faveur de l'hébergement. Il y a urgence. Les places ouvertes dans le cadre du « plan grand froid », ces semaines passées, ont pour une grande part été occupées par les migrants. Quid des enfants, femmes et hommes qui connaissent de nouveau la rue à la fin de celui-ci ? « Tant qu'on est à part, rien ne change... » Ces mots entendus ce matin prennent alors tout leur sens. Il nous faut accélérer, en même temps que d'ouvrir des places d'hébergement, la fluidité des parcours d'insertion vers le droit commun.

Cette délibération nous donne l'occasion de rappeler que les Conseils départementaux ont la responsabilité des mineurs isolés. À ce propos, le Préfet de Région indique que sur les 112 mineurs étrangers venus de Calais ou de Paris en 2016, seule une quarantaine est aujourd'hui prise en charge. Les autres ont rejoint la Grande-Bretagne, d'autres ont quitté le département... Sont-ils retournés à Calais, alors que l'Angleterre reste frontières fermées ? La Commission nationale consultative des droits de l'homme s'inquiète d'ailleurs de la situation des mineurs isolés placés en centre d'accueil et d'orientation des mineurs non accompagnés. Elle renouvelle son appel aux autorités locales à intégrer au plus vite ces mineurs au sein du dispositif de droit commun de la protection de l'enfance et surtout, à mobiliser les moyens médico-sociaux, éducatifs et juridiques nécessaires à la protection effective des droits fondamentaux des mineurs isolés.

Vous le voyez, cette situation démontre que notre politique d'immigration est à repenser pour répondre aux défis qui sont devant nous, défis d'autant plus grands quand on sait que la France a péniblement accueilli 10 000 migrants sur les 30 000 prévus, alors que, dans le même temps, l'Allemagne en a accueilli 600 000. L'État doit assumer ses responsabilités dans le cadre de ses compétences en matière de politique d'asile. Il lui revient de gérer la prise en charge des demandeurs, la prise en charge de l'hébergement, l'accompagnement administratif et social, les soins médicaux et le versement d'une allocation qui permette aux demandeurs de subvenir à leurs besoins, notamment alimentaires.

I – 86

Au-delà de cet état de fait, de cette liste non exhaustive, il s'agit d'un défi de société, un défi humain qu'il nous faut relever. Avant toute chose, il faut en finir avec le « délit de solidarité », qui mène à une recrudescence des poursuites judiciaires, qui vise à empêcher l'expression de la solidarité par une criminalisation de l'action citoyenne.

Par leurs actions apportant un soutien sans faille aux migrants, les associations qu'Aïcha Bassal vient de désigner, soutenues dans cette délibération, contribuent à l'apport de solutions tant personnelles pour les migrants que pour l'ensemble de la collectivité.

Dans ce contexte, les remerciements militants et chaleureux que nous leur adressons aujourd'hui, prennent tout leur sens.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Yasmine Ghenai.

Mme GHENAÏ, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame le Maire. Mes chers collègues, je souhaite juste profiter de cette délibération pour faire un focus un peu plus particulier sur la subvention que nous accordons au Centre interculturel de documentation. Je ne vais pas revenir, nous l'avons déjà fait dans cette enceinte, sur l'historique du CID, qui, l'année dernière, a multiplié ses interventions dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, dans les quartiers, dans les conférences. Je ne reviendrai pas sur la marche qu'ils avaient organisée à l'occasion de l'anniversaire de la marche pour l'égalité et contre le racisme. Cette structure, nous la soutenons. Elle fait partie du patrimoine nantais.

Ma question ne concerne pas directement la subvention en elle-même : on connaît les difficultés financières du CID. J'aimerais savoir, Madame le Maire, quelle stratégie vous comptez mettre en place pour aider cette structure au-delà des subventions de la Mairie. Il me semble que le CID a fait une demande de subvention à hauteur de 46 000 euros auprès de l'État, en décembre 2015, dans le cadre du contrat avec État sur la lutte contre les discriminations, que ce dernier a reçu une réponse négative un an après, aux alentours de décembre 2016. Est-ce qu'un appui, via ce levier, pourrait faire partie de la stratégie à mettre en place pour aider la structure du CID ?

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Le CID connaît en effet actuellement des difficultés financières. J'ai rencontré le président de l'association, qui m'a dit vouloir poursuivre aujourd'hui l'activité du CID, qui, vous venez de le rappeler, Madame Ghenai, est importante pour notre territoire, pour notre ville. Il appartient aujourd'hui au président et au conseil d'administration de cette structure de trouver comment résoudre les difficultés financières. Ce que nous savons, c'est que nous avons une convention avec cette association, convention qui va jusqu'au 31 décembre de cette année. Le montant proposé aujourd'hui correspond au montant de la subvention. Mais nous sommes effectivement attentifs à la situation, et nous aurons à regarder lorsque le conseil d'administration se sera prononcé.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BLINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine du handicap – Répartition de subventions – Approbation

M. BLINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, la Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du mandat 2014-2020, à mettre l'égalité réelle au cœur de son action, pour faire face aux situations d'inégalités et de discriminations dont peuvent être victimes les citoyens,

I – 87

particulièrement les personnes en situation de handicap sur le plan de leurs droits et de leur situation.

Menée en étroite concertation avec les associations et les usagers, l'action publique en matière d'accessibilité et d'inclusion présente aujourd'hui des avancées qui profitent à toutes et à tous.

En complément de ses actions, la Ville de Nantes a toujours apporté son soutien financier aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap.

Au titre de l'exercice 2017, il est proposé de poursuivre ce soutien financier et de verser un montant de 57 620 euros à 19 associations, selon la répartition jointe en annexe.

Je voudrais faire un focus sur l'APF, l'Association des Paralysés de France, qui a su organiser, le 13 janvier dernier, le festival Entr'2 marches. Ce festival est né à Cannes, pendant le Festival de Cannes, pour permettre une meilleure inclusion des personnes handicapées. Il y a eu une déclinaison, une décentralisation qui a eu lieu à Nantes, ce jour-là, qui a réuni plus de 300 personnes. L'APF a été aidée pour cela par la Mission handicap de la Ville de Nantes, mais également par d'autres associations comme Artemis, la CLISSAA ou T'Cap.

Cette journée s'est passée en plusieurs temps. Il y a eu une matinée avec un public jeune : des jeunes des lycées, des collèves ainsi que des jeunes de centres médico-sociaux, qui ont eu un panel de films à voir et qui ont délibéré pour décerner un prix. L'après-midi, il y a eu une réunion, dont le thème était : « culture et inclusion », qui a réuni la plupart des associations nantaises œuvrant en matière de handicap ainsi que de nombreux membres du Conseil nantais de l'accessibilité universelle. En soirée, il y a eu la projection de nouveaux films, qui avaient été primés lors du festival Entr'2 marches, pour décerner un prix du public et une palme d'or et décider des meilleurs films.

Je tiens à dire que ce premier festival Entr'2 marches qui s'est déroulé à Nantes a été vraiment un très beau succès. Je tiens à féliciter l'APF pour son implication. Il y a eu plus de 300 personnes présentes ce jour-là. Et je remercie également le Concorde de nous avoir accueillis.

Merci.

Mme le MAIRE – S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Politique publique « Égalité femmes – hommes et LGBT (lesbiennes, gay, bi et trans) » Subventions 2017 – Approbation

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de ce mandat municipal, la Ville de Nantes affirme plus que jamais sa volonté d'agir en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et pour les personnes LGBT dans tous les domaines de la ville locale.

Ces jours-ci, différents exemples, de Washington à Moscou, nous montrent que certains acquis féministes ou LGBT ne le sont jamais définitivement, comme nous l'avait prédit Simone de Beauvoir.

Afin d'avancer concrètement sur ces sujets, la Ville agit et s'appuie sur le dynamisme des acteurs du territoire en soutenant les initiatives des associations qui interviennent sur ces questions.

J'en profite pour souligner le travail remarquable de ces militants, qui sont confrontés régulièrement à des attaques inacceptables et je leur renouvelle mon soutien sans faille.

I – 88

L'égalité dans les salaires, l'accès aux droits, aux soins, à l'emploi concernent tous les Nantais et les Nantaises. La réussite de cette politique publique repose sur la mobilisation de tous. C'est pourquoi je vous propose de voter cette série de subventions :

- pour l'UR-CIDFF, une subvention de fonctionnement de 1 500 euros,
- pour le CIDFF, une subvention de fonctionnement de 10 000 euros,
- pour l'association SOS inceste, une subvention de 4 000 euros,
- pour le Planning familial, qui est un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, qui défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros,
- pour l'Espace Simone de Beauvoir, il est proposé un acompte de 84 100 euros,
- suite au précédent versement, pour l'association Question de confiance, une subvention de 1 000 euros,
- pour les Femmes du digital ouest, 4 000 euros,
- pour le Mouvement du nid, qui est une association implantée dans toute la France, qui agit sur les causes et les conséquences de la prostitution, une subvention de 2 500 euros, afin de financer une soirée de conférences et de débats,
- pour l'association qui s'appelle NOSIG depuis peu (il y a d'ailleurs une coquille dans la délibération : il y a un seul « S »), qui est le nouveau nom du Centre LGBT, qui agit en faveur de la visibilité et de l'épanouissement des personnes homosexuelles, bisexuelles et trans, il est proposé une subvention de fonctionnement de 22 000 euros.

Mme le MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Je veux juste profiter de l'occasion pour souligner le passage à Nantes de la ministre en charge de la Fonction publique, Mme Girardin, que nous avons accueillie, Olivier Chateau et moi, dans le cadre de la lutte contre les discriminations, justement, puisqu'elle venait saluer le travail effectué par les services de la Ville dans ce domaine et notamment, sur la question du label « mixité – diversité » que la Ville a obtenu et que la Ville continue d'ailleurs à développer.

J'ajoute un petit mot au passage, parce que cela concerne l'égalité professionnelle hommes/femmes : nous avons profité de la visite de la ministre de la Fonction publique pour lui faire remonter une question un peu ennuyeuse concernant les femmes enceintes qui passent les concours de la fonction publique, qui réussissent l'écrit en étant enceintes et qui ne peuvent se présenter à l'oral du fait du terme de la grossesse, mais qui perdent le bénéfice de leur écrit. Nous attendons donc vivement que la ministre nous permette de résoudre cette question.

Voilà, mes chers collègues...

Mme le MAIRE – Merci. Fabienne Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Je vous remercie, Madame le Maire. Je voudrais juste souligner ce que Katell a déjà très bien fait à propos de l'action des différentes associations et rappeler le travail ancien de la Ville avec le Centre LGBT, qui a été créé à proprement parler en 1997. Il existait déjà depuis plusieurs années sous le nom de Comité homosexuel d'action et d'intervention de Loire-Atlantique, mais qui n'avait pas de local ni d'existence physique. En mettant le Centre en place, l'idée était de créer un lieu permanent qui puisse répondre au besoin de dialogue et d'informations, de prévention médicale, de prévention psychosociale, mais aussi autour de la vie culturelle de la communauté homosexuelle nantaise. Après plusieurs mois de débats sur son emplacement : le Centre devait-il être discret, devait-il y avoir une visibilité, avec une vitrine ? Le local de la rue du Maréchal Joffre a ouvert ses portes en 1997, avec le soutien, dès le départ, de la Ville de Nantes, qui a accepté de prendre en charge une partie du loyer. Le soutien financier annuel de la Ville de Nantes est constant depuis ces

I – 89

dernières années. Il a été ainsi l'un des premiers centres de France à avoir eu un local et un permanent.

La Ville de Nantes agit donc concrètement pour l'égalité et contre les discriminations sexistes et homophobes. C'est une priorité de notre politique et nous en sommes fiers.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je voulais profiter de cette délibération pour évoquer le sujet de la prostitution, sujet qui touche Nantes comme de nombreuses grandes villes françaises. Nous avons tous à l'esprit, je pense, dans cette assemblée, les nombreuses jeunes femmes qui, dès le soir venu, arpentent les trottoirs de la route de Rennes et de la rue Paul Bellamy, par exemple.

Nous avons peu l'occasion d'évoquer ce sujet dans cette assemblée. Pourtant, c'est un vrai sujet en termes d'égalité hommes/femmes. Vous avez vu dans la presse, il y a quelques semaines, qu'une jeune prostituée d'Amérique centrale, je crois, avait trouvé la mort dans notre ville, et je crois que cela doit aussi nous rappeler, sur ce sujet-là comme sur d'autres en matière d'égalité hommes/femmes, l'urgence d'agir.

Il y a bien sûr des associations qui font un travail important, dans notre ville, pour ces jeunes femmes. Dans la délibération, vous avez évoqué le Mouvement Le Nid. Il y a aussi un travail de Médecins du monde qui est fait auprès de ces personnes, dans une optique de santé. Je voudrais d'ailleurs saluer le travail qui est réalisé par ces associations.

Ce que l'on peut dire, au-delà de ces actions ponctuelles qui peuvent être mises en place, c'est de savoir si nous ne pouvons pas essayer d'agir de manière plus durable pour permettre à ces femmes de sortir de cet engrenage de la prostitution. Au mois d'octobre dernier, le « parcours de sortie de la prostitution » est entré en vigueur. Il faisait suite à la loi qui avait été proposée en avril 2016.

C'est un projet qui, je crois, a été inspiré d'expériences étrangères et notamment italiennes, pour permettre à ces femmes d'être accompagnées. C'est le préfet qui autorise l'engagement dans le parcours et le renouvellement, et il me semble que toute association qui œuvre dans le domaine de l'accompagnement des personnes en difficulté peut prétendre accompagner ce dispositif. Je voudrais aussi dire que, de manière extrêmement concrète, ce dispositif permet aux personnes qui s'engagent dans ce parcours de sortie de la prostitution de bénéficier à la fois d'un logement locatif social, d'un suivi médical et d'une aide à l'insertion sociale.

Il nous semblerait intéressant que notre Ville puisse s'emparer de ce dispositif pour proposer, dans le cadre d'un prochain Conseil, un plan global de lutte contre la prostitution, en s'appuyant, encore une fois, sur le dispositif qui a été voté au mois d'octobre dernier.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Pierre-Yves Le Brun a demandé la parole.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Très rapidement, en complément de ce qu'a dit Fabienne Padovani, je soulignerai évidemment l'importance du soutien de la Ville au Centre LGBT de Nantes, surtout que l'on voit depuis un an la suppression, notamment par les Régions tenues par la droite, des subventions aux Centres LGBT et aux festivals LGBT. Le soutien de la Ville de Nantes est donc encore plus important à ce jour.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Juste deux mots. Le premier, en réponse à Mme Garnier : oui, cette piste, parmi d'autres, fait partie des choses qui sont aujourd'hui regardées, parce que c'est un vrai sujet dans nos villes, aujourd'hui. Je fais le lien entre cette démarche ponctuelle et une démarche plus globale. Je regarde Benjamin Mauduit... En effet, dans le cadre de tout le travail qui a été engagé sur « une ville, la nuit », il y a une piste autour des publics vulnérables la nuit, « publics » au pluriel. Dans ce cadre, un certain nombre de discussions sont d'ores et déjà

I – 90

posées. Cette suggestion peut venir rejoindre un certain nombre de sujets qui sont déjà mis à l'étude, à ce stade, dans le cadre du conseil de la nuit.

Je reviens d'un mot sur ce qui a été dit par plusieurs d'entre vous pour réaffirmer, dans cette période où certaines choses nous paraissaient totalement acquises à l'échelle de notre pays, mais plus globalement, à l'échelle du monde : le soutien de la Ville de Nantes au Centre LGBT, je reprends le sigle historique, est constant, est d'abord sur projets, sur actions concrètes, et, dans le contexte dans lequel nous sommes, je crois qu'il faut le dire haut et fort, au service d'une conception de l'égalité pour toutes et tous qui nous est chère.

Je mets aux voix la délibération qui vient de vous être présentée.

Le Conseil approuve (1 abstention au sein du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de Mme Bassal et de Mme Méziane pour l'Espace Simone de Beauvoir.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville vise à favoriser l'autonomie des Nantais, dans la construction de leur bien-être physique, psychique et social, à lutter contre les inégalités territoriales en matière de santé et à agir sur les environnements de vie qui ont un impact sur la santé.

Il vous est proposé de verser un montant de 48 900 euros à 22 associations pour 24 actions :

- deux associations qui favorisent l'accès aux soins vont recevoir 20 000 euros de subvention, dont 18 000 euros versés à Médecins du monde pour le soutien de l'action-programme auprès des personnes proposant des services sexuels tarifés, parce qu'effectivement, nous sommes bien évidemment une ville en action et nous n'observons pas simplement la prostitution qui se développe dans notre ville,
- trois associations qui développent des actions en santé environnementale, pour un montant de 5 000 euros,
- trois autres associations qui sensibilisent au don d'organe et de sang, pour 500 euros,
- quatre associations qui participent à l'aide aux malades et à leur famille pour 2 200 euros,
- six associations qui participent à la réduction des risques, pour 16 200 euros,
- et quatre associations qui travaillent dans le champ de la santé mentale, pour 5 000 euros.

Je remercie d'approuver le versement de ces subventions.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

M. HUARD, Adjoint – Merci. Cette délibération concerne les bureaux des projets. Pour rappel, onze bureaux des projets sont en place depuis mars 2016. Ils s'inscrivent dans la politique du

I – 91

dialogue citoyen de la Ville. Une centaine d'habitants volontaires, au total, se réunissent régulièrement, tous les mois en général, avec l'adjoint ou un élu de quartier.

Pour cette délibération, les bureaux des projets proposent trois subventions.

Pour l'association Pleïbé, avec « Malakoff en transition », cycle d'ateliers et de rencontres, cartographie et spectacle forum pour donner à voir des initiatives de Malakoff, qui participent à cette transition, tout cela à partir de la parole et des pratiques d'habitants, 4 240 euros sont proposés.

Sur Nantes Erdre, le projet « SOS Hirondelles », avec l'association du même nom, vise à sensibiliser à la protection des hirondelles, à recenser les nids, à réaliser une exposition et une tour à hirondelles avec le centre de loisirs du Linot. C'est un très beau projet de sensibilisation poétique à la nature, réalisé avec Nantes Métropole Aménagement comme partenaire. 1 500 euros sont proposés.

Sur Nantes Sud, « Silence, on signe ! », avec le Collectif T'Cap, vise à faire découvrir la langue des signes à travers des ateliers ludiques pour s'inscrire également dans des activités et manifestations du quartier sur l'accueil pour tous, handicap ou pas. 3 500 euros sont proposés.

Pour information, sur le chapitre « régie d'avance », en novembre et décembre, différentes manifestations ont été soutenues en novembre et décembre ainsi que des repas de solidarité pour les fêtes de fin d'année, à la fois aux Dervallières, place du Bouffay et à Hauts Pavés – Saint-Félix. Il y aura également « Dix heures pour ma planète », à Bellevue, avec le lycée Camus, et les « Boîtes utiles » à la Bottière. Par ailleurs, « la Bulle de Saint-Jo », à Erdre Porterie, le nouveau quartier, développe des moments de convivialité et projette un café associatif. Enfin, une conférence sur la parentalité positive est organisée avec les parents d'élèves des Batignolles.

Nous nous retrouverons tous le 1^{er} avril, un samedi matin, pour une rencontre inter-bureaux des projets. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Les 80 porteurs de projet sont invités, de même que les 100 habitants qui sont mobilisés dans les différents comités d'animation.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALAÜN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

M. SALAÜN, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantaises et aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne et internationale, notamment à travers des bourses de mobilité collective ainsi que par le soutien aux projets portés par les associations du territoire. En outre, l'Espace Cosmopolis favorise l'ouverture des Nantais sur le monde en accompagnant les associations dans la réalisation de leurs projets.

À ce titre, permettez-moi de vous rappeler que Cosmopolis nous propose en ce moment Le Tour de la Russie en vingt jours. C'est un festival des cultures des pays russophones, jusqu'au 12 février, dont voici le programme.

Aussi est-il proposé, au titre des actions développées par des associations à Cosmopolis, d'accorder une aide financière pour un montant total de 9 900 euros et au titre des échanges, d'accorder une subvention aux différentes associations pour un montant total de 16 280 euros. Dans les deux cas, vous retrouverez le détail en annexe de la présente délibération.

I – 92

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Sobczak pour le Centre Culturel Européen.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Développement culturel – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la première répartition de subventions, conventions et avenants dans le domaine culturel.

La première partie de cette délibération concerne six créations partagées, en complément de celles que nous avons déjà validées lors du dernier Conseil municipal, pour Le Bruit de mon œil, le Thermogène, Dekalage Management, Théâtre de l'entracte, Raw Light et la compagnie Système B, ce qui viendra compléter l'ensemble de l'offre de créations partagées sur l'ensemble des quartiers nantais.

Dans le cadre de la politique de soutien aux événements et festivals, je vous propose trois subventions. La première est pour la Cité des congrès, pour la mise en place de la Saison baroque, qui est une saison qui se met en place avec une collaboration entre Rezé et Nantes, avec une subvention de 48 000 euros. Pour la cinquième année de cette Saison baroque, qui s'implante de plus en plus sur notre territoire.

Une subvention traditionnelle est proposée également à l'Association pour adultes et jeunes handicapés concernant le festival Handiclap, d'un montant de 25 000 euros, conforme aux subventions données les années précédentes.

Enfin, une subvention à l'association Nantes Summercamp, qui organise le festival du film Sofilm Summercamp en début d'été, à hauteur de 45 000 euros.

On trouvera aussi, dans cette délibération, dans le cadre de la politique de soutien aux lieux culturels, une subvention à l'association Tonalité 4. Pour être plus précis, c'est de la Scène Michelet qu'il est question, l'association qui gère la Scène Michelet. C'est une subvention à hauteur de 28 000 euros dans le cadre de ses activités de programmation musicale, au cours de l'année, dans le quartier Saint-Félix.

Ensuite, dans le cadre de la politique de soutien à la création et à la diffusion, on trouvera plusieurs subventions. La première est pour l'association ORO, qui est dirigée par le chorégraphe Loïc Touzé, dans le domaine chorégraphique. C'est une subvention de 23 000 euros pour cette compagnie qui compte à la fois à Nantes et au plan national. La deuxième est une subvention pour le CRÉA.

J'en profite pour faire une incise sur les Folles Journées, qui sont en cours aujourd'hui. Il nous reste encore trois jours de spectacles, un certain nombre d'entre eux sont encore disponibles et j'invite les Nantaises et les Nantais à venir rejoindre cet événement, même si nous savons aujourd'hui que c'est un succès public très probant, puisque plus de 135 000 places ont déjà été mises à la disposition des Nantaises et des Nantais et de tous ceux qui voulaient nous rejoindre. Pour le CRÉA, c'est une subvention pour sa programmation annuelle, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Nantes, pour un montant de 42 000 euros.

Pour l'association Stradivaria, qui est un ensemble de musique baroque, l'ensemble phare du territoire, il est proposé une subvention à hauteur de 29 000 euros.

I – 93

Enfin, il est proposé l'accompagnement d'emplois aidés pour le théâtre du Cyclope et pour la Fidèle idée, pour des montants respectifs de 2 838 euros pour le théâtre du Cyclope et de 2 484 euros pour la Fidèle idée.

Dans le cadre de la politique de soutien à la diffusion, il est proposé le soutien à deux événements de la saison culturelle nantaise. D'abord, la Quinzaine photographique nantaise, une quinzaine qui dure en fait un mois, comme la Folle Journée dure une semaine, pour un montant de 24 500 euros. C'est le grand événement nantais de la photo, qui se déroule aux mois de septembre et octobre chaque année. Ensuite, une subvention de 10 000 euros est proposée pour l'Association sportive et culturelle Bonne Garde, dans le cadre de ses activités.

Dans le cadre de notre politique de soutien à la médiation, on trouvera des accompagnements d'emplois aidés pour l'association Paq'la lune, pour l'association Tissé métisse et pour l'association Cité Monde. Pour l'association Cité Monde, on trouvera aussi la subvention de 60 000 euros, subvention habituelle de fonctionnement versée dans le cadre des activités de l'association.

Pour finir, au titre de la politique de soutien aux pratiques amateur, on trouvera des subventions pour trois écoles de musique, l'école de musique Olivier Messiaen, l'école de musique de Toutes Aides et l'école nantaise de cuivres, pour des montants respectifs de 74 000 euros pour l'école Olivier Messiaen, 55 000 euros pour l'école de musique de Toutes Aides et 43 000 euros pour l'école nantaise de cuivres. Ce sont les subventions naturelles et habituelles accordées à ces associations pour mener leurs activités de pratiques musicales en amateur.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Trichet, Mme Bocher, Mme Sotter, M. Le Brun et Mme Guerra pour la Cité des Congrès.

M. SEASSEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Conventions et avenants – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Je vais m'essayer à garder le bon rythme qui est le nôtre cet après-midi.

Il s'agit de plusieurs subventions, et tout d'abord, pour deux bibliothèques associatives conventionnées, celle de Saint-Joseph-de-Porterie et celle de Malakoff, toutes les deux pour 52 000 euros, comme les deux autres, celles des Dervallières et de Saint-Jacques, ce qui représente une aide, pour ces bibliothèques associatives, d'un équivalent temps plein et demi.

La subvention pour l'association Fumetti est la première pour la Maison Fumetti en année pleine. Cette association vient de fêter sa première année, de souffler sa première bougie, avec un renouvellement et un renforcement des équipes d'un montant de 45 000 euros pour l'année 2017.

Une subvention est aussi proposée pour un projet du Dernier Spectateur, au titre évocateur, puisqu'il s'appelle « Lénine à Pornic », je vous promets que je n'y suis pour rien. C'est un projet sur l'oubli, avec des performances pluridisciplinaires et un rendu sur un DVD, en partenariat avec l'Australie. Comme quoi, vous voyez que notre territoire dispose de projets de partenariats étonnants.

Une coopération avec les Archives départementales de Loire-Atlantique est proposée, tout simplement pour que la Bibliothèque municipale et les Archives départementales puissent stocker les collections de périodiques. Vous imaginez le volume des périodiques, des magazines, etc. Tout cela demande du stockage. Il n'est pas forcément très utile que chaque

I – 94

structure et chaque échelon conservent ces masses considérables de périodiques. Nous allons donc travailler à une coopération avec les Archives départementales de Loire-Atlantique et la Bibliothèque municipale.

Enfin, un avenant à la convention avec le Voyage à Nantes pour l'exposition « Cendres de nos rêves » est proposé. Il s'agissait tout simplement d'une erreur qui s'était glissée dans le texte sur les montants HT et TTC. Il s'agit bien du montant TTC, qui modifie à la marge la participation de la Ville pour cette belle exposition au Château, qui ouvrira au début des vacances scolaires, le 10 février, date de son inauguration. Elle porte sur les relations entre André Breton et Jacques Vaché à Nantes pendant et juste après la Première Guerre mondiale et qui va nous permettre d'exposer nos collections et de mettre au cœur de notre musée d'Histoire, au cœur du Château, le beau passé surréaliste de notre ville.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Junique, M. Martineau, Mme Bocher, M. Marais, M. Mauduit, M. Le Brun et Mme Guerra pour le Voyage à Nantes.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, cette délibération comporte, pour commencer, une acquisition du musée d'Arts, qui concerne une œuvre de Jules-Élie Delaunay intitulée *Thésée et Ariane*, œuvre réalisée en 1858, qui est une huile sur toile et que nous vous proposons d'acquérir pour la somme de 25 000 euros. Dans la délibération, nous vous proposons, comme nous le faisons habituellement, de solliciter une subvention auprès du Fonds régional d'acquisition des musées de France pour pouvoir nous aider à acquérir cette œuvre.

Concernant l'enseignement artistique, deux conventions concernent le Conservatoire à rayonnement régional. La première est une première convention de partenariat avec le lycée Nelson Mandela, qui vient donner le fonctionnement au quotidien de ces deux établissements qui travaillent ensemble pour accueillir à la fois les classes de la série technique de la musique et de la danse du lycée et des classes à aménagement d'horaires, que l'on appelle les classes CHAM, entre le Conservatoire et le lycée Nelson Mandela.

La deuxième est une convention avec le Studio de la danse, qui permet de compléter l'offre chorégraphique du Conservatoire avec des propositions de danse jazz et ainsi, aux élèves du Conservatoire de venir compléter leur parcours de formation avec cette école de danse. Cela permettra d'avoir l'offre complète de formation chorégraphique pour nos jeunes pratiquants nantais.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 95

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit, par cette délibération, d'apporter le soutien de la Ville à quatre associations qui œuvrent dans le domaine du patrimoine, tout d'abord à l'association Mémoire de l'outre-mer, pour toute son action culturelle sur l'héritage du passé négrier nantais, pour l'organisation d'un certain nombre d'événements culturels, de débats, de rencontres à l'espace Louis Delgrès et pour sa participation notamment au temps du 10 mai sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Il s'agit d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 42 793 euros.

La subvention suivante concerne l'association Métisse à Nantes, qui développe un certain nombre d'activités dans le quartier Nantes Nord, mais qui travaille à faire connaître la culture métisse et qui organise le festival Histoire d'avenir et qui essaie de faire partager au grand public l'histoire de la traite et de l'esclavage ainsi que les héritages culturels auprès des Nantaises et des Nantais. La Ville souhaite donc apporter son soutien à ses activités à travers une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 960 euros et d'une subvention à projet pour le projet de festival Histoire d'avenir à hauteur de 40 000 euros au titre de l'année 2017.

Nous poursuivons avec le soutien au patrimoine industriel, maritime, fluvial et technique nantais, avec le Centre d'histoire du travail, qui œuvre pour la conservation, la valorisation des archives écrites, iconographiques, numériques et orales du monde du travail, à travers un certain nombre de fonds. Notamment les fonds des structures syndicales et politiques locales et nationales. Il vous est proposé d'approuver la convention pour la période de 2017 à 2019 ainsi qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 85 265 euros au titre de cette année.

La quatrième subvention concerne l'association la Maison des hommes et des techniques, toujours pour un travail de mémoire sur la construction navale, qui organise aussi un certain nombre d'expositions, de débats, de rencontres, qui propose également une exposition permanente avec Bâisseurs de navires. Il vous est proposé à la fois d'approuver la convention pluriannuelle pour la période 2017-2019 et la subvention de fonctionnement d'un montant de 125 400 euros.

Le point suivant concerne l'aide à la restauration du patrimoine, avec des aides à la personne, à la pierre et au diagnostic, pour un montant total de 147 976,07 euros.

Je profite de cette délibération pour vous rappeler, qu'il y a tout juste une semaine a ouvert le Chronographe, un nouvel équipement métropolitain qui va permettre de mettre en valeur l'actualité archéologique sur notre territoire. Je vous invite toutes et tous à aller visiter ce nouvel équipement, qui est un équipement absolument magnifique, qui, de plus, est ouvert et gratuit au public pendant tout un mois. N'hésitez donc pas à aller visiter le Chronographe, à Rezé. Vous verrez : c'est vraiment un bel équipement.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande de précisions, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Dénomination de voies publiques – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Ce point ne porte pas sur des dénominations de rue : il vous est proposé de prolonger des rues, d'abord dans le quartier Nantes Erdre, avec le prolongement de la rue des Colporteurs et le prolongement de l'avenue du Cépage, pour tenir compte des nouveaux tronçons qui vont être ouverts. Dans le quartier Île de Nantes, c'est le prolongement de la rue des Architectes qui vous est proposé.

I – 96

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Sur le premier dossier, nous allons rue du Bourget, à l'angle de la rue d'Auvours. Il s'agit du projet d'Auvours, où le nouvel écopoint Viarme a ouvert cette semaine et est donc en activité depuis cette semaine. L'ancien écopoint est enfin désaffecté et ce que nous vous proposons, tout simplement, c'est de finaliser l'opération désaffectant la parcelle de l'ancien écopoint, de façon à pouvoir à la vendre, comme nous nous y étions engagés dans le projet, à la société Qualytim, pour un prix net vendeur de 30 000 euros.

Le deuxième dossier concerne la cité communale de la Pilotière. Pascale Chiron l'a évoqué ce matin en parlant du projet Igloo, car effectivement c'est notre deuxième projet Igloo, le premier étant à l'ouest, rue des frères Amieux, et a été achevé. Il s'agit donc là du deuxième projet Igloo, qui va concerner, je vous le rappelle, la création de logements avec la participation des futurs habitants, dans une démarche d'insertion qui dure entre sept et neuf mois, où ils participent à la production de l'intérieur des logements. Cela concerne des parcelles sur la cité communale de la Pilotière. L'objet de la délibération est de sortir de la cité communale quatre maisons qui sont aujourd'hui inhabitées, de façon à ce que le foncier de ces quatre maisons puisse être utilisé pour l'opération Igloo.

Le dossier suivant, avenue de Locronan, est l'aboutissement d'une très longue négociation avec le syndicat libre du lotissement du Domaine des Landes. Le Domaine des Landes cède à la Ville deux parcelles d'environ 1 200 mètres carrés pour que la Ville puisse proposer la poursuite de la promenade de la Bretonnière. En contrepartie, la Ville installe une clôture et un portillon pour bien délimiter la future promenade du reste du lotissement, tout en offrant aux résidents un accès direct.

Le dossier suivant est une petite régularisation, sur la place des Dervallières, pour les parcelles qui concernent l'enseigne Aldi, le magasin Aldi. Le géomètre s'est aperçu que dans les précédentes délibérations, il manquait une petite emprise de 8 mètres carrés. Nous faisons donc la régularisation.

Le dernier dossier concerne Nantes Sud, boulevard Joliot-Curie, et l'opération avec Icade. Il faut que nous débranchions le transformateur qui alimente tout le quartier en électricité, que nous le rebranchions ailleurs, que nous mettions un transformateur provisoire pour que les travaux puissent se faire. C'est l'opération foncière qui concerne ceci.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Je voulais juste signaler que la négociation sur le lotissement des Landes pour le chemin de la Bretonnière a dû commencer en 2001. Il ne faut donc jamais désespérer de l'action publique : on finit toujours par y arriver, et je vous invite à découvrir ce magnifique cheminement, le long du ruisseau de la Bretonnière. C'est un endroit où nous avons vraiment valorisé un espace public peu probable au départ, mais c'est une très belle réalisation. Nous n'avons pas encore tout à fait fini, mais je ne désespère pas que nous finissions dans la décennie qui vient.

Mme le MAIRE – Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 97

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Il s'agit de la délibération concernant le personnel, avec une première partie sur l'évolution du tableau des effectifs. Il y a :

- la création de deux postes, un à la direction des ressources humaines et l'autre au département de la citoyenneté et de la vie sociale,
- une suppression de poste liée au dossier de réorganisation de la direction des sports,
- six transformations de postes donnant lieu à des suppressions, aujourd'hui, et qui ont été créés lors d'un précédent Conseil,
- et inversement, cinq transformations de postes qui donnent lieu à des créations aujourd'hui et qui seront supprimés lors d'un futur Conseil.

Le deuxième chapitre concerne, c'est assez classique en cette période de l'année, l'autorisation d'avoir recours à des agents non titulaires pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités. Nous reprenons l'ensemble des demandes émises par les directions.

Le chapitre 3 comporte une superbe formule mathématique pour vous expliquer que nous n'allons pas augmenter la valeur faciale du titre restaurant parce que si nous le faisons, les cotisations sociales augmenteraient également et que dès lors, nous dépasserions le plafond de l'URSSAF. Or à partir du moment où nous dépassons le plafond de l'URSSAF, nous devrions le déclarer en avantage en nature pour les salariés, tout cela pour un gain quasi inexistant. Nous préférons donc rester au même niveau pour le titre restaurant, de façon à ne pénaliser personne.

Le quatrième et dernier paragraphe est plus important, en tout cas à mes yeux, parce qu'il met en œuvre une loi de 2014 qui permet aux salariés de faire don de jours de congés en faveur de collègues parents d'un enfant gravement malade. Ce sont toutes les modalités de ce don qui vous sont expliquées dans ce chapitre, puisque le don est anonyme et qu'il se calcule sur une année civile. Cela veut dire que si, par malheur, le don n'est pas utilisé, les jours de congé donnés sont perdus pour celui qui les a donnés.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (14 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Partenariat avec le monde associatif – Mission d'information et d'évaluation – Communication du rapport de la mission

Mme BASSAL, Adjointe – Par délibération du 17 juin dernier, notre Conseil a validé la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation relative au partenariat de la Ville avec le monde associatif. Cette mission a été composée de quinze élus de notre assemblée. J'ai eu le plaisir d'en assurer la présidence, au côté de M. Marc Reneaume, qui en a assuré la vice-présidence.

Lors de la séance d'installation, le 19 septembre dernier, nous avons collectivement adopté un règlement intérieur et une méthodologie de travail. Le règlement intérieur définissait les modalités de fonctionnement de la mission, le déroulement des travaux et les conditions de réalisation du rapport final. La méthodologie précisait le programme des travaux et les différents sujets à examiner lors des séances de la mission.

I – 98

Nous avons eu cinq séances de travail, qui se sont déroulées de septembre à janvier, où nous avons abordé l'ensemble des sujets prévus. D'autres points supplémentaires ou complémentaires ont également pu être étudiés lors de ces séances. Lors de la séance du 9 janvier dernier, ce rapport a été adopté à la majorité des membres.

Je n'entrerai pas, mes chers collègues, dans le détail du programme de travail car vous avez été toutes et tous destinataires de ce rapport, ce rapport bien complet, ici, où figurent l'ensemble des documents qui ont été présentés ainsi que le compte rendu des séances. Mais je voudrais préciser que ces travaux ont aussi été l'occasion, pour les membres de la mission d'information et d'évaluation, d'identifier quelques axes de progrès, qui rejoignent les priorités de la politique Vie associative que je vous ai présentées le 21 septembre 2015 et qui sont d'ores et déjà en cours d'instruction ou mises en œuvre.

La mission a ainsi relevé la nécessité :

- de continuer à harmoniser et à simplifier les relations partenariales avec les associations. Ce travail est déjà en cours, au niveau des directions, notamment sur l'homogénéisation des délibérations ;
- de rechercher une plus grande cohérence dans le suivi des situations les plus complexes, c'est-à-dire, pour les associations qui peuvent avoir des projets entrant dans plusieurs politiques publiques, d'identifier un élu qui aura la charge de coordonner avec ses autres collègues et une direction pilote qui en fera de même au niveau des services ;
- d'améliorer l'information des membres du Conseil municipal, notamment, et c'est la proposition, avec la présentation d'un bilan annuel du partenariat entre la Ville et les associations, lors du compte administratif, qui s'appuiera sur la charte d'engagement mutuel que nous construisons actuellement avec les associations ;
- de rendre compte régulièrement du bilan de ce partenariat. Ce sera l'occasion lors de ce bilan annuel ;
- de disposer de données sur la réalité de la vie associative nantaise. C'est donc, en réponse, la mise en place de l'observatoire dans le cadre de la démarche « agir ensemble » que nous avons déjà lancée avec les associations.

Par ailleurs, il a été proposé la poursuite et le renforcement du Cadran, qui est le Centre pour accompagner et développer les ressources pour les associations nantaises, pour continuer à accompagner celles-ci. D'un point de vue plus technique, il est proposé de systématiser le recours aux logiciels internes.

Mais ces travaux, mes chers collègues, ont surtout démontré la pluralité et la diversité du monde associatif nantais, cette richesse remarquable qui contribue à faire vivre notre ville et ses onze quartiers, et qui participe à son développement tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du « vivre ensemble ». Je l'ai déjà précisé ce matin et je ne vais pas y revenir ; je voudrais juste rappeler que cet engagement est à saluer, à valoriser, à accompagner, et c'est bien le sens de la politique du soutien au fait associatif.

Pour conclure, je voudrais, Madame le Maire, remercier l'ensemble des membres de la commission pour leur participation, pour la qualité de nos échanges, et remercier également l'ensemble des services, qui, sous le pilotage de M. Sébastien Leray, nous ont accompagnés tout au long de la mission.

Je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de ce rapport.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Nous étions trois, effectivement, sur les quinze élus qui ont participé à ces travaux, avec mes deux amis Blandine Krysmann et Julien Bainvel, et je voudrais m'associer étroitement aux remerciements que Mme Bassal adresse aux services. Nous avons pris conscience de l'importance du travail qui a été réalisé par eux et de la surcharge de travail que représentait également pour eux cette mission. C'était une bonne chose.

I – 99

Je n'ai pas beaucoup d'autres commentaires à faire, mais je voudrais quand même remercier la présidente, également. J'ai pu faire un peu mieux connaissance avec elle. Nous n'en sommes pas encore au thé dansant, mais nous avons commencé à travailler ensemble.

Sur le fond, je voudrais faire deux ou trois petites remarques. C'était la première fois que nous participions à une telle mission. Je crois que nous étions tous d'accord pour dire qu'elle était extrêmement cadrée par la loi et que quelquefois, c'est un handicap. La loi a été respectée, mais c'est très formel, ce n'est pas du tout spontané, même si nos échanges l'ont été. On est cadré en durée, on est cadré par les textes... Nous avons passé deux heures à comprendre le règlement qui devait s'appliquer à notre dite commission, etc. Ce n'est pas très grave, mais c'est dommage.

En termes de résultat et en matière d'information, en tout cas pour nous, qui ne sommes pas dans l'exécutif, cela a été extrêmement précieux et positif. Cela, c'est très clair.

En termes d'évaluation, puisque la mission comporte les deux phases, c'est plus modeste, et c'est probablement lié, d'ailleurs, à ce manque de temps.

Néanmoins, et pour terminer sur une note positive, nous avons effectivement accordé ensemble les pistes d'amélioration que Mme Bassal nous a citées, et comme maintenant, nous aurons l'occasion d'y revenir chaque année, je pense que c'est déjà un progrès.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci.

Je rappelle simplement, pour la bonne information de toutes celles et tous ceux qui suivent ces débats, que la loi prévoit la possibilité de ces demandes de missions d'évaluation et que la loi n'impose pas à la majorité de les accepter. Nous avons fait ce choix par souci de partage et de transparence de nos informations en étant effectivement conscients, et de ce point de vue, je vous rejoins, Monsieur Reneaume, de la surcharge de travail que cela impose à nos équipes, dans une période où, je peux vous le garantir, la charge de travail est d'ores et déjà particulièrement dense. Je voudrais donc vraiment appuyer ce qu'Aïcha Bassal a évoqué et remercier l'ensemble des équipes d'avoir contribué, sous le pilotage de Sébastien Leray, aux parfaites conditions du déroulement de cette mission.

Le Conseil prend acte.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Avenant – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Cette délibération est relative aux marchés publics. Il vous est proposé tout d'abord d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour les prestations de nettoyage de bâtiments à vocation administrative ou autres pour le compte du groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole. À titre indicatif, les dépenses estimées pour l'année 2016 se montaient à 1 960 216 euros.

Le point suivant concerne le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de jeux et jouets pour les écoles publiques et les multi-accueil Petite enfance de la Ville de Nantes, pour un montant de 132 000 euros. C'est le montant des dépenses 2014.

Il vous est demandé également d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de gros matériel de cuisine pour équiper la cuisine centrale de la Ville de Nantes, en rappelant la forte augmentation du nombre de couverts servis, 14 000 couverts aujourd'hui, soit 2 000 de plus qu'il y a quatre ans. Cette augmentation nécessite aussi que l'on puisse évoluer dans les matériels nécessaires.

Il vous est proposé d'approuver le programme de travaux d'accessibilité PMR et de mise aux normes handisports au gymnase de la Halvêque, pour une enveloppe financière de

I – 100

288 000 euros. Nous sommes là à la fois dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, l'ADAP, et du plan « handisport ».

Il vous est demandé d'approuver le projet de restauration des façades et des couvertures de la chapelle du parc de la Chantrerie, pour une enveloppe financière de 600 000 euros TTC.

Il vous est proposé également d'approuver les travaux de réfection des baies, de remplacement des fenêtres et mise en place de la ventilation pour les bâtiments B et C des Archives municipales, rue d'Enfer, des locaux qui ont besoin de travaux urgents, à la fois pour la qualité de conservation des documents, des archives et pour le confort et les conditions de travail des agents.

Il est proposé d'approuver le projet de travaux de confortement des structures du gymnase Coidelle, pour une enveloppe financière de 371 000 euros TTC.

Il vous est également proposé l'extension de la famille d'achats du groupement de commandes aux formations à la prévention des risques liés à l'amiante. Le coordinateur sera Nantes Métropole.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Mutualisations entre la métropole et les communes de la métropole – Définition du périmètre de mutualisation à expertiser

M. BOLO, Adjoint – Vous le savez, mes chers collègues, la métropole, c'est certes la mise en commun de compétences qui sont transférées des communes vers Nantes Métropole, mais c'est aussi la possibilité ouverte à la métropole et à une ou plusieurs des 24 communes qui la composent de mutualiser un certain nombre de services, au travers d'un schéma de mutualisation dont le Conseil métropolitain a pris acte de l'avancement le 16 décembre dernier.

Il y a trois nouveaux domaines dans lesquels il est proposé d'expertiser, nous en sommes aux études, les possibilités d'une extension de ces phénomènes de mutualisation : le système d'information géographique métropolitain, la gestion documentaire et des archives et l'instruction des autorisations du droit des sols.

Pour chacun de ces trois domaines, chacune des 24 communes va se prononcer pour savoir si elle est intéressée par une mutualisation dans ces domaines ou si elle ne souhaite pas s'engager plus loin dans l'étude. Au terme de ces 24 délibérations, la métropole et les communes intéressées par chacun des domaines que je viens de citer continueront à travailler et à approfondir la possibilité de mutualisation.

Je vous propose, pour ce qui concerne la Ville de Nantes, que nous intégrions les trois domaines dans la sphère de mutualisation qui pourrait nous intéresser.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Juste un mot rapide pour dire que nous avons le sentiment que l'avancement du schéma de mutualisation évoqué dans la délibération va dans le bon sens. Il demeure pour autant, du côté des maires de l'agglomération, un certain nombre de questions qui sont aujourd'hui en attente d'éclaircissements, notamment en termes de coûts qui peuvent être engendrés en fonction des différents scénarios qui pourront être retenus.

Dans l'attente de ces précisions, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je me permets tout de même de souligner la complexité de cette position, puisque je rappelle que cette délibération a vocation à permettre de poursuivre

I – 101

l'instruction fine des mutualisations. Je ne sais donc pas bien comment nous pourrions répondre aux questions que vous posez légitimement si nous ne pouvons pas poursuivre les études. Mais je prends acte de cette position, qui m'échappe quelque peu sur le fond et, je le dis au passage, qui n'est pas la position des maires de la métropole.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (14 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Ce sont diverses dispositions à caractère budgétaire et financier avec d'abord, des subventions et prix, où nous trouvons nos traditionnels projets validés par les jurys CLAP, des soutiens aux associations de parents d'élèves, à l'association Hansel & Gretel, pour une extension de crèche, à l'UNACOD, l'Union nantaise du commerce de détail, qui fédère les 52 associations de commerçants de quartier, au titre de ses diverses activités, et puis divers ajustements de subventions.

Nous trouvons aussi des dispositions tarifaires : le tarif des repas adultes dans les équipements de petite enfance et la rectification d'une petite erreur matérielle sur les droits d'occupation du domaine public sur le marché de Talensac.

Les diverses dispositions financières portent d'abord sur le cofinancement de la mission d'étude de faisabilité pour les deux maisons pluri-professionnelles de santé qui sont en projet à Nantes Nord et à Bellevue. C'est la Caisse des dépôts et consignations qui s'intéresse à cette action et qui est prête à nous soutenir.

Il y a aussi des remboursements de consommation d'eau suite à une fuite d'eau au passage Sainte-Croix : il faut que nous nous occupions de tout..., ainsi que des ajustements pour 2017 sur les provisions, des questions liées à la Congrégation de la Province de France de l'Union Notre-Dame-de-la-Charité et l'octroi de la garantie de la Ville à certains créanciers de l'Agence France locale : il s'agit du mécanisme prévu pour nous permettre de bénéficier des prêts aux meilleurs taux. Il y a également un contrat d'aide financière et une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales et des remises gracieuses et annulations de titres, comme nous avons l'habitude de vous les proposer en fin de Conseil.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas questions ou de demandes de précisions, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (14 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de Mme Bassal pour la CAFLA.

Mme le MAIRE – Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre Conseil. Merci à chacune et à chacun et bonne fin de journée.

La séance est levée à 17 h 15.